

**PANEL SOCIO-ECONOMIQUE  
"LIEWEN ZU LETZEBUERG"**

---

Document PSELL n° 30

---

**La production des données  
Vague 1988**

Andrée Kerger

---

Document produit par le

**CENTRE D'ETUDES DE POPULATIONS, DE FAUVRETE  
ET DE POLITIQUES SOCIO-ECONOMIQUES**

**C.E.P.S./INSTEAD  
B.P.65 L-7201 WALFERDANGE  
Tél. (352) 33 32 33 - 1**

**Président: Gaston Schaber**

---

1990

## Avant-propos

Le rapport de production relatif à chaque vague constitue l'un des éléments vitaux de la "mémoire" de notre panel. Ce rapport permet, en effet, de conserver toutes les informations importantes à propos de l'histoire propre à une campagne d'enquête. Tout naturellement, les informations rapportées commencent avec la construction du questionnaire et se terminent avec les opérations de contrôle, préalables à l'encodage des données. Entre ces deux moments de la campagne, près d'une année s'est écoulée et le rapport rend compte de toutes les étapes intermédiaires.

Au fil des vagues, la maîtrise des divers problèmes liés à la production des données s'est accrue. Ce document en fournit la preuve. Cette maîtrise ne se révèle pas seulement dans les efforts visant à contenir le phénomène d'attrition -typique des études longitudinales- à un niveau aussi bas que possible. Elle peut être encore mesurée au nombre d'indicateurs dont le service "production" dispose désormais pour apprécier l'évolution de notre instrument de recherche dans ses composantes principales:

- le questionnaire
- la gestion des enquêtes
- les résultats de la collecte
- la vérification des données avant encodage

Il est d'ailleurs significatif de noter que la plupart des aspects traités conduisent à des bilans comparatifs avec les résultats obtenus au cours des vagues précédentes.

Au-delà de la conservation indispensable des faits significatifs pour la quatrième année d'enquête, ce rapport fournit de nombreux éléments pour interpréter le sens de l'évolution du panel, ainsi que des réflexions utiles pour en améliorer le dispositif.

Pierre Hausman

**Première partie:  
Les préliminaires  
de la collecte**



## Chapitre 1

### les changements apportés au questionnaire

#### Introduction

Plusieurs réunions ont eu lieu cette année à Nancy afin de rendre les questionnaires lorrains et luxembourgeois davantage comparables. L'objectif de l'opération était de garantir la comparabilité entre les deux régions sans pour autant sacrifier la possibilité de traitements longitudinaux. Fil conducteur du groupe de travail interrégional, cette préoccupation fut aussi la nôtre lors de l'élaboration du questionnaire de l'année 1988.

#### Fiche-enquêteur

87FE5- 88FE5: Type d'habitation de l'interviewé: ajout en 1987 de la Maison de retraite. Dans notre définition du ménage, nous avons exclu les ménages collectifs. Cependant, nous avons gardé les maisons de retraite où la prise en charge est partielle et où les personnes gardent une autonomie certaine.

#### Tableau de composition familiale

Ajout d'une annexe au tableau: Pour toutes les personnes qui sont ou ont été mariées, l'enquêteur demandera la date de l'événement de leur état civil actuel.

#### Changement dans la composition familiale

Arrivées: Ajout d'une nouvelle question : Cette personne a-t-elle déjà été interrogée? Les réponses à cette question devraient nous permettre de découvrir les personnes qui à un moment ou à un autre ont fait partie de la population de l'étude. D'autres systèmes de détection de ces personnes devront être mis au point; mais, il nous semblait que cette question devait permettre une première approche.

## Questionnaire "MENAGE" "A"

### AJOUTS

#### Ajouts en 1988 de trois questions sur le revenu minimum garanti:

Les questions 88A1, 88A2, 88A3 ont été ajoutées au questionnaire "ménage" sur demande du Service National d'Action Sociale. Ce service, chargé de l'application de la loi sur le revenu minimum garanti souhaitait avoir un aperçu de la façon dont la loi avait été appréciée dans la population. Le contenu des questions a été défini par le SNAS.

Ajout de la question 88A5: "A quelle date le ménage a-t-il déménagé?" Cette question a été ajoutée suite aux rencontres avec l'INSEE/Nancy dans le but de rendre les questionnaires français et luxembourgeois davantage comparables.

Question 88A15: Ajout de l'item: "Montant de la pension en cas d'hébergement en maison de retraite".

Etant donné que quelques personnes de notre échantillon sont hébergées en Maison de Retraite (voir commentaire fiche enquêteur), nous avons, les années précédentes, rencontré quelques difficultés lors de l'affectation des réponses de ces personnes dans les différentes questions.

Ajout de la question 88A17: " Dans votre ménage, bénéficiez-vous de la gratuité totale pour l'un des postes suivants...?" Cette question a été ajoutée sur suggestion de l'INSEE.

Elle existe depuis la première année dans le questionnaire français. Il semble donc intéressant de pouvoir comparer la situation des ménages français et luxembourgeois du point de vue de ce type d'avantages.

Ajout de la question 88A21 (P.Dickes): Cette question reprend en synthèse un certain nombre d'hypothèses sur la pauvreté. Pour le contexte théorique général, on peut se référer à la communication de P.Dickes aux journées nancéiennes d'analyse dynamique en 1988<sup>1</sup>

### MODIFICATIONS

87A5-88A10: "Combien de pièces y-a-t-il dans votre logement?" Cette question se trouvait en 1987 et 1986 avant la question sur les travaux effectués dans le logement, comprise dans le lot de questions qui n'étaient pas posées aux ménages qui n'avaient pas changé de logement. Afin d'obtenir cette

---

1. Dickes P., La pauvreté appréhendée sous l'angle des conditions d'existence. Recherches et propositions, in Cahiers économiques de Nancy -1988- vol.20 pp 87-100.

information pour les ménages qui ont modifié leur logement, il était nécessaire de déplacer cette question.

87A7-87A6-88A11: La question 88A11 reprend les questions 87A7 et 87A8 dans une forme entièrement comparable avec le questionnaire lorrain. Pour le Luxembourg, aucune information n'est perdue. La possibilité de traitements longitudinaux semble donc assurée.

87A11- 88A14: "Pourriez-vous classer votre logement sur l'échelle suivante...?" Une modalité du quatrième item a été modifiée. "Aucun inconvénient d'odeur" a été remplacé par "très préservé des odeurs". De cette façon, les formulations lorraine et luxembourgeoise de la question sont tout à fait identiques.

### SUPPRESSIONS

87A14: "Voici une liste d'appareils; pourriez-vous nous dire si votre ménage en est équipé?" Le contenu de cette question a été partiellement intégré dans la question 88A21. Aussi, nous avons décidé d'abandonner momentanément cette question.

87A19, 87A20, 87A21, 87A22: " Estimez-vous qu'avec le montant total de vos rentrées mensuelles..." "A combien devrait s'élever pour un ménage comme le vôtre..." " Si votre revenu régulier disparaissait, pendant combien de temps..." "Pour un ménage comme le vôtre, quel revenu mensuel..." Ces quatre questions avaient été intégrées au questionnaire pour les besoins d'un contrat sur les indicateurs sociaux de pauvreté (contrat C.E.E).

87A23,87A24: "Quand vous comparez l'impôt que vous devez payer..." "Etes-vous informé que vous pouvez déduire..."(S.Allegrezza) Ces deux questions ont été introduites en 1987 pour une première approche de la fiscalité; il ne s'agit pas de questions appartenant au corps dur de l'étude. Une approche longitudinale n'apporterait aucune information complémentaire. Aussi, ces questions n'ont pas été reprises en 1988.

87A25, 87A26: " Acceptez-vous de nous recevoir l'an prochain?" "Avez-vous l'intention de déménager?" Il a été décidé d'abandonner ces deux questions, tout d'abord parce que nous ne tenons pas compte des réponses données à la première; tous les ménages sont contactés, quelle que soit leur réponse; ensuite, étant donné que l'enquêteur prend contact par téléphone avant l'enquête, il lui est très facile de se renseigner sur l'adresse du ménage.

## Questionnaire: GROUPE DE REVENUS "B"

Aucune modification du contenu des questions n'a été apportée au niveau du groupe de revenus.

## Questionnaire individuel ADULTE "D"

### Modifications

Le curriculum: questions 88D5 à 88D19, 87D5 à 87D19: En 1987, le curriculum a été posé à tous les adultes du panel. En 1988, ces questions s'adresseront seulement aux adultes arrivés dans l'étude cette année.

### Suppressions

87D22- 88D22: " Pourriez-vous nous dire si depuis avril, l'un des événements suivants est arrivé à M...?" En 1987, la question comportait un sixième item " a commencé à travailler" Cet item avait été ajouté en 1987 pour permettre de contrôler la suite du questionnaire. Les discussions avec l'équipe lorraine l'ont fait apparaître comme superflu. Il a par conséquent été supprimé.

### Ajouts

87D22- 88D22: (item 4) " Pourriez-vous nous dire si M. a été hospitalisé?" En 1988, une précision quant à la durée de l'hospitalisation a été requise. Cette précision n'était pas exigée en 1987 et les années antérieures.

88D24: "Depuis le début de l'année, M. a-t-il eu un accident?" Cette question portant exclusivement sur les accidents et la suite que les personnes y ont donnée, a été introduite sur la demande de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (R.Wagener).

87D45- 88D46: Suite aux rencontres avec la Lorraine, il a été décidé d'introduire dans la liste des revenus les indemnités de préavis et licenciement qui peuvent représenter à un moment donné un montant important.

88D47: " Le montant des revenus de M. est-il très variable d'une année à l'autre?" Cette question qui figure dans le questionnaire lorrain nous a semblé pertinente pour nous informer sur la stabilité de certains types de revenus, notamment les revenus de professions indépendantes.

## Questionnaire individuel "ENFANT" "C"

Une attention particulière a été accordée en 1988 aux questions qui concernaient les enfants. Deux thèmes nouveaux ont été abordés dans le questionnaire: le coût de la scolarité et les relations parents- école.

### Ajouts

88C1- 87C1: "Pourriez-vous nous dire si depuis avril...,M. a été hospitalisé?" Comme pour les adultes, la durée de l'hospitalisation est demandée, alors qu'elle ne l'était pas en 1987.

88C2: "Depuis le début de l'année, M. a-t-il eu un accident?" Cette question n'existait pas en 1987. Elle constitue la parallèle de la question posée aux adultes (88D24).

88C11: "Coût de la scolarité de l'enfant" Cette question tente d'aborder de la façon la plus détaillée le coût de la scolarité de l'enfant. Les questions 88C8, 88C9 ajouteront quelques précisions importantes pour l'étude du thème (P.Hausman).

88C8: "Régime scolaire..." Cette question n'existait pas dans le questionnaire les années antérieures. Elle a été introduite suite aux réunions 'Lorraine- Luxembourg' sur la comparabilité. De surcroît, elle parachève l'approche du coût de la scolarité.

88C9 - 87C5: "M. touche-t-il l'un des revenus suivants...?" Un item sur l'aide apportée par les communes pour frais de scolarité a été intégré à la question de façon à compléter les questions 88C11 et 88C8.

### Modifications

87C5- 88C10: "M.reçoit-il de l'argent de poche?" Les réflexions des enquêteurs quant à la pertinence d'intégrer l'argent de poche dans les revenus de l'enfant (alors qu'il s'agit d'un transfert interne au ménage) nous ont amenés à aborder ce sujet dans une question indépendante et de façon plus adaptée à la réalité rencontrée par les enquêteurs.

**Questionnaire individuel "Enfant cinq- onze ans""E"**

Ce questionnaire est un prolongement du questionnaire individuel "Enfant". Cependant, seuls les enfants âgés de cinq à onze ans sont concernés. Il porte sur les relations parents-école. Pour le cadre théorique de ce nouveau domaine d'étude du panel, on peut se reporter à l'article de J.L. Muller présenté aux journées nancéiennes de 1988<sup>2</sup>

---

2. MULLER J.L., Les relations famille-Ecole, un nouveau domaine d'étude du panel socio-économique au Luxembourg, in cahiers économiques de Nancy, 1988, vol.20, n°1, pp.115-134.

## Chapitre 2

### La préparation de la collecte

Outre la production du questionnaire, le démarrage de la collecte requiert d'importants préparatifs:

- la copie des compositions familiales de la vague précédente de façon à ce que l'enquêteur ait un point de repère pour évaluer les changements intervagues: Nous avons, en 1986, relevé dans plusieurs ménages des erreurs dans les changements de composition familiale, imputables à une méconnaissance par l'enquêteur de la situation précédente. Aussi avons-nous décidé d'informer l'enquêteur sur cette situation;
- la vérification et la rectification des coordonnées des ménages: adresse et numéro de téléphone;
- l'encodage de ces données dans le programme de gestion de la collecte (voir chapitre : gestion de la collecte; distribution des enquêtes);
- le recrutement de nouveaux enquêteurs;
- la rédaction d'une lettre annonçant aux ménages la visite de l'enquêteur (un exemplaire de cette lettre est fournie en annexe). A cette lettre est jointe une carte que le ménage remettra à l'enquêteur lors de sa visite. Ceci permet de vérifier si le ménage a été visité par l'enquêteur;
- la préparation d'une plaquette d'information sur certains résultats de l'étude. Cette plaquette sera remise aux ménages (une copie est donnée en annexe);
- la préparation des envois aux ménages;
- la préparation des documents nécessaires à la rémunération des ménages;  
Il a été décidé de rémunérer les ménages afin de limiter les pertes dans l'échantillon.

Afin d'assurer cette rémunération, une procédure passablement complexe a dû être mise au point: Un compte réservé à ces paiements a été ouvert. Il n'y aura pas de virement d'argent de façon à ce qu'aucune liste de ménages ne puisse être établie par un organisme financier.

Pour chaque enquête remise, le superviseur établira pour le ménage un bulletin de versement au nom du ménage. Ainsi, nous disposerons de la preuve du versement effectué.

## Chapitre 3

### Les enquêteurs

#### 3.1 Le groupe d'enquêteurs

La collecte a été réalisée par 29 enquêteurs (y.c trois membres permanents de l'équipe "PSELL"): vingt-quatre femmes et cinq hommes. Le groupe comprend trois couples. En 1988, nous avons recruté onze nouveaux enquêteurs: la clôture de la collecte de 1987 avait mis en évidence l'insuffisance de l'effectif d'enquêteurs; plusieurs, en effet, n'avaient pas réalisé le nombre attendu d'enquêtes et une redistribution de ménages difficiles à contacter, a dû être faite en dernière limite.

Du point de vue de la participation aux différentes vagues, le groupe d'enquêteurs 1988 se présente comme suit:

- *Participent depuis 1985: 12 enquêteurs*
- *Participent depuis 1986: 4 enquêteurs*
- *Participent depuis 1987: 2 enquêteurs*
- *Nouveaux en 1988: 11 enquêteurs*

La moyenne d'âge du groupe est de 40 ans.

Les enquêteurs résident dans l'ensemble du pays. Voici, par canton, la localisation des différents enquêteurs:

Table 3.1: LOCALISATION DES ENQUÊTEURS PAR CANTON

Canton	nombre d'enquêteurs
Luxembourg- ville	6
Capellen	-
Esch.s. Alzette	5
Luxembourg- campagne	7
Mersch	1
Clervaux	2
Diekirch	2
Rédange	2
Vianden	-
Wiltz	-
Echternach	3
Grevenmacher	1
Remich	-

### 3.2 La formation des enquêteurs

En 1988, nous avons organisé sept séances de formation d'une demi-journée: les 11, 12 et 18 avril, les 16 et 31 mai, les 8 juin et 21 juillet.

Trois sessions s'adressaient aux anciens enquêteurs et quatre aux débutants. Les trois dernières séances de formation étaient des formations individuelles pour enquêteurs arrivés tardivement.

Pour les formations collectives, nous avons constitué des groupes de sept personnes de façon à ce que des échanges diversifiés soient possibles tout en permettant à chaque enquêteur de se sentir personnellement concerné.

Nous pensons qu'il n'est pas souhaitable de répéter l'expérience des formations individuelles: l'enquêteur y est informé de façon plus hâtive. Il perd en outre l'apport de l'échange avec d'autres enquêteurs et l'effet stimulant d'une sorte de "sentiment corporatiste" qui se développe peu à peu dans le groupe d'enquêteurs.

Accorder à la formation des enquêteurs "expérimentés" le même soin qu'à l'instruction des débutants peu paraître un investissement inutile. Nous estimons cependant que l'habitude cause, au niveau de la pratique des anciens enquêteurs, des "faux-plis" qu'il est indispensable de

corriger avant une nouvelle collecte. Les séances de formation pour enquêteurs vétérans sont ainsi, à l'instar de l'année passée, basées surtout sur les défaillances relevées lors de l'examen du questionnaire.

Sans-doute serait-il intéressant à plusieurs points-de-vue de constituer des groupes mixtes (débutants-enquêteurs chevronnés).

Nous craignons cependant que les enquêteurs novices ne trouvent pas dans des séances mixtes la formation fondamentale suffisante. D'un autre côté, il est probable que les enquêteurs avertis se lasseraient de l'insistance que nous accorderions dans des sessions mixtes à des points élémentaires.

En annexe, on trouvera le texte intégral des consignes données aux enquêteurs pour la vague 1988. Ces consignes comprennent deux parties: une première partie s'adressera à la fois aux débutants et aux vétérans. Cette première partie portera davantage sur les nouveautés dans le questionnaire et les points qu'il convient d'approfondir avec les enquêteurs expérimentés. La seconde partie s'adressera exclusivement aux nouveaux enquêteurs. Elle porte sur les notions fondamentales du panel.

**Deuxième partie:  
le déroulement de la collecte**

## Chapitre 4

### La gestion de la collecte

#### 4.1 le programme de gestion

De même qu'en 1987, la gestion de la collecte sera assistée par un programme sur P.C.<sup>3</sup>

Ce programme s'avère un instrument précieux pour un contrôle permanent de l'état de la collecte.

- A chaque remise d'adresses à l'enquêteur, on enregistre les renseignements suivants: date de sortie et nom de l'enquêteur;

- A la rentrée d'une enquête, le superviseur consigne la date de rentrée, le statut de l'enquête (réalisée, refusée, introuvable, décès). En cas de réalisation de l'enquête, il décrit la structure du questionnaire: nombre de groupes de revenus, nombre de questionnaires "enfant", nombre de questionnaires "adultes", création éventuelle d'un splitoff, rémunération du ménage.

Parallèlement, le superviseur encode le montant de la rémunération remise à l'enquêteur en contrepartie des enquêtes réalisées.

Il est possible ainsi de dresser, à tout moment, un état de la collecte:

- on peut disposer d'une balance générale: adresses sorties/enquêtes rentrées; bilan des pertes avec les justifications de non-réalisation.

- un inventaire peut être établi par enquêteur. Une fonction supplémentaire fournit au superviseur le quota hebdomadaire à

---

3. CE PROGRAMME A ETE ELABORE PAR J.J. WESTER. IL SERA DECRIT DANS UNE PUBLICATION ULTERIEURE.

atteindre par chaque enquêteur pour pouvoir clôturer la collecte à la date limite.

- Il est tout aussi aisé d'obtenir un bilan financier:
- montant total payé pour la collecte: rémunérations des ménages et rémunérations des enquêteurs.
  - montant des rémunérations pour enquêtes remises à chaque enquêteur.

Ce programme facilite non seulement la gestion administrative de l'enquête mais aussi la planification de la collecte. Il permettra, par exemple, d'ajuster le rythme des enquêtes ou d'alerter un enquêteur nonchalant ou même d'arrêter un enquêteur dont le taux d'enquêtes refusées ou retournées dépasserait le taux moyen de l'ensemble des enquêteurs.

## **4.2 organisation de la collecte: la distribution des enquêtes**

### **4.2.1 précautions préalables**

Afin de pouvoir s'assurer que les informations des sessions de formation ont été bien comprises, chaque enquêteur ne reçoit au départ qu'une dizaine d'adresses. Ce n'est qu'après une visite au superviseur que l'enquêteur pourra recevoir un nombre d'adresses plus important. Nous estimons que le contact entre l'équipe permanente et les enquêteurs est essentiel pour garantir la qualité du travail de collecte. Aussi, la responsable de la collecte prend-elle toutes les dispositions nécessaires pour assurer un certain rythme à ces rencontres. En 1988, elle a reçu 115 visites d'enquêteurs durant la période de la collecte, soit en moyenne quatre visites par personne (nous excluons naturellement du calcul les trois membres permanents de l'équipe). Pour les enquêteurs moins enclins à prendre spontanément rendez-vous, la responsable prend l'initiative de la rencontre. Cela suppose évidemment une attention à chaque enquêteur et une bonne maîtrise du groupe.

## 4.2.2 la répartition des enquêtes

### 4.2.2.1 Par enquêteur

Le tableau 3.1 rend compte de la distribution des enquêtes par enquêteur en 1987 et en 1988.

Les chiffres présentés dans ce tableau montrent une distribution qui tend à davantage d'équilibre, en 1988: aucun enquêteur ne se verra confier un taux d'enquêtes supérieur à 8 % du total. Afin de limiter l'impact des défections d'enquêteurs d'une vague à l'autre, nous souhaitons éviter qu'une minorité d'enquêteurs zélés ne réalisent des effectifs disproportionnés. Cette restriction permettra aussi d'atténuer l'effet des erreurs systématiques que certains enquêteurs peuvent commettre.

Cependant, lorsqu'on examine les chiffres des enquêtes réalisées en 1988 (tableau 3.2), on se rend compte que certains enquêteurs continuent à marquer des records: six enquêteurs sur vingt-neuf dépassent le score de cent enquêtes. En 1987, huit enquêteurs sur vingt-trois dépassaient ce chiffre.

Il faut signaler toutefois que le maximum d'enquêtes réalisées par enquêteur en 1987 (191) était de loin plus élevé que le maximum en 88 (134). Si l'on compare la moyenne d'enquêtes réalisées par enquêteur en 1987 et 1988 (respectivement 75 et 58), on peut tirer à peu près la même conclusion.

Faut-il ajouter que, tout en souhaitant diminuer les taux à atteindre par chaque enquêteur, il convient de ne pas négliger le fait que les ménages préfèrent, en général, rencontrer le même enquêteur d'une vague à l'autre.

Table 4.1: DISTRIBUTION DES ENQUETES PAR ENQUETEUR EN 1987 ET EN 1988

enquêteur	1987		1988	
	C.A	%	C.A	%
1011	151	8.1	143	7.8
1012	152	8.1	143	7.8
1036	69	3.7	61	3.3
1044	204	11.0	11	0.6
1045	54	2.9	36	2.0
1074	73	3.9	76	4.2
1097	136	7.3	133	7.3
1100	32	1.7	87	4.8
1107	30	1.6	27	1.5
1110	47	2.5	46	2.5
1112	129	6.9	106	5.8
1113	129	6.9	106	5.8
1116	198	10.6	78	4.3
1122	140	7.5	101	5.5
1134	47	2.5	103	5.6
1153	35	1.9	-	-
1160	49	2.6	36	2.0
1163	45	2.4	-	-
1166	28	1.5	52	2.8
1170	24	1.3	-	-
1171	46	2.5	-	-
1172	41	2.2	83	4.5
1199	-	-	11	0.6
1200	-	-	110	6.0
1201	-	-	15	0.8
1202	-	-	30	1.6
1203	-	-	46	2.5
1204	-	-	10	0.5
1205	-	-	14	0.8
1206	-	-	29	1.6
1207	-	-	96	5.3
1208	-	-	13	0.7
1209	-	-	25	1.4
	1859	100.0	1828	100.0

Table 4.2: ENQUETES REALISEES PAR ENQUETEUR : COMPARAISON 1987 -1988

enquêteur	1987		1988	
	C.A	%	C.A	%
1011	136	8.3	134	7.9
1012	136	8.3	135	8.0
1036	63	3.8	58	3.4
1044	191	11.6	9	0.5
1045	43	2.6	36	2.1
1074	62	3.8	71	4.2
1097	121	7.4	117	6.9
1100	31	1.9	87	5.1
1107	27	1.6	26	1.5
1110	44	2.7	45	2.6
1112	113	6.8	103	6.1
1113	114	6.8	102	6.0
1116	180	10.9	70	4.1
1122	118	7.2	93	5.5
1134	41	2.5	95	5.6
1153	27	1.6	-	-
1160	37	2.2	36	2.1
1163	39	2.4	-	-
1166	26	1.6	47	2.8
1170	18	1.1	-	-
1171	39	2.4	-	-
1172	38	2.3	69	4.1
1199	-	-	10	0.6
1200	-	-	86	5.1
1201	-	-	15	0.9
1202	-	-	27	1.6
1203	-	-	41	2.4
1204	-	-	10	0.6
1205	-	-	13	0.8
1206	-	-	57	3.4
1207	-	-	63	3.7
1208	-	-	13	0.8
1209	-	-	24	1.4
	1644	100.0	1692*	100.0

\* y compris les enquêtes repêchées.

Nombre moyen d'enquêtes par enquêteur en 1987: 75

Nombre moyen d'enquêtes par enquêteur en 1988: 58

#### 4.2.2.2 Répartition géographique

Table 4.3: REPARTITION DES ENQUETES REALISEES EN 1987 PAR CANTON ET PAR ENQUETEUR

	L.V	CAP	ESA	L.C	MER	CLE	DIE	RED	VIA	WIL	ECH	GRE	REM	TOT
1011	-	20	116											136
1012		19	116	1										136
1036											2	56	5	63
1044	3	2	88	8	7	3	2		2		24	31	21	191
1045		30		13										43
1074	51	3	1	6							1			62
1097	6	6	76	5		1	2	10		1	1	1	12	121
1100	8	13		10										31
1107				4	14		9							27
1110	2			23	16		1	2						44
1112	64	3	15	11	5		3				2	2	8	113
1113	65	2	16	11	5		2				3	2	8	114
1116	1		1		4	44	64	7	11	46	2			180
1122	2	1	113										2	118
1134	3		3	29	1							4		40
1153			26										1	27
1160					1		9	27						37
1163	38			1										39
1166			26											26
1170		3		1	10		4							18
1171	38			1										39
1172				6							25	1	6	38
Tot	281	102	597	130	63	48	96	46	13	47	60	93	63	1644
$\bar{X}$	23	9.3	50	8.7	7	16	11	11.5	6.5	23.5	7.5	16	9	74.7

Table 4.4: REPARTITION DES ENQUETES REALISEES EN 1988 PAR CANTON ET PAR ENQUETEUR

	L.V	CAP	ESA	L.C	MER	CLE	DIE	RED	VIA	WIL	ECH	GRE	REM	TOT
1011		19	115											134
1012		19	115	1										135
1036											1	53	4	58
1044			8		1									9
1045		25		11										36
1074	55	2	1	10							1	1	1	71
1097	2	3	88	2	2		7	2					11	117
1100	10	28	1	16	5		10		5	4	5	2	1	87
1107				2	15		9							26
1110				24	18		1	2						45
1112	61	1	17	11			1					3	9	103
1113	61		17	12								3	9	102
1116						42	6			22				70
1122			91										2	93
1134	20	1	4	38	2						8	22		95
1153														
1160					1		8	27						36
1166			47											47
1170														
1171														
1172				5	4		8				36	11	5	69
1199							2		6	2				10
1200	68	6	8	4										86
1201					13	2								15
1202						2	15	3			9			27
1203					6	2	24	3			6			41
1204				1									9	10
1205			13											13
1206	10		32									1	14	57
1207		1	62											63
1208							7		1		5			13
1209		1				1	2	13		7				24
Tot	287	106	619	137	67	47	100	50	12	55	51	96	64	1692
$\bar{X}$	35.9	9.6	41.2	10.5	6.7	11.7	7.7	8.3	4	7.8	10.2	12	6.5	58.3

Depuis le début de l'étude, la répartition des enquêtes s'est toujours faite sur base de critères géographiques de façon à éviter que l'enquêteur ne fasse de longs déplacements.

Cette répartition du travail, quoique pratique et réaliste, présente cependant quelques inconvénients: erreurs systématiques d'interprétation d'une question pour l'ensemble d'une région, refus proportionnellement plus nombreux dans une région à cause d'un enquêteur, problèmes d'organisation de collecte dans une région à cause de la défection d'un enquêteur entre deux vagues, etc.

Dans cet esprit, nous cherchons prudemment et progressivement à partager davantage les zones géographiques entre plusieurs enquêteurs. Il est prématuré de parler déjà de partage équitable. Cependant si l'on compare les deux tableaux précédents, on peut déjà relever un léger progrès en ce sens. On voit ainsi que le nombre d'enquêteurs intervenant dans un canton a augmenté pour chacun, à l'exclusion de Luxembourg:

*Luxembourg-ville: 12 enquêteurs, en 1987; 1988, 8 enquêteurs*  
*Capellen: 11 enquêteurs, en 1987; 1988, 11 enquêteurs*  
*Esch.s. Alzette: 12 enquêteurs en 1987; 1988, 15 enquêteurs*  
*Luxembourg- campagne: 15 enquêteurs en 1987; 1988, 13 enquêteurs*  
*Mersch: 9 en 1987; 10 en 1988.*  
*Clervaux: 3 en 1987; 4 en 1988.*  
*Diekirch: 9 en 1987; 12 en 1988.*  
*Rédange: 4 en 1987; 6 en 1988.*  
*Vianden: 2 en 1987; 3 en 1988.*  
*Wiltz: 2 en 1987; 7 en 1988*  
*Echternach: 8 en 1987; 5 en 1988*  
*Grevenmacher: 7 en 1987; 8 en 1988*  
*Remich: 8 en 1987; 10 en 1988*

Cette plus grande dispersion des enquêteurs permet de faire diminuer le nombre moyen d'enquêtes par enquêteur dans chaque canton. C'est dans les cantons du Nord que nous ressentons davantage ses effets.

Il reste des moyennes très élevées (Esch-sur-Alzette et Luxembourg - ville): pour diminuer le nombre moyen d'enquêtes par enquêteur dans ces cantons, il faudrait, vu les effectifs totaux dans ces cantons, doubler le nombre d'enquêteurs pour obtenir une moyenne de dix enquêtes par enquêteur à Esch-sur-Alzette. Notre mode de gestion de la collecte ne nous permet pas de fonctionner avec un effectif aussi élevé d'enquêteurs.

### 4.2.3 Rythme de la collecte

Table 4.5: Enquêtes réalisées mensuellement au cours des vagues 1987 et 1988

	1987			1988		
	C.A	%	% cum.	C.A	%	% cum.
Avril	415	25.7	25.7	222	13.3	13.3
Mai	488	30.2	55.9	347	20.8	34.1
Juin	276	17.1	73.0	377	22.6	56.7
Juillet	238	14.8	87.8	197	11.8	68.5
Août	73	4.5	92.3	161	9.7	78.2
Septembre	70	4.3	96.6	112	6.7	84.9
Octobre	43	2.8	99.4	154	9.3	94.2
Novembre	3	0.2	99.6	61	3.7	97.9
Décembre	6	0.4	100.0	35	2.1	100.0
	1612	100.0		1666	100.0	

Nous n'avons pas d'indication pour 32 cas en 1987 et pour 26 cas en 1988.

Le rythme de l'enquête a été moins rapide en 1988 qu'en 1987. Alors qu'en 1987, plus de nonante pour cent des enquêtes étaient réalisés à la fin du mois d'août, il a fallu attendre le mois d'octobre pour atteindre le même score en 1988. Deux points doivent cependant être relevés ici. Nous avons essayé en 1988 de réduire très fort les enquêtes réalisées au mois d'avril (de 25.5% en 1987, la proportion a été limitée à 13.3%, soit une diminution de moitié). Un démarrage prématuré génère des erreurs (qu'il est possible de redresser à la vague suivante) liées à une discordance avec l'année-panel. Certains ménages (engagés dans des activités saisonnières) préfèrent cependant que l'enquête soit réalisée tôt dans l'année. Nous pensons toutefois que pour les vagues ultérieures, il y aura lieu de respecter davantage le calendrier de l'année-panel.

Il faut, cependant, tenir compte du fait que dans les enquêtes réalisées au-delà du mois d'octobre, il y a une proportion importantes d'enquêtes refusées en 1987 et repêchées en 1988. Ces adresses ont été distribuées après le 15 septembre (nous aborderons ce point plus loin).

## 4.2.4 La durée des interviews

Table 4.6: DISTRIBUTION DES MENAGES SELON LA DUREE (RECODEE) DE L'INTERVIEW; COMPARAISON 1987 -1988.

Durée recodée	1988			1987		
	CA	%		CA	%	
- 15 minutes	11	0.7	0.7	7	0.4	0.4
- de 16 à 30 minutes	152	9.0	9.7	212	13.0	13.4
- de 31 à 45 "	430	25.6	35.3	535	32.8	46.2
- de 46 à 60 "	521	31.0	66.3	491	30.1	76.3
- de 61 à 75 "	183	10.9	77.2	101	6.2	82.5
- de 76 à 90 "	205	12.3	89.5	171	10.6	93.1
- de 91 à 110 "	61	3.6	93.1	48	2.9	96.0
- de 111 à 125 "	87	5.2	98.3	51	3.1	99.1
- plus de 125 "	29	1.7	100.0	14	0.9	100.0
TOTAL	1679	100.0		1630	100.0	

Nous n'avons pas d'indication quant à la durée de l'enquête, pour 14 ménages en 1987 et pour 13 ménages en 1988.

En 1988, la durée moyenne d'une interview est de 61 minutes; en 1987, elle est de 55 minutes.

En 1987, 76 % des enquêtes avaient été réalisées en une heure ou moins, en 1988, seuls 66 % des enquêtes avaient pu être réalisées dans le même temps.

En 1987, nous avons essayé de trouver des facteurs d'explication de la durée de l'enquête. Notre tentative ne fut pas très concluante.

Nous pouvons cette année formuler quelques hypothèses quant au fait qu'en 1988, la durée d'interview soit supérieure à l'année précédente.

Il faut, à notre avis tenir compte du questionnaire 'E' qui n'apparaît, à première vue, pas très long. Cependant, il suscite

des digressions, nécessite des explications et réclame dès lors à l'enquêteur un investissement temporel plus long.

Ensuite, une certaine habitude s'installe chez les ménages. Le temps consacré à l'interview proprement dite semble diminuer alors que les discussions connexes s'allongent.

#### 4.2.5 Les caractéristiques des ménages interrogés; Comparaison avec 1986 et 1987

Table 4.7: REPARTITION DES MENAGES SELON LE NOMBRE DE PERSONNES EN 1986, 1987 ET 1988

taille du ménage	1986		1987		1988	
	CA	%	CA	%	CA	%
1 personne	288	16.1	265	16.1	288	17.0
2 personnes	477	26.6	436	26.5	503	29.7
3 personnes	399	22.3	377	22.9	355	21.0
4 personnes	358	20.0	331	20.1	334	19.7
5 personnes	161	9.0	144	8.8	136	8.0
6 personnes	70	3.9	54	3.3	51	3.0
7 personnes	25	1.4	23	1.4	16	0.9
8 personnes	10	0.6	11	0.7	8	0.5
9 personnes	4	0.2	2	0.1	-	-
11 personnes	1	0.1	1	0.1	1	0.1
total	1793	100.0	1644	100.0	1692	100.0

Les distributions de 1986 et 1987 se ressemblent très fort. 1988, en revanche, présente, pour ce qui est de la taille des ménages interrogés, certaines particularités. On y remarque notamment une augmentation des ménages de deux personnes.

Table 4.8: DISTRIBUTION DES MENAGES SELON LE TYPE D'HABITATION; COMPARAISON 86, 87, 88

Type d'habitation	1986		1987		1988	
	CA	%	CA	%	CA	%
Maison rurale	202	11.6	158	9.9	130	7.9
Unifam.individ.	579	33.2	510	31.9	512	31.0
Unifam.jumelée	146	8.4	156	9.7	178	10.8
Unifam.en série	380	21.8	383	24.0	404	24.5
petit collectif	245	14.0	240	15.0	253	15.4
collectif moyen	158	9.0	120	7.5	139	8.4
grand collectif	35	2.0	29	1.8	19	1.6
habit. précaire	1	0.0	3	0.2	3	0.2
Mais.de retraite	-	-	-	-	10	0.6
<b>TOTAL</b>	<b>1746</b>	<b>100.0</b>	<b>1599</b>	<b>100.0</b>	<b>1648</b>	<b>100.0</b>

Données manquantes: 1986/ 47; 1987/ 45; 1988 /44

Signalons qu'en 1986 et 1987, les enquêtes réalisées en "maisons de retraite" avaient été intégrées dans le type: "grand collectif".

Les trois distributions ci-dessus présentent peu de différences. On remarque sur les trois années une légère diminution des enquêtes réalisées dans les maisons rurales. En revanche, on remarque une légère augmentation du type d'habitation "maison unifamiliale jumelée" et "maison unifamiliale en série".

Table 4.9: LOCALISATION DES MENAGES INTERROGES; COMPARAISON 86, 87, 88

Canton	1986		1987		1988	
	CA	%	CA	%	CA	%
Luxembourg-ville	306	17.1	281	17.1	287	17.0
Capellen	114	6.4	102	6.2	106	6.3
Esch.s.Alzette	635	35.4	597	36.3	619	36.6
Luxbg-campagne	150	8.4	129	7.8	137	8.1
Mersch	76	4.2	63	3.8	67	4.0
Clervaux	49	2.7	48	2.9	47	2.8
Diekirch	108	6.0	97	5.9	100	5.9
Rédange	54	3.0	46	2.8	50	3.0
Vianden	13	0.7	13	0.8	12	0.7
Wiltz	53	3.0	47	2.9	55	3.3
Echternach	57	3.2	60	3.6	51	3.0
Grevenmacher	104	5.8	98	6.0	96	5.8
Remich	74	4.1	63	3.8	64	3.8
	1793	100.0	1644	100.0	1692	100.0

La lecture de ce tableau permet de conclure à une répartition des ménages par canton à peu près équivalente sur les trois années

## Chapitre 5

### Bilan de la collecte

#### 5.1 Bilan quantitatif en termes de ménages

##### 5.1.1 Dans la population des ménages interrogés en 1987

En 1988, nous démarrons avec 1644 adresses à distribuer. Parmi ces ménages, 1539 accepteront de participer à l'enquête. Nous enregistrons donc pour 1988, 104 pertes de ménages.

Le tableau suivant nous permet d'établir une comparaison avec les rentrées des vagues 1986 et 1987.

Table 5.1: TAUX DE PARTICIPATION A L'ENQUETE PSELL DEPUIS 1986

	1985	1986	1987	1988
Ménages	2012	1713	1580	1539
%		85.1	92.2	97.4

*Remarque: Les proportions sont calculées par rapport au nombre d'enquêtes rentrées l'année précédente.*

De la lecture de ce tableau, on peut conclure à un progrès dans la participation à l'enquête. Ce progrès est plus perceptible de 1986 à 1987 que de 1987 à 1988. Ceci est un peu étonnant car en 1988, les ménages ont été rémunérés.

### 5.1.2 Les ménages splitoff en 1988

Pour l'ensemble des ménages interrogés en 1988, nous avons relevé la création de 132 nouveaux ménages.

Dans ce groupe de nouveaux ménages, 100 ont accepté de participer à l'étude, soit une participation de 75.7 %.

Le tableau suivant nous permet d'établir une comparaison avec les deux vagues précédentes:

Table 5.2: TAUX DE PARTICIPATION A L'ENQUETE PSELL DANS LES NOUVEAUX MENAGES

Année	1986	1987	1988
nombre de s.o créés	103	93	132
Participation	80	63	100
%	77.7	67.7	75.7

Nous remarquons ici que les taux de participation des nouveaux ménages ne suivent pas la même progression que les taux des participation de la population de départ.

Nous pouvons avancer (prudemment) plusieurs éléments d'explication qui interviennent de manière différente selon les situations:

- les anciens ménages sont moins méfiants;
- un tri s'est déjà effectué et nous gardons progressivement des ménages que ce type de démarche ne dérange pas;
- il se crée avec l'enquêteur un lien d'amitié.

### 5.1.3 Les ménages repêchés

L'augmentation du taux de participation des ménages (que nous avons attribué à la remise des 500 francs) nous a encouragé à reprendre contact avec les ménages qui avaient refusé en 1987. Au niveau de la plupart des enquêteurs, nous avons rencontré beaucoup de scepticisme quant au bien-fondé de cette démarche. Quelques-uns ont toutefois accepté de contacter les ménages qui avaient refusé en 1987.

Huit enquêteurs dont deux membres permanents de l'équipe ont participé à cette opération.

## Bilan du repêchage

191 ménages qui avaient refusé en 1987 ont été distribués une nouvelle fois en 1988.

Parmi ceux-ci:

- 10 ménages n'ont jamais pu être touchés.
- 126 ménages ont confirmé leur premier refus.
- 1 ménage était à l'étranger.
- 7 personnes étaient décédées.
- 47 ménages ont accepté.
- au départ des 47 ménages qui ont accepté l'enquête, il a été possible de prendre contact avec 6 nouveaux ménages.  
Cette opération de repêchage a donc permis de réintégrer 53 ménages qui sans cela auraient été perdus

Nous avons accordé une attention particulière aux ménages qui ont confirmé leur refus. Nous communiquons ici de manière détaillée les motifs des refus.

1. Dans 51 cas, les personnes ont signifié un refus sans explication.
2. Dans 14 cas, les ménages ont expliqué à l'enquêteur qu'ils avaient pris en 1987, la décision de ne plus participer et qu'ils ne souhaitent plus revenir sur cette décision.
3. Dans 11 cas, l'interlocuteur rencontré par l'enquêteur se retranche derrière une décision prise par un autre membre du ménage: " Mon mari ne veut plus que je participe..."
4. Dans 2 cas, l'enquêteur a été agressé verbalement par l'enquêté.
5. Dans 5 cas, les ménages ont signifié à l'enquêteur que les questions étaient indiscretes.
6. Dans 1 cas, le ménage a refusé par "manque d'envie".
7. Dans 10 cas, on a invoqué le manque de temps et d'intérêt.
8. Dans 1 cas, le ménage a refusé à cause du changement d'enquêteur.

9. 6 ménages ont parlé de "lassitude" liée à la répétition des mêmes questions.
10. 3 ménages ont dit à l'enquêteur qu'ils refusaient cette année encore mais qu'ils accepteraient l'année prochaine.
11. Dans 3 cas, l'enquêteur a été accueilli avec aigreur "Allez voir les plus riches..."
12. Dans un cas, le ménage a fait remarquer à l'enquêteur qu'il avait donné son accord pour un an mais pas "à perpétuité".
13. Dans 6 cas, on a invoqué des raisons de santé.
14. Quatre ménages trouvent que "c'est au tour de quelqu'un d'autre".
15. Un ménage trouve que l'étude n'est pas sérieuse.
16. Une personne précise " qu'elle n'adresse aucune objection à l'enquête mais qu'elle a des raisons personnelles pour refuser"
17. Une personne s'est montrée très hésitante ne sachant si elle pouvait participer ou non.
18. Dans 2 cas, l'enquêteur motive lui-même le refus du ménage en parlant d'un "climat émotionnel défavorable"
19. 2 ménages refusent à cause de l'impression "désagréable laissée par l'enquêteur précédent".
20. Dans un cas, l'enquêteur déclare qu'il a été "incapable de faire comprendre au ménage de quoi il retournait".

## 5.1.4 Les motifs de perte des ménages en 1988

### dans la population de départ

Refus: 69 ménages

Décès: 9 ménages

Départs à l'étranger: 9 ménages

Départs en maison de retraite: 6 ménages

Introuvables: 4 ménages

Fusion: 2 ménages

### au niveau des split-off

Refus: 22 ménages

Introuvables: 10 ménages

Table 5.3: COMPARAISON ENTRE LES MOTIFS DE PERTE, DEPUIS 1986, DANS LA POPULATION DE DEPART

	1986	%	1987	%	1988	%
Refus	258	86	182	86	76	73
Décès	16	5	12	6	9	8.6
Ménages collectifs	6	2			6	8.6
Etranger	12	4	7	3	9	5.8
Introuvables	7	2	10	5	4	3.8

Table 5.4: COMPARAISON ENTRE LES MOTIFS DE PERTE, DEPUIS 1986, DANS LES NOUVEAUX MENAGES

	1986	%	1987	%	1988	%
Refus	14	61	23	77	22	69
Décès						
Ménages collectifs						
Etranger	1	4	2	6.5		
Introuvables	8	35	5	16.5	10	31

Une action pour réduire les pertes ne peut que s'exercer au niveau des refus et des ménages introuvables.

Parmi les refus enregistrés en 1988 (98 au total), nous avons repérés 40 ménages dont le refus ne nous paraît pas définitif. Aussi seront-ils distribués aux enquêteurs en 1989.

Nous avons, cette année, parallèlement à la récupération des refus de 1986, accordé un soin particulier à rechercher les ménages difficiles à contacter et qui, les années antérieures avaient été abandonnés sans qu'un refus ait été signifié.

Nous avons ainsi téléphoné systématiquement aux communes pour vérifier si les ménages difficiles à contacter n'avaient pas changé d'adresse.

Dans d'autres cas, on a recommandé à l'enquêteur de s'informer dans le voisinage car certaines personnes déménagent temporairement et n'avertissent pas l'Administration Communale. C'est souvent le cas de personnes âgées qui rejoignent leurs enfants pour une période déterminée.

La difficulté majeure de nos recherches se pose dans les cas de nouveaux ménages: en effet, pour des raisons de confidentialité, nous n'avons pas demandé le patronyme des membres du ménage. Le seul patronyme que nous ayons est celui de l'individu-échantillon. Celui-ci peut être n'importe quel membre du ménage, pour autant qu'il soit inscrit à la sécurité sociale comme titulaire de revenu.

Ainsi, dans un certain nombre de cas, nous disposons uniquement du prénom, de la date de naissance, et de l'adresse d'origine pour nos investigations auprès des bureaux de la population. Nous sommes donc particulièrement tributaires de la bonne volonté et de la gentillesse des employés communaux. Il est en outre nécessaire d'opérer une double vérification, auprès de la commune d'origine d'abord, auprès de la commune d'arrivée ensuite, pour avoir une totale garantie qu'il n'y a pas erreur sur la personne.

## **5.2 Bilan en termes individuels**

### **5.2.1 La taille des ménages**

#### **a. le nombre total de personnes par ménage**

En 1988, nous comptons un nombre total de 4868 personnes qui ont répondu au questionnaire. En 1987, ce nombre s'élevait à 4914, soit une perte de 46 personnes de 1988 (le nombre de

ménages interrogés a, quant à lui, augmenté de 48 unités; on se trouve ainsi devant une situation où le taux de ménages interrogés a augmenté de 3 % en 1988 alors que la proportion de personnes interrogées diminue de 1 %). Le nombre moyen de personnes est en 1987 de 2.99; il est en 1988, de 2.88. Nous remarquons une légère supériorité de la taille moyenne du ménage en 1987 sur les ménages de 1988.

Le tableau suivant donne la distribution des ménages selon le nombre de personnes.

Table 5.5: REPARTITION DES MENAGES SELON LE NOMBRE DE PERSONNES EN 1987 ET EN 1988

ménages de	1987			1988		
	CA	%	% cum	CA	%	% cum
1 personne	288	17.0	17.0	265	16.1	16.1
2 personnes	503	29.7	46.7	436	26.5	42.6
3 personnes	355	21.0	67.7	377	22.9	65.5
4 personnes	334	19.7	87.4	331	20.1	85.6
5 personnes	136	8.0	95.4	144	8.8	94.4
6 personnes	51	3.0	98.4	54	3.3	97.7
7 personnes	16	0.9	99.3	23	1.4	99.1
8 personnes	8	0.6	99.9	11	0.7	99.8
9 personnes	-	-	-	2	0.1	99.9
11 personnes	1	0.1	100.0	1	0.1	100.0
total	1692	100.0		1644	100.0	

A la lecture de ce tableau, on remarque qu'en 1987, 14.4 % des ménages ont une taille de plus de cinq personnes; cette proportion est de 12.6 % en 1988. A l'inverse pour les petits ménages, nous avons en 1987, 42.6 % de ménages qui comptent deux personnes ou moins. En 1988, pour la même taille de ménages, nous avons un taux de 46.7%.

Le tableau suivant qui donne la répartition des individus selon la taille du ménage nous confirme dans l'hypothèse que les pertes de ménages subies en 1988 se situent davantage au niveau des ménages de grande taille.

Table 5.6: REPARTITION DES INDIVIDUS SELON LA TAILLE DU MENAGE; COMPARAISON 1987 - 1988

ménages de	1988			1987		
	Fréq.	%	% cum	fréq.	%	% cum
1 personne	288	5.9	5.9	265	5.4	5.4
2 personnes	1006	20.7	26.6	872	17.7	23.1
3 personnes	1065	21.9	48.5	1131	23.0	46.1
4 personnes	1336	27.4	75.9	1324	26.9	73.0
5 personnes	680	14.0	89.9	720	14.7	87.7
6 personnes	306	6.3	96.2	324	6.6	94.3
7 personnes	112	2.3	98.5	161	3.3	97.6
8 personnes	64	1.3	99.8	88	1.8	99.4
9 personnes	-	-	-	18	0.4	99.8
11 personnes	11	0.2	100.0	11	0.2	100.0
total	4868	100.0		4914	100.0	

### b. les adultes

Rappel: Dans l'étude "PSELL" nous définissons comme 'adulte',

- toute personne de plus de seize non scolarisée,
- toute personne de plus seize scolarisée, après une interruption de scolarité d'une durée supérieure ou égale à un an,
- toute personne de plus de seize ans en situation d'apprentissage.

Ces personnes répondent à un questionnaire "D".

En 1988, nous comptons 3784 adultes, soit 2.2 adultes par ménage.

En 1987, nous en comptons 3821, soit 2,3 adultes par ménage.

Le tableau suivant nous informe sur la distribution des ménages selon le nombre d'adultes.

Table 5.7: Répartition des ménages selon le nombre d'adultes en 1987 et 1988

ménages avec	1988		1987	
	CA	%	CA	%
1 adulte	322	19.1	298	18.1
2 adultes	915	54.1	833	50.7
3 adultes	268	15.8	307	18.7
4 adultes	131	7.8	133	8.1
5 adultes	36	2.1	43	2.6
6 adultes	16	0.9	23	1.4
7 adultes	4	0.2	5	0.3
8 adultes	-	-	2	0.1
total	1692	100.0	1644	100.0

C'est dans les ménages comprenant deux et trois adultes qu'on peut voir une différence entre 1987 et 1988. Si, en 1988, le nombre de ménages comprenant deux adultes est supérieur de 3 % à 1987, le nombre de ménages comprenant trois adultes est, en revanche, supérieur de 3 %, en 1987.

### c. les enfants

Examinons maintenant la répartition des ménages selon le nombre d'enfants.

*Pour rappel, sont définis comme enfants dans l'étude "PSELL", les personnes de moins de seize ans et les personnes de plus*

de seize ans toujours scolarisées qui n'ont jamais interrompu leur scolarité.

En 1988, 1084 enfants ont été interrogés; en 1987, ils étaient 986.

Table 5.8: REPARTITION DES MENAGES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS

ménages avec	1988		1987	
	CA	%	CA	%
1 enfant	318	18.8	341	20.7
2 enfants	234	13.9	219	13.3
3 enfants	75	4.4	79	4.8
4 enfants	17	1.0	18	1.1
5 enfants	1	0.0	1	0.1
0 enfant	1047	61.9	986	60.0
total	1692	100.0	1644	100.0

On remarque que la plus grosse différence entre les deux années se situe au niveau des ménages sans enfant. Nous en avons 62 % en 1988, alors qu'ils n'étaient que 60 % en 1987.

En revanche, les ménages comptant un enfant étaient 21 % en 1987, ils ne sont plus que 19 % en 1988.

#### d. Les arrivées dans le panel

Chaque année, principalement par le biais des naissances et des mariages, de nouvelles personnes rejoignent les ménages interrogés dans le cadre de l'étude. En 1988, nous enregistrons 223 arrivées dans la population de l'étude; 176 ménages sont concernés par le phénomène. En 1987, le nombre d'arrivées s'élevait à 208 et concernait 163 ménages de l'étude.

Table 5.9: REPARTITION DES MENAGES SELON LE NOMBRE D'ARRIVEES COMPARAISON 1988 -1987

ménages comprenant	1988		1987	
	CA	%	CA	%
1 arrivée	151	8.9	142	8.6
2 arrivées	16	0.9	6	0.4
3 arrivées	3	0.3	8	0.5
4 arrivées	5	0.3	5	0.3
5 arrivées	1	0.0	1	0.0
7 arrivées	-	-	1	0.0
non concerné	1516	89.6	1481	90.1
Total	1692	100.0	1644	100.0

#### e. Les départs des ménages

Un certain nombre d'événements provoque des départs dans les ménages: les décès, les départs à l'étranger, les départs en ménages collectifs, les mariages ... Certains de ces départs sont des pertes pour l'étude: les départs en ménage collectifs, à l'étranger, les décès. D'autres, par contre, engendrent de nouveaux ménages.

En 1988, nous relevons 261 départs dans 207 ménages. En 1987, le nombre de départs était de 156, dans 136 ménages. Voici la distribution des ménages en 1987 et en 1988 selon le nombre de départs.

Table 5.10: DISTRIBUTION DES MENAGES SELON LE NOMBRE DE DEPARTS EN 1987 ET 1988

ménages comprenant	1988		1987	
	CA	%	CA	%
1 départ	170	10.0	121	7.4
2 départs	25	1.5	12	0.7
3 départs	8	0.5	2	0.1
4 départs	3	0.2	-	-
5 départs	1	0.0	1	0.0
non concerné	1485	87.8	1508	91.7
total	1692	100.0	1644	100.0

Si l'on rapporte le nombre de départs au nombre d'enquêtes réalisées dans les nouveaux ménages (splitoff) en 1988 et en 1987, on se rend compte que l'étude a perdu davantage de personnes par le biais des départs, en 1988. En effet, les enquêtes dans les ménages split-off ont permis de récupérer 40.4 % des départs en 1987. En 1988, nous n'en avons récupéré que 38.3%.

**f. conclusions du bilan en termes d'individus:**

- Nous comptons moins d'individus en 1988 qu'en 1987, alors que nous avons davantage de ménages.
- La perte se situe davantage au niveau des ménages de grande taille.
- il semble que ce soit les ménages de trois personnes qui aient connu davantage de pertes en 1988.
- les ménages sans enfant ont connu une augmentation en 1988 par rapport à 1987.
- En 1988, l'étude a enregistré davantage de départs qu'en 1987.

## 5.3 Bilan qualitatif

### 5.3.1 Appréciation par les enquêteurs de l'accueil et de la fidélité des réponses

Table 5.11: APPRECIATION PAR LES ENQUETEURS DE L'ACCUEIL QUI LEUR A ETE RESERVEE; COMPARAISON 1987 -1988

Accueil	1988		1987	
	CA	%	CA	%
Mauvais	1	0.1	6	0.4
Plutôt mauvais	11	0.7	32	1.9
Plutôt bon	329	19.4	428	26.0
Très bon	1335	78.9	1170	71.2
Pas de réponse	16	0.9	8	0.5
TOTAL	1692	100.0	1644	100.0

En 1988, l'appréciation semble plus positive que lors de la vague précédente. En 1987, l'enquêteur avait estimé que l'accueil avait été "très bon", dans 71 % des ménages. En 1988, cette proportion a augmenté jusqu'à 79 %.

Il est intéressant d'examiner l'évolution de ces appréciations pour les ménages interrogés à la fois en 1987 et en 1988.

Le croisement des appréciations de 1987 avec 1988 nous fournit le tableau ci-dessous:

Table 5.12: COMPARAISON DE L'APPRECIATION DE L'ACCUEIL EN 1987 ET EN 1988 POUR LES MEMES MENAGES

Accueil 87 Accueil 88	mauvais	plutôt mauvais	plutôt bon	très bon	pas de réponse	Total
mauvais				1 100.0 0.1		1 0.1
plutôt mauvais			6 66.7 1.6	3 33.3 0.3		9 0.6
plutôt bon	2 0.7 40.0	12 4.0 48.0	171 56.8 44.2	113 37.5 10.3	3 1.0 42.9	301 19.7
très bon	3 0.2 60.0	13 1.1 52.0	210 17.3 54.3	985 81.1 89.4	4 0.3 57.1	1215 79.6
Total	5 0.3	25 1.6	387 25.4	1102 72.2	7 0.5	1526

Lorsque nous examinons ce tableau (qui porte uniquement sur les enquêtes réalisées en 1987 et en 1988, soit 1526 enquêtes), on se rend compte que l'appréciation est restée stable pour la plus large part des enquêtes: dans 76 % des cas, l'enquêteur a remis la même appréciation.

Dans 8 % des cas, l'enquêteur s'est senti moins bien accueilli en 1988 qu'en 1987.

En revanche, dans 16 % des cas, l'appréciation a évolué dans un sens positif.

Table 5.13: APPRECIATION PAR LES ENQUETEURS DE LA FIDELITE DES REPONSES; COMPARAISON 1987 - 1988

fidélité	1988		1987	
	CA	%	CA	%
Mauvaise	9	0.5	13	0.8
Plutôt mauvaise	57	3.4	59	3.6
Plutôt bonne	366	21.6	439	26.7
Très bonne	1230	72.7	1124	68.4
Pas de réponse	30	1.8	9	0.5
TOTAL	1692	100.0	1644	100.0

On relève peu de différences entre les deux années; l'enquêteur semble cependant un peu plus critiques en 1987 qu'en 1988. En effet, l'appréciation "plutôt bonne" a été utilisée dans 26.7 % des cas alors qu'en 1988, elle l'est dans 21.6 % des cas.

L'appréciation "très bonne" en revanche a été utilisée plus souvent en 1988.

Le tableau suivant nous informe sur l'appréciation de la fidélité en 1987 et en 1988 dans les ménages interrogés les deux années.

Table 5.14: EVOLUTION DE L'APPRECIATION DE LA FIDELITE DES REPONSES DE 1987 A 1988

fidélité88		mauvais	bon	bon	réponse	
mauvais	1 14.3 10.0	3 42.9 6.5	2 28.6 0.5	1 14.3 0.1		7 0.5
plutôt mauvais	1 1.9 10.0	12 23.1 26.1	32 61.5	7 13.5		52 3.4
plutôt bon	7 2.1 70.0	20 6.0 43.5	166 50.2 41.2	134 40.5 12.7	4 1.2 44.4	331 21.7
très bon	1 0.1	9 0.8	198 17.6	910 81.0 86.0	5 0.4	1123 73.6
pas de réponse		2 15.4 4.3	5 38.5 1.2	6 46.2 0.6		13 0.9
Total	10 0.7	46 3.0	403 26.4	1058 69.3	9 0.6	1526 100.0

De la comparaison 1987 - 1988, on ne peut pas conclure que la confiance des enquêteurs dans les réponses va en s'améliorant ou à l'inverse en se détériorant. En effet, pour 71.4% des cas, nous nous trouvons des appréciations qui n'ont pas changé. Dans 15.5% des cas, nous avons une évaluation plus optimiste en 1988. Pour 11.7% des ménages, l'enquêteur se montre plus sceptique, en 1988 sur la fidélité des réponses reçues.

#### **5.4 Suggestions et commentaires des enquêteurs à propos du déroulement de la collecte**

En 1988, pour la première fois, nous avons demandé aux enquêteurs (qui n'y voyaient pas d'inconvénient) de nous donner quelques remarques sur la collecte.

Nous avons classé ces réflexions sur base des thèmes abordés. Les enquêteurs ne sont pas toujours du même avis. Aussi, nous tenons à reproduire ces réflexions telles qu'elles nous ont été faites.

##### **A propos de l'organisation générale de la collecte**

"La brochure d'information devrait être en allemand également et être moins scientifique, plus abordable. Certains articles dans la presse, lors de la présentation de l'étude, remplissaient ces conditions."

" Nous suggérons d'organiser une réunion pour les ménages enquêtés pour leur présenter les résultats obtenus et , peut-être, montrer l'outil de travail qu'est le CEPS (journée portes ouvertes)."

" Il est important d'avoir une relation de confiance entre l'enquêteur et l'enquêté. Pour certaines personnes, dévoiler leur situation financière et peut-être familiale n'est pas facile, et si l'enquêté doit le faire chaque année à un nouvel enquêteur , le risque de refus est réel. Nous attachons une certaine importance à garder "nos" enquêtes."

" Nous pensons que les enquêtés ont le droit de connaître les intentions du CEPS quant à la durée de l'étude. Le terme de cinq ans avait été avancé à l'époque. Certains ménages ont bien voulu s'engager pour cinq ans, mais il est permis de douter s'ils continueront à accepter de participer à une enquête "open-end".

##### **A propos de l'indemnisation des ménages:**

Nous citons:

" La prime de 500 francs était très appréciée"

" Tandis qu'en 1986, une prime n'était pas encore nécessaire, en 1987, une certaine lassitude commençait à se manifester chez certains ménages et en 1988, l'indemnisation a stimulé nettement la motivation de ces familles."

" Il y a lieu de remercier la Direction du CEPS de sa décision de rémunérer les ménages collaborateurs à l'Etude. Ce geste a trouvé un accueil favorable auprès des intéressés. L'indemnisation des participants est non seulement un témoignage de gratitude mais elle constitue également un encouragement pour une participation future." " Avec les années, une certaine lassitude de poursuivre la collaboration se fait sentir. Nombreux sont ceux qui s'interrogent ou qui interrogent les enquêteurs sur l'opportunité de l'étude, sur les avantages personnels que l'étude peut leur apporter, sur les améliorations matérielles et financières que l'étude apportera aux petites gens avec un revenu modeste.

" Concernant la procédure de remise de l'indemnisation: Beaucoup de familles avaient déjà perdu leur carte lors de la visite de l'enquêteur. La procédure pour transmettre l'argent dans ces cas-là était trop rigide et l'effet psychologique escompté s'est fait attendre."

#### A propos du questionnaire:

**En général:**

Nous citons:

"Une nouvelle manière de poser certaines questions qui se répètent chaque année a été bien accueillie, par exemple la formulation de la question A 21"

"Des questions à propos des dépenses, de la consommation (sans être forcément chiffrées) seraient intéressantes"

#### **A propos des questions sur le revenu minimum garanti:**

" A l'occasion des interviews, il est apparu que beaucoup de personnes ignoraient l'existence d'une telle loi, sauf si elles en étaient bénéficiaires ou si un proche était concerné. D'autres en avaient une vague idée, beaucoup confondaient avec le salaire social minimum."

"A propos du RMG, il faut relever que tout en étant d'accord avec le principe, beaucoup de personnes n'ont pas manqué de 'exprimer leur opinion et désaccord en raison des abus que la

loi peut provoquer et du découragement qui pourrait ainsi naître chez des travailleurs à revenu modeste"

"Quant aux questions sur le RMG, certains se demandent s'il sera tenu compte de ces sondages d'opinion et quelle influence, ils peuvent avoir sur les décisions futures du gouvernement, quant il sera question de modifier les articles relatifs aux conditions d'ouverture du droit à cette aide financière."

"Il y a par endroits dans le questionnaire une certaine idée d'un type d'enquêté spécifique: la personne âgée, habitant dans une maison délabrée. Nous ne doutons ces gens existent, nous en avons interrogé, et leur situation devrait être connue des pouvoirs politiques. Cependant, nous avons interrogé, et l'étude devrait pouvoir en parler, un nouveau type de gens: ceux qui à cause d'un revenu médiocre, à cause surtout de leur inadaptation aux exigences de l'époque, ne participent plus à l'accroissement du niveau de vie et passent ainsi dans le groupe des pauvres. Pour ce qui est de leur niveau de vie, ils se font dépasser par les immigrants plus avertis et travaillant davantage. Ils en ont du ressentiment et sont particulièrement perméables aux propos racistes et nationalistes";

" En général, les gens étaient assez bien informés et montraient beaucoup d'intérêt pour cette question. Permettez-moi de conclure par une remarque personnelle: Ce qui nous a impressionné, mon épouse et moi, durant toutes ces années où nous avons participé à l'enquête, est la situation déplorable de beaucoup de personnes du troisième âge dans notre pays, qui croit être à la pointe du progrès. Ce malaise semble provenir en grande partie des raisons suivantes: il subsiste beaucoup de rentes de vieillesse, d'invalidité, de survie, très modestes. Par ailleurs, les services de soins à domicile et l'infrastructure des maisons de soins et maisons de retraite devraient être développées."

"Certaines questions dépassaient les enquêtés; ainsi les questions RMG"

#### Questionnaire "ménage"

Questions A14, A19, A20: "les gens ont tendance à voir leur situation de façon trop optimiste."

"Souvent les difficultés ne sont pas perçues comme telles. Avoir des difficultés signifie pour les gens: ne pas arriver à payer ce qu'on doit, avoir des dettes... Le fait de n'avoir pas pu s'acheter certains vêtements n'est pas perçu comme difficulté"

Question A16: "il est souvent difficile d'avoir des réponses vraisemblables. Je voudrais ici poser une question méthodologique: faut-il rendre l'enquête attentif à des contradictions ou des bilans (dépenses- recettes) invraisemblables? Dans certaines limites peut-être?"

Question A17: "Sauf la gratuité des transports, nous n'avons relevé aucune autre gratuité."

Question A21: " L'orientation de la question était la capacité financière d'avoir ou de faire telle chose. L'appartenance à un club ou le fait d'avoir un hobby dans ce contexte provoquait des rires"

Question A21 3e colonne: " Il y a eu des enquêtés qui ont toujours répondu "oui" en faisant la réflexion: tout le monde devrait gagner assez que pour pouvoir se procurer toutes ces choses"

Question A21: "de nombreuses questions relatives à certains biens matériels paraissent inadaptées aux conditions de vie actuelle de la population au Grand-Duché, étant donné que presque tous les ménages sont suréquipés en appareils électro-ménager ou disposent d'autres moyens de confort moderne. Les conditions d'habitat se sont améliorées sensiblement au cours des dernières décennies et chacun peut s'adonner à sa guise à des activités culturelles et sportives de son choix. Il en est de même pour l'entretien des relations familiales et sociales."

#### Questionnaire 'groupe':

"Le questionnaire ne tient pas compte des nouvelles formes de prêts et de paiement, par exemple " le bancomat"."

"Il aurait été indiqué de demander la participation passive à des manifestations culturelles comme théâtre, concerts, cinéma..."

#### Questionnaire individuel:

"La question sur la connaissance active et passive des langues fait l'objet de réponses souvent trop optimistes."

"Une partie difficile du questionnaire étaient les questions D26 -D29 (retraités). Souvent en cas de maladie, vous n'avez plus le choix. La question D28 nous paraît particulièrement peu opérationnelle."

### Questionnaire E:

"En dépit de la bonne volonté des parents, il était parfois difficile d'obtenir des réponses précises concernant les enfants de parents immigrés. Il convient de signaler que, pour cette catégorie, la majorité des parents sont d'avis qu'il est trop tôt pour se prononcer sur les caractéristiques intellectuelles de leurs enfants: à un âge où leur intelligence évolue et se développe, ces enfants sont amenés à assimiler deux ou trois langues étrangères à la fois, parallèlement à un programme scolaire normal. Une fois les premières difficultés d'adaptation scolaire surmontées, les parents souhaitent, sans autre ambition, que leurs enfants puissent bénéficier plus tard d'une formation scolaire et professionnelle adaptée au mieux aux capacités intellectuelles et aux intérêts de chacun."

"Dans le questionnaire E, les enfants nés en 1983 vont uniquement à l'école maternelle et la plupart des questions posées dans ce formulaire ne sont pas adaptées à cette situation, ce qui ne facilite pas le travail de l'enquêteur, puisque les gens remarquent que le questionnaire n'est pas au point"

**Troisième partie**  
**Les opérations de chiffrement**

## Chapitre 6

### La préparation des questionnaires pour l'encodage

Le système d'encodage automatique simplifie les opérations d'encodage et de nettoyage. Il requiert cependant une préparation minutieuse des questionnaires. Ce sont les différentes phases de cette préparation que nous allons décrire ici.

#### 6.1 L'attribution des numéros de dossiers

Jusqu'en 1987, nous changions annuellement les numéros des questionnaires. Cette décision, calquée sur le PSID, avait été justifiée par le fait que les ménages changeaient et qu'il n'y avait dès lors pas de raison de garder leur numéro ( la seule donnée permanente étant les numéros individuels).

Il s'est avéré que cette décision était lourde de conséquences: tout d'abord, elle impose un important travail de vérification annuelle de numéros; au niveau de la saisie, elle requiert aussi des dispositions particulières; au niveau des analyses, elle est à l'origine d'un véritable casse-tête. Aussi avons-nous décidé de ne plus changer les numéros et de laisser aux questionnaires leur numéro de l'année 1987.

Les nouveaux ménages (split-off) reçoivent un numéro qui, en 1988, sera supérieur à 2400.

Pour les ménages qui éclatent, il a fallu établir une règle pour déterminer quel groupe garderait le numéro d'origine et à quel autre on attribuerait un nouveau numéro. Il s'agissait en fait, de déterminer où était le ménage d'origine et où était le split-off.

Le ménage d'origine sera celui que l'enquêteur trouvera à l'adresse qui lui aura été donnée par le CEPS, c.à.d l'adresse où on aura interrogé le ménage, l'année précédente, pour autant que dans ce ménage se trouve encore un individu-panel.

Dans le cas des éclatements de ménages où aucune partie ne reste à l'adresse de l'année précédente, le ménage d'origine sera celui où se trouve le chef de ménage de l'année précédente.

Avec le temps, nous trouverons des éclatements de ménages qui étaient eux-mêmes des ménages "split-off"; dans ce cas, on suivra les deux règles énoncées ci-dessus sans tenir compte de la présence ou non d'un individu -panel (au Luxembourg, nous poursuivons l'étude avec toutes les personnes qu'elles soient individu- panel ou non).

## **6.2 Vérification de la concordance 87-88**

Ce sont essentiellement les données de la composition familiale qui font l'objet de cette vérification; cette vérification porte d'abord sur la composition familiale en soi:

- Toutes les personnes présentes en 87 le sont-elles toujours en 1988?
- Si ce n'est pas le cas, ces personnes sont-elles reprises sur la liste des départs?
- Des personnes sont-elles arrivées dans le ménage?
- Les différents événements touchant la composition du ménage se sont-ils passés entre le 01.05.87 et le 30.04.88

Elle porte aussi sur l'exactitude des différents renseignements: prénoms, dates de naissance...

Le programme d'encodage est conçu pour établir un lien entre deux vagues et s'interrompt lorsqu'il découvre une incohérence sur l'identité des personnes. Il est donc essentiel que chacun de ces éléments soit examiné soigneusement.

Suite à ce contrôle, un diagnostic de concordance est attribué<sup>4</sup>.

Lorsque le vérificateur repère des écueils très importants à ce niveau, il est prévu de reprendre contact avec l'enquêteur, voire avec le ménage, pour obtenir des informations complémentaires.

---

4. Voir annexe.

## 6.3 Attribution des matricules individuels

Après vérification de la concordance, chaque membre du ménage reçoit un numéro individuel.

Ce numéro individuel unique permettra de suivre chaque personne d'une vague à l'autre.

En 1988, nous avons attribué des numéros individuels supérieurs à 7500.

## 6.4 Le chiffrement proprement dit

Rem. Les différents documents utilisés pour ce chiffrement sont repris en annexe.

### 6.4.1 La fiche introductive

Cette fiche reprend, en synthèse, tous les éléments d'identification du ménage et sa composition.

- numéro du ménage (n°1987)
- code postal de l'endroit où l'enquêteur a trouvé le ménage
- numéro de l'enquêteur qui a contacté le ménage
- le diagnostic ménage: il rend compte de la situation du ménage par rapport à l'enquête:
  - + le code "1": concerne la situation la plus courante. Ce code concerne les ménages qui ont répondu en 1987 et aussi en 1988.
  - + le code "2" est prévu pour les ménages qui refusent l'enquête. Cette fiche introductive est complétée, en effet, pour tous les ménages, y compris ceux qui ne participent pas à l'enquête.
  - + le code "3" concerne les ménages introuvables, c.à.d. les ménages pour lesquels aucun service administratif n'a pu nous donner d'autre adresse

et qui ne se trouvent pas pour autant à l'adresse de l'année précédente.

- + le code "4" est utilisé pour les ménages qui ont quitté le Luxembourg. L'étude est limitée aux frontières du Grand-Duché de Luxembourg.
- + le code "5" concerne les ménages où tous les membres sont décédés.
- + le code "6" est attribué aux ménages "split-off".
- + le code "7" est prévu pour les ménages qui n'ont pas été interrogés l'année précédente et que l'enquêteur a pu interroger en 1988.
- + le code "8" a été prévu pour les ménages qui ont fusionné.

Pour les ménages "splitoff", un espace a été prévu afin de noter le numéro du ménage d'origine.

- les matricules individuels, y compris les matricules des membres arrivés et sortis du ménage depuis le mois d'avril de l'année précédente
- le diagnostic individuel, qui permet de rendre compte à la fois de la position de chaque membre du ménage par rapport à la vague précédente et par rapport au ménage
  - + code '1': il concerne les membres du ménage interrogés dans ce ménage en 1987 et en 1988.
  - + code '2': il concerne les membres du ménage qui refusent l'enquête. Il arrive en effet, que dans un ménage où certains membres participent à l'enquête, d'autres la refusent. Ces personnes n'auront pas de questionnaire individuel.
  - + code '3': ce code est prévu pour les membres du ménage absents pour une longue durée. Nous entendons par là les personnes qui font toujours partie du ménage mais qui sont habituellement absents p.ex. un étudiant aux U.S.A / une personne en prison... Ces personnes n'auront pas de questionnaire individuel en 1988.
  - + code '4': il est prévu pour les membres qui quittent un ménage pour entrer dans une institution de soins.
  - + code '5': il est attribué aux membres qui quittent un ménage pour fonder leur propre ménage.
  - + code '6': il concerne les membres du ménage partis définitivement à l'étranger.
  - + code '7': il est attribué aux personnes qui arrivent dans le panel en 1988; ce code est donné

- à des personnes qui n'ont jamais été interrogées dans le cadre de l'étude.
- + code '8': il concerne les membres du ménage qui sont décédés.
  - + code '9': Il est utilisé pour les personnes qui n'ont pas pu être interrogées une année et qui réapparaissent une ou plusieurs années plus tard.
  - + code '10': Ce code est utilisé pour les individus nouveaux dans le ménage mais déjà présents dans l'étude (dans un autre ménage)
- un diagnostic permettant de distinguer les individus-panel des individus qui ne le sont pas.
- + le code 1 désigne les individus-panel, c.à.d. les individus qui font partie de l'échantillon initial ainsi que leurs enfants (nés ou à naître durant la durée de l'étude).
  - + le code 2 désigne toutes les autres personnes qui participent à l'étude sans appartenir à la catégorie décrite ci-dessus.

## **6.4.2 Bilan succinct de la concordance 87-87**

### **6.4.2.1 Le changement de chef de ménage**

Une première approche de la concordance de 87 vers 88 consiste à s'interroger sur le changement et le cas échéant, à donner les raisons du changement.

### **6.4.2.2 Qualité de la concordance**

Cette rubrique a pour objectif d'estimer très grossièrement la qualité de la concordance, entre 87 et 88, notamment sur les données de composition familiale. Un code en quatre points permet de qualifier schématiquement la concordance.

- le diagnostic "1" concerne les dossiers corrects.
- le diagnostic "2" est attribué si des problèmes mineurs de concordance sont apparus sur des points comme la date de naissance, la nationalité...
- le diagnostic "3" est utilisé lorsque des erreurs ont été détectées au niveau de la composition du ménage.
- le diagnostic "4" concernera les dossiers où se posent des problèmes graves au niveau de la concordance.

#### 6.4.2.3 Les groupes de revenus en 87 et 88

A ce stade, le précodage ne concerne que l'estimation du nombre de groupes de revenus: ce nombre est-il égal, en augmentation ou en diminution par rapport à l'année précédente?

Une autre opération consistera à caractériser les changements apportés dans la composition des groupes.

#### 6.4.3 Les typologies familiales

Une dernière opération de chiffrage consiste à caractériser le ménage selon deux typologies.

##### Typologie n°1 (CEPS)

Cette typologie est axée essentiellement autour du nombre d'enfants et d'adultes dans le ménage.

##### Typologie n°2 (STATEC)

La typologie n°2 est centrée davantage sur les liens entre les membres du ménage<sup>5</sup>.

#### 6.4.4 Précodage du tableau familial

- Le numéro matricule de chaque membre du ménage présent en 1988 est reporté dans la première colonne de ce tableau.
- Le lien de chaque membre avec le Chef de ménage est chiffré dans la colonne n°3 suivant un code établi par le CEPS en 1985 (voir annexe...).
- La nationalité est chiffrée en colonne '7' suivant un code commun à toutes les études du CEPS (voir annexe...)

---

5. STATEC, Recensement général de la population au 31 mars 81, Volume 4, Ménages et Familles, Luxembourg, 1985, pp.8-9.

- Le handicap est chiffré en colonne '17' (voir code en annexe...).

#### **6.4.5 Précodage du questionnaire "Groupe de revenus"**

Le numéro-matricule de chaque membre du groupe est reporté sur la couverture du questionnaire "Groupe".

La composition de chaque groupe du ménage est comparée avec la composition du même groupe l'année précédente et les modifications à ce niveau font l'objet d'un chiffrage en termes d'entrées et de sorties dans le groupe.

Le numéro-matricule de la personne qui a répondu au questionnaire est également chiffré.

Question B10: Le pays dans lequel le groupe passe ses vacances est chiffré d'après le code "nationalité".

#### **6.4.6 Précodage individuel "adulte"**

Sont chiffrés sur la couverture de chaque questionnaire "adulte", les renseignements suivants:

- numéro-matricule de la personne concernée par le questionnaire
- numéro du groupe auquel appartient cette personne
- numéro-matricule du père  
de la mère  
du conjoint...  
de la personne concernée par le questionnaire.

Le numéro-matricule du conjoint est chiffré uniquement si le conjoint est présent dans le ménage.

On se préoccupe aussi de savoir si la personne a été interrogée en 85 et en 86.

## Formation scolaire et professionnelle

Question D3: - La filière scolaire est chiffrée sur base d'un code "enseignement" établi au CEPS en 1985.

## Curriculum

Question D5: - La formation achevée est chiffrée sur base d'un code "formation achevée" établi au CEPS en 1978 pour les besoins de l'étude internationale sur la pauvreté persistante.

Question D8, D9, D11: - Les professions sont chiffrées d'après le code international type des professions (CITP) du bureau international du travail (BIT) à Genève.]

Question D13: - La nationalité est chiffrée à l'aide du code "nationalité" (voir annexe).

## Actifs

Question D 30: - La profession est codée sur base du code "CITP" du B.I.T..

### 6.4.7 Précodage du questionnaire "Enfant"

#### - Renseignements individuels

Le chiffrage réalisé ici correspond tout à fait à celui du questionnaire "Adulte".

Sont ainsi chiffrés:

- le numéro-matricule de la personne concernée par le questionnaire
- le numéro du groupe auquel appartient cette personne

- le numéro-matricule du père  
de la mère  
du conjoint...  
de l'enfant concerné par le questionnaire.

Le numéro-matricule du conjoint est chiffré uniquement si celui-ci est présent dans le ménage.

On s'interroge en outre sur la présence de cet enfant en 1985 et en 1986.

- Renseignements scolaires (C6 et C7)

Les renseignements concernant la filière scolaire dans laquelle se trouve l'enfant ainsi que l'établissement fréquenté sont précodés suivant un code établi par le CEPS (voir annexe).

#### **6.4.8 Précodage du questionnaire "Enfant cinq-onze ans"**

- La couverture

Le numéro-matricule des enfants concernés par le questionnaire seront chiffrés en regard de leur prénom.

- Les questions E19 et E 20

Une grille de réponses, en quatre points a été proposée aux parents. Les réponses ont été codées suivant cette grille.

- 1. *Scolarité sans qualification*
- 2. *Certificat d'aptitude technique et professionnelle*
- 3. *Baccalauréat*
- 4. *Enseignement supérieur*

- La question E21

Sylvain BOUYER de l'Université de Nancy II nous a proposé la grille suivante pour la codification de la question E 21. Cette question qui porte sur la représentation de l'intelligence a déjà été posée dans d'autres études.

Code 1: toute réponse qui se rapporte à la capacité de résoudre des problèmes.

ex.il voit tout de suite ce qu'il faut faire

il trouve toujours (ou facilement) la solution d'un problème (ou d'un jeu ou d'une devinette)

il est très fort dans un domaine particulier de connaissance (histoire ou mathématiques ou écologie, ou technique particulière ou informatique...)

il raisonne bien

Code 2: toute réponse qui se rapporte à la capacité verbale

ex.il sait bien lire

il écrit sans difficulté

il parle correctement

il sait bien expliquer quelque chose

il lit beaucoup

il parle facilement

Code 3: toute réponse qui se rapporte à la capacité sociale

Ex.on recherche sa compagnie

il a un comportement moral (dire bonjour, laisser sa place dans l'autobus, ne pas dire de gros mots, ne pas voler, donner de l'argent aux pauvres...)

il n'est pas timide

il travaille dur

il est très sociable

Code 9: toute réponse "inclassifiable"

Code 0: toute absence de réponse

Etant donné que lors du chiffrage, nous avons trouvé des réponses qu'il était difficile d'intégrer dans la classification ci-dessus, nous avons ajouté trois rubriques à la grille:

Code 4: tous les comportements qui se rapportent à la mémoire.

Code 5: Tous les comportements qui évoquent la curiosité la curiosité intellectuelle.

Code 6: Tous les comportements qui font font référence à l'adresse et à l'habileté manuelle.

#### **6.4.9 Précodage des récupérations**

Pour les questionnaires des ménages repêchés, nous avons envisagé un système de précodage particulier. A ces questionnaires, on ajoutera une fiche de précodage de l'année 1987. Pour le ménage, le diagnostic correspondra à un refus. Pour les diagnostics individuels, nous reconstituerons le ménage tel que nous l'aurions trouvé s'il avait pu être interrogé en 1987 (nous avons la date des différents changements dans la feuille annexe au tableau de composition familiale).

Pour l'année 1988, ces ménages recevront un diagnostic de récupération. Pour les diagnostics individuels, nous utiliserons le code "diagnostic individuel 1988". Pour ce qui est de la concordance entre deux années, elle sera évaluée par rapport à l'année 1986.

## Table des Matières

Chapitre 1	les changements apportés au questionnaire	5
Chapitre 2	La préparation de la collecte	11
Chapitre 3	Les enquêteurs	13
3.1	Le groupe d'enquêteurs . . . . .	13
3.2	La formation des enquêteurs . . . . .	14
Chapitre 4	La gestion de la collecte	17
4.1	le programme de gestion . . . . .	17
4.2	organisation de la collecte: la distribution des enquêtes . . . . .	18
4.2.1	précautions préalables . . . . .	18
4.2.2	la répartition des enquêtes . . . . .	19
4.2.2.1	Par enquêteur . . . . .	19
4.2.2.2	Répartition géographique . . . . .	23
4.2.3	Rythme de la collecte . . . . .	25
4.2.4	La durée des interviews . . . . .	26
4.2.5	Les caractéristiques des ménages interrogés; Comparaison avec 1986 et 1987 . . . . .	28
Chapitre 5	Bilan de la collecte	31
5.1	Bilan quantitatif en termes de ménages . . . . .	31
5.1.1	Dans la population des ménages interrogés en 1987 . . . . .	31
5.1.2	Les ménages splitoff en 1988 . . . . .	31
5.1.3	Les ménages repêchés . . . . .	32
5.1.4	Les motifs de perte des ménages en 1988 . . . . .	35
5.2	Bilan en termes individuels . . . . .	36
5.2.1	La taille des ménages . . . . .	36
5.3	Bilan qualitatif . . . . .	42
5.3.1	Appréciation par les enquêteurs de l'accueil et de la fidélité des réponses . . . . .	43
5.4	Suggestions et commentaires des enquêteurs à propos du déroulement de la collecte . . . . .	47

Chapitre 6	La préparation des questionnaires pour l'encodage	53
6.1	L'attribution des numéros de dossiers .	53
6.2	Vérification de la concordance 87-88 .	54
6.3	Attribution des matricules individuels .	55
6.4	Le chiffrage proprement dit . . . . .	55
6.4.1	La fiche introductive . . . . .	55
6.4.2	Bilan succinct de la concordance 87-87 . . . . .	57
6.4.2.1	Le changement de chef de ménage . . . . .	57
6.4.2.2	Qualité de la concordance . .	57
6.4.2.3	Les groupes de revenus en 87 et 88 . . . . .	58
6.4.3	Les typologies familiales . . . . .	58
6.4.4	Précodage du tableau familial . .	58
6.4.5	Précodage du questionnaire "Groupe de revenus" . . . . .	59
6.4.6	Précodage individuel "adulte" . .	59
6.4.7	Précodage du questionnaire "Enfant" . . . . .	60
6.4.8	Précodage du questionnaire "Enfant cinq-onze ans" . . . . .	61
6.4.9	Précodage des récupérations . . .	63

## Tableaux

Table 3.1:	LOCALISATION DES ENQUETEURS PAR CANTON . . . . .	14
Table 4.1:	DISTRIBUTION DES ENQUETES PAR ENQUETEUR EN 1987 ET EN 1988 . . . . .	20
Table 4.2:	ENQUETES REALISEES PAR ENQUETEUR : COMPARAISON 1987 -1988 . . . . .	21
Table 4.3:	REPARTITION DES ENQUETES REALISEES EN 1987 PAR CANTON ET PAR ENQUETEUR . . .	23
Table 4.4:	REPARTITION DES ENQUETES REALISEES EN 1988 PAR CANTON ET PAR ENQUETEUR . . .	23
Table 4.5:	Enquêtes réalisées mensuellement au cours des vagues 1987 et 1988 . . . . .	25
Table 4.6:	DISTRIBUTION DES MENAGES SELON LA DUREE (RECODEE) DE L'INTERVIEW; COMPARAISON 1987 -1988. . . . .	27
Table 4.7:	REPARTITION DES MENAGES SELON LE NOMBRE DE PERSONNES EN 1986, 1987 ET 1988 . . .	28
Table 4.8:	DISTRIBUTION DES MENAGES SELON LE TYPE D'HABITATION; COMPARAISON 86, 87, 88 . . .	28
Table 4.9:	LOCALISATION DES MENAGES INTERROGES; COMPARAISON 86, 87, 88 . . . . .	29
Table 5.1:	TAUX DE PARTICIPATION A L'ENQUETE PSELL DEPUIS 1986 . . . . .	31
Table 5.2:	TAUX DE PARTICIPATION A L'ENQUETE PSELL DANS LES NOUVEAUX MENAGES . . . . .	32
Table 5.3:	COMPARAISON ENTRE LES MOTIFS DE PERTE, DEPUIS 1986, DANS LA POPULATION DE DEPART . . . . .	35
Table 5.4:	COMPARAISON ENTRE LES MOTIFS DE PERTE, DEPUIS 1986, DANS LES NOUVEAUX MENAGES . . . . .	35
Table 5.5:	REPARTITION DES MENAGES SELON LE NOMBRE DE PERSONNES EN 1987 ET EN 1988 . . .	37
Table 5.6:	REPARTITION DES INDIVIDUS SELON LA TAILLE DU MENAGE; COMPARAISON 1987 - 1988 . . . . .	37
Table 5.7:	Répartition des ménages selon le nombre d'adultes en 1987 et 1988 . . . . .	39
Table 5.8:	REPARTITION DES MENAGES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS . . . . .	40

Table 5.9:	REPARTITION DES MENAGES SELON LE NOMBRE D'ARRIVEES COMPARAISON 1988 -1987 . . .	.40
Table 5.10:	DISTRIBUTION DES MENAGES SELON LE NOMBRE DE DEPARTS EN 1987 ET 1988 . . .	.41
Table 5.11:	APPRECIATION PAR LES ENQUETEURS DE L'ACCUEIL QUI LEUR A ETE RESERVE; COMPARAISON 1987 -1988 . . . . .	.43
Table 5.12:	COMPARAISON DE L'APPRECIATION DE L'ACCUEIL EN 1987 ET EN 1988 POUR LES MEMES MENAGES . . . . .	.43
Table 5.13:	APPRECIATION PAR LES ENQUETEURS DE LA FIDELITE DES REPONSES; COMPARAISON 1987 - 1988 . . . . .	.44
Table 5.14:	EVOLUTION DE L'APPRECIATION DE LA FIDELITE DES REPONSES DE 1987 A 1988 . . . . .	.45

**ANNEXE A**  
**Le questionnaire 1988**

FICHE-ENQUETEUR : En remplissant cette fiche, assurez-vous que votre questionnaire est bien complet.

Aucun nom, aucune adresse ne doivent figurer sur cette feuille.

1. NUMERO DU MENAGE: \_\_\_\_\_ Date de l'interview : [ ] [ ] - [ ] [ ] - [ ] [ ]  
2. CODE POSTAL : [ ] [ ] [ ] [ ]  
3. NOM DE L'ENQUETEUR : ..... NUMERO : [ ] [ ] [ ] [ ]

4. QUALITE DE L'ENQUETE : Ces différents points seront discutés avec vous lors de la remise du questionnaire au CEPS.

- a. Combien de personnes sont recensées dans le tableau familial?  OUI  NON   
Ces personnes ont-elles toutes un questionnaire individuel ?  
Si NON pourquoi ? .....
- b. Combien de groupes "B" avez-vous repérés dans le ménage ?  OUI  NON   
Avez-vous un questionnaire "B" pour chacun de ces groupes ?  
Si NON pourquoi ? .....
- c. Avez-vous rencontré des problèmes pour réaliser cette enquête ? OUI  NON   
Si OUI, veuillez les décrire au verso de cette feuille.

d. Comment qualifiez-vous...

	mauvais	plutôt mauvais	plutôt bon	très bon
L'accueil	-1-	-2-	-3-	-4-
La fidélité des réponses	-1-	-2-	-3-	-4-

5. QUEL EST LE TYPE DE L'HABITATION DE L'INTERVIEWE ?

- 0- maison de retraite
- 1- maison rurale
- 2- maison unifamiliale individuelle
- 3- maison unifamiliale jumelée
- 4- maison unifamiliale en série
- 5- petit collectif : bâtiment comprenant deux à quatre logements
- 6- collectif moyen : 5 à 19 logements
- 7- collectif de grande taille : 20 logements et plus
- 8- habitation précaire en matière légère : baraque, roulotte...

6. LE LOGEMENT VOUS SEMBLAIT-IL...

bien entretenu	moyennement entretenu	vétuste, délabré
-1-	-2-	-3-

7. L'IMMEUBLE (ou les abords s'il s'agit d'une maison individuelle) était-il...

bien entretenu	moyennement entretenu	vétuste, délabré
-1-	-2-	-3-

8. EN COMBIEN DE SEANCES AVEZ-VOUS FAIT PASSER LE QUESTIONNAIRE ?

Séances \_\_\_\_\_ Durée totale de l'interview en minutes \_\_\_\_\_

9. QUELLES SONT LES PERSONNES QUI ONT REPONDU A L'INTERVIEW ?

Prénoms : .....  
Nos. \_\_\_\_\_

Enq: Détermination des groupes de revenus

Dans un ménage, les personnes prennent un certain nombre d'arrangements pour vivre ensemble, notamment pour se distribuer les tâches du ménage, pour prendre en charge les dépenses du ménage et se partager les revenus.  
 Pouvez-vous nous dire comment cela se passe chez vous?  
 - Oui, dans la liste que nous venons d'établir, dispose de revenus supérieurs à 17000 F?  
 - Parmi les personnes qui ont plus de 17000 F, quelles sont celles qui remettent plus de la moitié au groupe principal? Ces personnes appartiennent au groupe principal. Appartient aussi au groupe principal, les personnes qui sont prises en charge par le Chef de ménage.

N.B. La participation à cette interview est volontaire.  
 Les réponses données seront traitées de façon anonyme et strictement confidentielle.

Avant de poser d'autres questions, Nous souhaiterions savoir quelles sont les autres personnes qui habitent dans ce logement, même si elles sont absentes. (momentanément)

- Parmi les personnes qui ont plus de 17000 F, que gardent plus de la moitié pour leur usage personnel ou de groupes distincts du groupe principal?  
 - Il est possible aussi que, parmi les personnes qui certaines prennent d'autres membres du ménage en cas, ces personnes forment un groupe avec les personnes qui partagent leurs revenus.

Attention enquêteur: Dans le ménage, il y a toujours au moins un chef de ménage, appelé aussi groupe principal.

N°	Prénom de toutes les personnes qui habitent dans le logement	LIEU AVEC LE CHEF DE MENAGE Préciser les intermédiaires: p.ex.: petit-fils = fils de... Ne pas s'en tenir aux seuls liens légaux	SEXE 1. masculin 2. féminin	DATE DE NAISSANCE Jour Mois Année	ETAT CIVIL 1. célibataire 2. marié 3. veuf 4. divorcé 5. séparé de fait 6. séparé de droit	PRENOM DU CONJOINT ( si couple)	NATIONALITE	QUI A DES REVENUS SUPERIEURS A 17000 F (cocher)	Dans ce cas, la personne remet-elle plus de la moitié de ses revenus au groupe principal? 1. OUI 2. NON	QUI FAIT PARTIE DU GROUPE N° 1?	QUI FAIT PARTIE DU GROUPE N° 2?	QUI FAIT PARTIE DU GROUPE N° 3?	QUI FAIT PARTIE DU GROUPE N° 4?	QUI FAIT PARTIE DU GROUPE N° 5?	NOM DE LA CAISSE DE MALADIE	
																8
1		chef de ménage														
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
11																
12																

N°

Enq: Si plusieurs groupes de revenus, commencer par inscrire dans la colonne '0', le prénom du chef de ménage. Inscrire le prénom de chaque membre du groupe de revenus n° 1. Pour le Groupe de Revenus n° 2, inscrire dans la colonne correspondante le n° de chaque membre faisant partie du Groupe n° 2. Procéder de même pour les autres groupes.

**Groupes de revenus**

Personnes prennent un certain nombre d'arrangements pour ne pas se distribuer les tâches du ménage, pour prendre du ménage et se partager les revenus. Évidemment cela se passe chez vous? Écrivez nous comment vous venez d'établir, dispose de revenus supérieurs

Qui ont plus de 17000 F, quelles sont celles qui remettent le principal? Ces personnes appartenant au groupe principal? Les personnes qui sont Chef de ménage.

- Parmi les personnes qui ont plus de 17000 F, quelles sont celles qui gardent plus de la moitié pour leur usage personnel? Ces personnes forment un ou des groupes distincts du groupe principal.  
- Il est possible aussi que, parmi les personnes qui ont plus de 17000 F, certaines prennent d'autres membres du ménage en charge. Dans ce cas, ces personnes forment un groupe avec les personnes avec qui elles partagent leurs revenus.

Attention enquêteur: Dans le ménage, il y a toujours au moins un groupe, c'est le groupe du chef de ménage, appelé aussi groupe principal.

**ORIENTATION DU QUESTIONNAIRE**

	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	
INVALETTE	QUI A DES REVENUS SUPERIEURS A 17000 F (cocher)	Dans ce cas, la personne remet-elle plus de la moitié de ses revenus au groupe principal?	QUI FAIT PARTIE DU GROUPE N° 1?	QUI FAIT PARTIE DU GROUPE N° 2?	QUI FAIT PARTIE DU GROUPE N° 3?	QUI FAIT PARTIE DU GROUPE N° 4?	QUI FAIT PARTIE DU GROUPE N° 5?	NDM DE LA CAISSE	Un membre du ménage souffre-t-il d'un handicap?	Si oui, de quel handicap s'agit-il?	Pourcentage d'invalidité reconnue officiellement?	Qui dans le ménage a moins de seize ans? (cocher)	PARMI LES PERSONNES QUI ONT PLUS DE SEIZE ANS, QUI EST ...	A la fois aux études et au travail ou à nouveau en formation après avoir interrompu ses études pendant plus d'un an?	Au travail; En retraite ou Pré-retraite; Chômeur; Ménagère...	
								1. G.N.M.D 2. Contrat 3. Employés privés 4. Employés atord 5. F. \$ E Communaux 6. F. \$ E Publics 7. Profess. Indépend. 8. Caisse agricole 9. C.F.L. 10. Pas de caisse 11. CEE / 12. autres								

Écrivez Si plusieurs groupes de revenus, commencer par inscrire dans la colonne '0', le prénom du chef de ménage. Inscrire le prénom de chaque membre du groupe de revenus n° 1. Pour le Groupe de Revenus n° 2, inscrire dans la colonne correspondante le n° de chaque membre faisant partie du Groupe n° 2. Procéder de même pour les autres groupes.

QUESTIONNAIRE C

QUESTIONNAIRE D

# CHANGEMENTS DANS LA COMPOSITION FAMILIALE

## Ännerungen an érer Familjestruktur

Depuis le mois d'avril 1987, des changements sont-ils intervenus dans la composition de votre ménage?  
 Sêit dem Abrëll 1987, sin Ännerungen an érer Familjestruktur virkonn?

OUI

NON



Eng: Si aucun changement n'est intervenu, poser les questions individuelles d'après les consignes reçues au tableau d'orientation.

-1-

-2-

Des personnes qui étaient là en avril 1987, sont-elles parties?  
 Sin Persounen fortgaangen, déi am Abrëll 1987 nach derzou gehéiert hun?

OUI

NON

-1-

-2-

De qui s'agit-il?  
 Wien ass doat?

Numéro matricule	Prénom	Lien avec le C.M.	Sexe	Date de naissance	Etat civil	Date du départ	Raisons du départ

TOTAL DEPARTS :

- 1- décédé/ gestuerwen
- 2- a constitué son propre ménage/ huet sêin eegene Stoot gegrënnt
- 3- autres raisons/ aaner Ursachen

→ Eng: Si la personne a constitué son propre ménage ou est partie pour une autre raison, noter la nouvelle adresse. S'il s'agit d'une personne âgée partie en maison de retraite, noter l'adresse de la maison de retraite ou de l'hôpital gériatrique.  
 Wann et em eng eeler Persoun geet déi an en Altersheim oder eng Geriatriesch Klinik gaangen ass, déi genee Adress dovun opschreiw.

.....

.....

De nouvelles personnes sont-elles arrivées?  
 Sin nei Persounen zougezunn?

OUI

NON

-1-

-2-



De qui s'agit-il? / Wién ass doat?

Numéro matricule	Prénom	Lien avec le C.M.	Sexe	Date de naissance	Etat civil	Date d'arrivée	Cette personne a-t-elle déjà été interrogée

TOTAL ARRIVEES :

## ANNEXE AU TABLEAU FAMILIAL

Pourriez-vous nous donner, pour toutes les personnes du tableau familial, qui sont ou ont été mariées, la date de l'événement de leur état civil actuel.

- Ex. :
- Si la personne est mariée, date du mariage.
  - Si la personne est divorcée, date du divorce.
  - Si la personne est veuve, date du décès du conjoint.
  - Si la personne est séparée, date de la séparation.

Numéro Matricule	Prénom	Mariage	Séparation	Divorce	Veuvage
		Date	Date	Date	Date
		Jour/Mois/Année	Jour/Mois/Année	Jour/Mois/Année	Jour/Mois/Année

► **Enq.** : Retire les prénoms du tableau familial et ne noter dans le tableau que les prénoms des personnes concernées par les événements.

## QUESTIONNAIRE A

Avant d'aborder les questions que vous avez maintenant l'habitude d'entendre, voici une question nouvelle dans le questionnaire.

### ▶ LE REVENU MINIMUM GARANTI ◀

- ▶ A 1. Savez-vous que, depuis 1986, il existe au Grand-Duché de Luxembourg un droit à un revenu minimum garanti (RMG)?  
*Wess dir dat et seit 1986 zu Letzebuerg é Recht op é Mindestakkommes get?*

OUI	NON
-1-	-2-

- ▶ A 2. Cette loi instaure le droit à un revenu minimum pour toute personne, quelles que soient les raisons par pour lesquelles elle est dans le besoin. Etes-vous d'accord avec cette disposition?  
*Dest Gesetz geseit d'Recht fir al Persoun op é Mindestakkommes fir, égal aus welchen Ursachen eng Persoun des Ennerstözung brauch. Sid dir domat averstan?*

Tout à fait d'accord	d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
-1-	-2-	-3-	-4-	-5-	-6-
<i>ganz domat averstan</i>	<i>averstan</i>	<i>éschter dofir</i>	<i>éschter net dofir</i>	<i>net dofir</i>	<i>guer net dofir</i>

- ▶ A 3. a. Pour bénéficier de cette loi, il faut avoir au moins 30 ans. Etes-vous d'accord avec ce principe?  
*Fir vun desem Gesetz kennen ze profitéeren muss én mindestens 30 Joer al sin. Sid dir domat averstan?*

Tout à fait d'accord	d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
-1-	-2-	-3-	-4-	-5-	-6-
<i>ganz domat averstan</i>	<i>averstan</i>	<i>éschter dofir</i>	<i>éschter net dofir</i>	<i>net dofir</i>	<i>guer net dofir</i>

- b. Il faut accepter un travail ou une formation. Etes-vous d'accord avec cette mesure?  
*Et muss én eng Aarbecht oder eng Ausbildung anhuelen. Sid dir domat averstan?*

Tout à fait d'accord	d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
-1-	-2-	-3-	-4-	-5-	-6-
<i>ganz domat averstan</i>	<i>averstan</i>	<i>éschter dofir</i>	<i>éschter net dofir</i>	<i>net dofir</i>	<i>guer net dofir</i>

- c. Il faut être domicilié au Grand-Duché de Luxembourg depuis 10 ans au moins. Etes-vous d'accord avec cette condition?  
*Et muss én op d'mannst seit 10 Joer hei am Land wunnen. Sid dir domat averstan?*

Tout à fait d'accord	d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
-1-	-2-	-3-	-4-	-5-	-6-
<i>ganz domat averstan</i>	<i>averstan</i>	<i>éschter dofir</i>	<i>éschter net dofir</i>	<i>net dofir</i>	<i>guer net dofir</i>

d. Les résidents étrangers peuvent également bénéficier de cette loi. Etes-vous d'accord avec ce principe?  
*Ausländer di hei am Land wunnen kennen och vun desem Gesetz Gebrauch machen. Sid dir domat averstan?*

Tout à fait d'accord	d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
-1-	-2-	-3-	-4-	-5-	-6-
<i>ganz domat averstan</i>	<i>averstan</i>	<i>éschter dofir</i>	<i>éschter net dofir</i>	<i>net dofir</i>	<i>guer net dofir</i>

e. L'argent ainsi distribué ira effectivement aux pauvres. Etes-vous d'accord avec cette affirmation?  
*Dat ausgedélte Geld kennt dénen Armen zou. Sid dir mat där Aussoorf averstan?*

Tout à fait d'accord	d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
-1-	-2-	-3-	-4-	-5-	-6-
<i>ganz domat averstan</i>	<i>averstan</i>	<i>éschter dofir</i>	<i>éschter net dofir</i>	<i>net dofir</i>	<i>guer net dofir</i>

► LE LOGEMENT ◀

► Enquêteur: les questions "logement" s'adressent à l'ensemble du ménage. S'il s'agit d'un ménage interrogé pour la première fois, commencer à A 4 et poser toutes les questions sans tenir compte des sauts.

► A 4. Depuis le mois d'avril 1987, le ménage a-t-il déménagé?  
*Seit Abreél 1987, sid dir geplënnert?*

OUI

-1-

NON

-2-



Passer en A6.

► A 5. A quelle date, le ménage a-t-il déménagé?  
*Weni sid dir geplënnert?*

MOIS : .....

► A 6. Depuis le mois d'avril 1987, des changements sont-ils intervenus dans votre situation par rapport au logement?  
*Seit Abreél 1987, huet eppes sech geännert fir iech waat eert Wunnen betrifft?*

OUI

-1-

NON

-2-



Passer en A9.

► A 7. En ce qui concerne votre logement, êtes-vous...  
*Waot ér Wunnéng betrifft, si dir...*

-1- propriétaire  
*Gehe'ert Wunnéng iech*

-2- locataire  
*Hu dir gelount*

-3- sous-locataire  
*Ennermieter*

-4- logé gratuitement  
*Wunnt dir gratis*

Par qui? .....  
*Bei wém* .....

.....

► A 8. En quelle année votre logement a-t-il été construit?  
*We'ni ass ér Wunnéng gebaut gin?*

ANNEE :

Ne sait pas : -9-

► A 9. Depuis avril 1987, avez-vous effectué ou fait effectuer des travaux dans votre logement?  
*Seit Abreél 1987, hu dir emgebaut oder eppes an érer Wunnéng geännert?*

OUI

NON

-1-

-2-



► Eng.: Passer à la question A 14  
 sauf s'il s'agit de familles interrogées  
 pour la première fois ou de ménages  
 qui ont déménagé. Dans ces cas,  
 passer à A 10.

Si OUI, de quels travaux s'agit-il? <i>Waat waren daat fir Ännerungen?</i>	OUI	NON
<b>Réparation ou amélioration</b> <i>Fle'cken oder ausbesseren</i>		
- de l'installation sanitaire (chauffage, eau, salle-de-bains) <i>Vum Sanitär (Heizung, Wasserleitung, Buedzemmer)</i>	-1-	-2-
- de l'installation électrique <i>Vum Electreschen</i>	-1-	-2-
- de l'isolation (murs, toiture, ...) <i>Vun der Isolation vun der Wunnéng</i>	-1-	-2-
- de la sécurité du logement <i>Vun der Secherhét vun der Wunnéng</i>	-1-	-2-
<b>Agrandissement, ajoute, redistribution</b> <i>Vergreisserung, Beibauen, Besserändelung</i>		
- de pièces à l'intérieur du logement <i>Gemaacher an der Wunnéng selwer</i>	-1-	-2-
- pose de revêtements de sol <i>Neie Buedembelag</i>	-1-	-2-
- travaux de peinture, revêtements muraux ou autres travaux intérieurs d'entretien <i>Ustreichen, Mauerbelag oder aaner Renoveierungs Arbechten</i>	-1-	-2-
<b>Réparation, amélioration, ajoute</b> <i>Fle'cken, Ausbesseren, Vergreisseren</i>		
- de parties extérieures au logement (cheminées, toiture, terrasse, accès au logement, garage..) <i>Vun Baussendéler vun der Wunnéng (Kamein, Daach, Terrasse, Agang vun der Wunnéng, Baussengarage)</i>	-1-	-2-

► A10. Combien de pièces y a-t-il dans votre logement?  
*Wievill Zëmmeren sin an érer Wunnéng?*

► Eng.: Ne pas compter la cuisine  
 les dépendances et les pièces à  
 usage professionnel.

► A. 11. Disposez-vous d'une installation  
Hu dir

► Enq. : Une seule  
réponse possible.

- |  |     |
|--|-----|
| d'eau chaude dans le logement<br><i>waremt Wasser an der Wunnéng?</i>    | -1- |
| d'eau froide dans le logement<br><i>kaalt Wasser an der Wunnéng?</i>     | -2- |
| d'eau froide dans l'immeuble<br><i>kaalt Wasser am Gebei?</i>            | -3- |
| d'eau froide hors de l'immeuble<br><i>kaalt Wasser baussen dem Haus?</i> | -4- |
| Pas d'eau froide<br><i>ké Wasser?</i>                                    | -5- |

► A. 12. Disposez-vous d'un WC à l'intérieur du logement?  
Hu dir eng Toilette an der Wunnéng?

- |  |     |     |
|--|-----|-----|
|  | OUI | NON |
|  | -1- | -2- |

► A. 13. Disposez-vous d'une salle de bains?  
Hu dir éh Buedzemmer?

- |     |     |
|-----|-----|
| NON | OUI |
| -2- | -1- |

► Passer à A. 14.

Disposez-vous cependant...

- |  |  |  |                                    |
|--|--|--|------------------------------------|
| d'une douche ou<br>d'une baignoire dans<br>une pièce réservée à<br>un autre usage<br><i>eng Dusch oder<br/>eng Buedbidden an<br/>engem Zëmmer waat och<br/>fir aaner Zwecker<br/>gebraucht get</i> | seulement un ou<br>plusieurs lavabos<br><br><i>Nemmen Lavaboen</i> | seulement l'eau<br>à l'évier de la<br>cuisine<br><br><i>Nemmen Wasser am<br/>Wasserstén vun<br/>der Kichen</i> | Autre cas<br><br><i>Anere Fall</i> |
|--|--|--|------------------------------------|

- |     |     |     |     |
|-----|-----|-----|-----|
| -1- | -2- | -3- | -4- |
|-----|-----|-----|-----|

► Enq. : Une seule réponse possible.  
Lire toutes les possibilités.

► A. 14. Pourriez-vous classer votre logement sur l'échelle suivante? Pensez-vous que votre logement est...  
Wo geift dir éh Wunnéng an deser Skala astufen? Fann dir dass éh Wunnéng...

- |  |     |     |     |     |     |  |
|--|-----|-----|-----|-----|-----|--|
| très sombre<br><i>ganz deischer as</i>                                 | -1- | -2- | -3- | -4- | -5- | très éclairé<br><i>ganz heil as</i>                        |
| très humide<br><i>ganz flicht as</i>                                   | -1- | -2- | -3- | -4- | -5- | très protégé<br>de l'humidité<br><i>dréchen as</i>         |
| très exposé aux<br>bruits extérieurs<br><i>dem Kameidi ausgezat as</i> | -1- | -2- | -3- | -4- | -5- | très calme<br><i>ganz rouhég as</i>                        |
| très pollué par<br>les odeurs<br><i>vill Gestank huet</i>              | -1- | -2- | -3- | -4- | -5- | très préservé<br>des odeurs<br><i>guer ké gestank huet</i> |

► A 15. Combien vous coûte votre logement?  
*Wievill kascht ér Wunnéng ? (Pro Mount)*

Si locataire : Loyer : Francs : ..... par mois.  
*Wann dir lount*

Si propriétaire : Remboursement de l'emprunt : Francs : ..... par mois.  
*Erembezuelen vun érer Schould*

Si la personne est en maison de retraite :  
 Montant de la pension : Francs : ..... par mois.

► A 16. Combien dépensez-vous par mois pour les courses du ménage?  
*Wievill git dir all Mount aus fir de Stôt ?*

Francs : ..... par mois.

► Eng. : Il s'agit ici de dépenses courantes du ménage  
 (alimentation, produits de nettoyage, etc.,...)

► A 17. Dans votre ménage, bénéficiez-vous de la gratuité (totale) pour l'un des postes suivants:

	OUI	NON
Chauffage <i>Heizung</i>	-1-	-2-
Electricité <i>Elektresch</i>	-1-	-2-
Téléphone <i>Telefon</i>	-1-	-2-
Transport <i>Zug, bus, ...</i>	-1-	-2-

► A 18. Comment faites-vous, dans votre ménage, pour payer une facture?  
*Wéi bezueilt dir normalerweis ér Rechnungen?*

Vous payez	Jamais <i>Nie</i>	Parfois <i>Gelegentlech</i>	Souvent <i>Regelmeisseg</i>
a. par virement bancaire	-1-	-2-	-3-
b. par chèque	-1-	-2-	-3-
c. avec une carte de crédit	-1-	-2-	-3-
d. par mandat postal ou paiement à la banque	-1-	-2-	-3-
e. en liquide, de la main à la main	-1-	-2-	-3-

► A 19. Dans votre ménage, éprouvez-vous des difficultés à joindre les deux bouts?  
*An érem Stôt, hu dir Schwieregkëten fir mat den zwé Enner zesummen ze kommen?*

Enormément de difficultés <i>ganz vill</i>	beaucoup de difficultés <i>vill</i>	assez de difficultés <i>zimlech vill</i>	pas trop de difficultés <i>nët ze vill</i>	peu de difficultés <i>wéineg</i>	aucune difficulté <i>keng</i>
-1-	-2-	-3-	-4-	-5-	-6-

► A 20. Au cours des douze derniers mois, vous est-il arrivé d'avoir des difficultés pour...  
*Hu dir Schwieregkäten gehaat, am laaf vun den 12 leschte Meint fir...*

	aucun problème <i>Keng</i>	quelques difficultés <i>Puer</i>	beaucoup de difficultés <i>Vill</i>	au point d'être menacé d'expulsion	au point de déménager
Pour payer le loyer ou l'emprunt <i>Fir de Loyer oder d'Schould erem ze bezuelen</i>	-1-	-2-	-3-	-4-	-5-
	aucun problème <i>Keng</i>	quelques difficultés <i>Puer</i>	beaucoup de difficultés <i>Vill</i>	au point de demander des arrangements pour payer	au point d'en être privé
Pour payer l'eau, le gaz ou l'électricité <i>Fir d'Wasser, de Gaz oder d'Elektresch ze bezuelen</i>	-1-	-2-	-3-	-4-	-5-
	aucun problème <i>Keng</i>	quelques difficultés <i>Puer</i>	beaucoup de difficultés <i>Vill</i>	au point de s'arranger pour payer	au point d'en être privé
Pour payer le chauffage <i>Fir d'Heizung ze bezuelen</i>	-1-	-2-	-3-	-4-	-5-
	aucun problème <i>Keng</i>	quelques difficultés <i>Puer</i>	beaucoup de difficultés <i>Vill</i>	au point de demander un crédit	au point d'être aidé
Pour payer l'alimentation <i>d'lessen ze bezuelen</i>	-1-	-2-	-3-	-4-	-5-
	aucun problème <i>Keng</i>	quelques difficultés <i>Puer</i>	beaucoup de difficultés <i>Vill</i>	au point de demander un délai	au point d'être aidé
Pour payer médecin, dentiste ou les médicaments <i>Den Dokter, den Zenndokter oder d'Medikamenter ze bezuelen</i>	-1-	-2-	-3-	-4-	-5-
	aucun problème <i>Keng</i>	quelques difficultés <i>Puer</i>	beaucoup de difficultés <i>Vill</i>	au point de vous priver du nécessaire	au point de demander de l'aide
Pour payer les vêtements, les habits <i>Fir d'Gezei</i>	-1-	-2-	-3-	-4-	-5-

► A 21. Voici une liste de choses qu'on peut avoir chez soi et aussi de choses qu'on peut faire.

En regardant cette liste, pouvez-vous nous dire quelles sont les choses que vous avez dans votre ménage et aussi les choses que vous faites.

Quelles sont celles que vous aimeriez avoir ou faire mais auxquelles vous devez renoncer faute de moyens financiers pour vous les procurer ou les faire.

Vous nous direz ensuite, quelles sont, parmi ces choses, celles que tous les ménages devraient avoir ou pouvoir faire.

*Hei ass eng Lëscht mat Saachen fir de Stôt an Saachen dei éen mëcht.*

*Wann dir dei Lëscht kuckt, kennt dir ons soen waat fir eng Saachen haut all Mënsch misst hun (oder kënne maachen), dei di äre Stôt huet (oder mëcht).*

*Fir dei Saachen di äre Stôt net huet, waat fir eng Saachen hätt dir gär me kënnst iech se aus finanziellen Grënn net erlaben.*

► Enq.: Concerne l'ensemble du ménage. Pour poser cette question, se référer aux consignes aux enquêteurs.

	Le ménage possède ou fait		Le ménage souhaiterait avoir ou faire (ne poser la question que dans le cas où le ménage n'a pas ou ne fait pas...)			Tout le monde devrait avoir	
	<i>De Stôt huet oder mëcht et</i>		<i>De Stôt hätt et gär</i>			<i>All Mënsch misst et hun</i>	
• un frigo [ <i>een Frigo</i> ]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• une machine à laver [ <i>eng Wäschmaschin</i> ]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• un téléphone [ <i>een Telefon</i> ]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• une radio [ <i>een Radio</i> ]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• une cafetière électrique [ <i>eng <sup>2</sup>Elektresch Kaffimaschin</i> ]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• une voiture [ <i>een Auto</i> ]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• un robot ménager [ <i>een Mixer</i> ]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• une machine à coudre [ <i>eng Bitzmaschin</i> ]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• une TV couleur [ <i>eng fuerweg Televisioun</i> ]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• un manteau chaud et imperméable [ <i>een waarmen an onduerchlässege Mantel</i> ]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• deux paires de chaussures solides [ <i>zwee Puer gudd Schong</i> ]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• le moyen de chauffer les pièces où on vit [ <i>Heizung an denen Zëmmer ewo een liewt</i> ]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• des vêtements neufs (pour les adultes - pas de seconde main) [ <i>Nei Kleder (net Gebrauter) fir di Erwuessen</i> ]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• un jardin [ <i>Ë Gaart</i> ]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• le chauffage central [ <i>Zentralheizung</i> ]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• un WC à l'intérieur du logement - réservé au ménage [ <i>eng Toilett bannen an der Wunnéng - fir de Stôt eleng</i> ]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• une baignoire ou une douche - réservé au ménage [ <i>eng Buedbiden oder eng Dusch - fir de Stôt eleng</i> ]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• une cuisine - réservée au ménage [ <i>eng Kichen (fir de Stôt eleng.)</i> ]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-

A 21.  
(suite)

	Le ménage possède ou fait		Le ménage souhaiterait avoir ou faire (ne poser la question que dans le cas où le ménage n'a pas ou ne fait pas...)			Tout le monde devrait avoir	
	De Stôt huet oder mécht et		De Stôt hât et gâr			All Mënsch misst et hun	
• une pièce ou un coin où chaque membre du ménage puisse se retirer pour faire ce qu'il aime [een Zëmmer oder een Eck wou jidd fir een vun der Famill sech kann zreckzeien fir ze maachen wat hien gâr mécht]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• avoir un logement non humide [eng Wunneng ze hun déi net fiicht ass]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• prendre au moins tous les deux jours un repas avec de la viande, volaille ou poisson [Op d'mannst all zwee Deeg een lessen maat Fleeesch, Gefliegel oder Fësch ze kréien]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• partir une semaine par an en vacances hors de la maison [am Joer op d'mannst eng Woch Vakanz ausser dem Haus verbrenge]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• épargner régulièrement une partie de son revenu [Regelmässeg een Deel vu sengem Akommes op d'Seit léen]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• acheter une fois par an des cadeaux pour des amis ou la famille [e Mol pro Joer een Geschenk fir Frënn oder fir d'Famill ze kafen]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• recevoir chez soi (au moins une fois par mois) un parent, ou un ami ou un collègue [Frënn, Familjen, oder Kollegen op Besuch hun]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• s'adonner à une activité de loisir [een Hobby hun]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-
• faire partie d'un club ou d'une association [Member vun engem Club oder enger Associatioun sin]	-1-	-2-	-1-	-2-	-8-	-1-	-2-

► A 22. Pour terminer cette partie sur le ménage, voudriez-vous nous dire si quelqu'un dans le ménage paie des avances pour les impôts?

OUI

NON

-1-

-2-

➔ Passer à la suite



De qui s'agit-il?

PRÉNOM	Montant payé	par			
		mois	trimestre	semestre	an
		1	2	3	4

**QUESTIONNAIRE B : GROUPE DE REVENUS**

NUMERO DU MENAGE : 88

NUMERO DU GROUPE B :

**ATTENTION ENQUETEUR :** Remplir un questionnaire B par groupe de revenus.  
**Pour mémoire :** pour constituer un groupe de revenus, deux conditions doivent être réunies :

1. Disposer d'un revenu supérieur à 17.000 francs.
2. Remettre moins de la moitié de ses revenus à l'ensemble du ménage.

*E Questionnaire "B" ausfüllen fir all Akommesgrupp.  
 Fir eso' eng Grupp zë sin, muss én...*

1. Mé ewé 17.000 Fr. Akommes hun.
2. Manner ewé d'haltschend vun sengem Akommes an de Stôt zrecklossen.

Prénom des personnes qui font partie de ce groupe	Montant de la participation aux frais du ménage (Eng. : ne concerne que les personnes qui ont des revenus)	Numéro individuel

QUI REpond AU QUESTIONNAIRE : (Prénom) .....

Réservé strictement au codage (Eng.: Ne rien écrire ci-dessous)

1. Groupe Idem 1987
2. Nouveau ménage
3. Groupe différent de 1987
4. Ce groupe n'existait pas en 1987

Numéro des entrées :

Numéro des sorties :

Numéro de la personne qui a répondu :

B 1. Dans votre ménage, avez-vous depuis avril 1987, touché l'un des revenus suivants ?  
 Pouvez-vous nous dire pour quel mois et quel en était le montant et la périodicité ?

*Hu dir, seit Abreëll 1986, an erem Grupp, ën vun desen Akommesse kritt ?  
 Kennst dir eis soën, fir wat fir Me'nt, wé hësch et war an we' oft dir dat kritt ?*

	1987								1988				Dernier montant perçu	Périodicité 1-mois 2-trimestre 3-an 7-except.
	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A		
<u>Prestations familiales</u>														
a. Allocations familiales ordinaires Pour combien d'enfants														
b. Prestations familiales diverses : prénatales, naissances, postnatales														
c. Allocation supplémentaire pour enfant handicapé														
d. Allocation pour adulte handicapé														
e. Allocation de rentrée scolaire														
<u>Revenus du Capital</u>														
f. Revenus de l'immobilier (loyer, fermage,...)														
g. Revenus de valeurs mobilières ou assimilées (intérêts sur une somme placée, coupons de titres, intérêts de votre livret...)														
<u>Autres Revenus</u>														
h. Revenus exceptionnels (loto, loterie, tiercé...)														
i. Héritages														
j. Allocation de vie chère														
k. Prime d'encavement														
l. Aide sociale publique (office social, Ministère de la Famille)														
m. Aide sociale privée (Croix Rouge, Caritas...)														
n. Autoconsommation (économies réalisées grâce aux produits de l'élevage, du jardin...)														

B 2. Quel est le montant total des revenus de votre groupe ?  
*Ewe hësch ass dät globält Akommes vun érem Grupp ?*

Enq. : Attention : il est question ici des revenus totaux du groupe et non du ménage. Par revenus totaux, il faut entendre la somme de tous les revenus, allocations familiales, primes, ... comprises.

Montant : \_\_\_\_\_

B 3. Au cours de cette année, devez-vous rembourser des emprunts (autres que le logement) ?  
*Muss dir, am Lóf vun desem Joer, Schould oder Krediter, erembzeuelen ? (Anerer ewe' fir d'Wunnéng) ?*

OUI NON  
 -1- -2-

Eng. : Inclure dans cette question les achats à tempérament  
 Eng. : Si "non" passer immédiatement à B 4.

Pour quels domaines ?	OUI	NON
- Achat de meubles	-1-	-2-
- Achat d'électro-ménager	-1-	-2-
- Achat d'une voiture	-1-	-2-
- Vacances	-1-	-2-
- Emprunt "coup dur" (hospitalisation)	-1-	-2-
- Emprunt pour une circonstance exceptionnelle (communion, mariage)	-1-	-2-
- Emprunt pour les études des enfants	-1-	-2-
- Emprunts contractés pour rembourser d'autres emprunts (regroupement)	-1-	-2-
- Emprunt pour des travaux à effectuer dans le logement	-1-	-2-
- Emprunt pour un investissement professionnel	-1-	-2-
- Emprunt pour un logement autre que le logement principal	-1-	-2-
- Autre (préciser)	-1-	-2-
.....		

Quel est le montant total que vous devez rembourser par mois ? Francs : \_\_\_\_\_

B 4. Dans le courant de cette année, vous est-il arrivé d'épargner une partie de vos revenus ?  
*Am Lóf vun desem Joer, hat dir d'Meiglechkét én Dél vun erem Akommes op d'Seit ze setzen ?*

Jamais	de temps en temps tous les 6 mois	plus souvent tous les 3 mois	régulièrement tous les 2 mois	habituellement tous les mois
-1-	-2-	-3-	-4-	-5-

B 5. Depuis le début de l'année, versez-vous de l'argent à des personnes qui ne vivent pas avec vous ?  
*Vum Ufank vun Joer un, hu dir Leit, déi net bei iech wunnen, mat Geld gehollef ?*

OUI NON  
 -1- -2-

Eng. : Si "non" passer à la question B 6

A qui ?

Parents, beaux-parents ou enfants (eren Elteren, Schweier= elteren oder Kanner)		Epoux(se) divorcé(e) ou séparé(e) (éer Fra oder Mann getrennt oder separéert)		amis, voisins Frenn oder Noperen		autres anerer	
OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
-1-	-2-	-1-	-2-	-1-	-2-	-1-	-2-
Combien ?		Combien ?		Combien ?		Combien ?	
.....		.....		.....		.....	

B 6. Depuis le début de l'année, recevez-vous de l'argent de personnes qui ne vivent pas avec vous ?  
*Yum Ufank vum Joer un, hu dir vu Leit dei net bei iech wunnen Geld kritt ?*

OUI		NON		Enq.: Si "non", passer à la question B 7.			
-1-		-2-					
<b>De qui ?</b>							
Parents, beaux-parents ou enfants <i>(eren Elteren, Schweier= elteren oder Kanner)</i>		Epoux(se) divorcé(e) ou séparé(e) <i>(éerer Fra oder Mann getrennt oder séparéert)</i>		amis, voisins <i>Frenn oder Noperen</i>		autres <i>Anerer</i>	
OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
-1-	-2-	-1-	-2-	-1-	-2-	-1-	-2-
Combien ?		Combien ?		Combien ?		Combien ?	
.....		.....		.....		.....	

B 7. Chez vous, recevez-vous la visite...  
*Kommen Leit op Besuch bei iech...*

	Jamais <i>Nie</i>	Parfois <i>Ettechmol</i>	Souvent <i>Oft</i>
a. de membres de votre famille <i>vun der Famill</i>	-1-	-2-	-3-
b. de voisins <i>Noperen</i>	-1-	-2-	-3-
c. de collègues de travail <i>Arbechtkolleigen</i>	-1-	-2-	-3-
d. des amis, des camarades <i>Frenn, Komeroden</i>	-1-	-2-	-3-

B 8. Allez-vous rendre visite à...  
*Gi dir op Besuch bei...*

	Jamais <i>Nie</i>	Parfois <i>Ettechmol</i>	Souvent <i>Oft</i>
a. des membres de votre famille <i>d'Famill</i>	-1-	-2-	-3-
b. des voisins <i>Noperen</i>	-1-	-2-	-3-
c. des collègues de travail <i>Arbechtkolleigen</i>	-1-	-2-	-3-
d. des amis, des camarades <i>Frenn, Komeroden</i>	-1-	-2-	-3-

B 9. Vous-même ou l'un des membres de votre groupe...  
*Dir selwer oder én vun erem Grupp...*

	Jamais <i>Nie</i>	Parfois <i>Ettechmol</i>	Souvent <i>Oft</i>
Participe-t-il aux activités d'une association sportive ou culturelle ? <i>Macht dir mat bei engem Sportsverein oder bei enger Kulturellergrupp (Musik, Theater, ...)</i>	-1-	-2-	-3-
Participe-t-il aux activités d'un syndicat ou d'une association professionnelle ? <i>Macht dir mat bei enger Gewerkschaft oder enger Berufsgrupp ?</i>	-1-	-2-	-3-

**B 10. Où avez-vous passé vos vacances l'année dernière ?  
(Vous-même et les membres de votre groupe)**

- 1- chez vous, à la maison
- 2- au Luxembourg
- 3- à l'étranger

- Dans quel pays ? \_\_\_\_\_

Code pays : 

--	--	--	--

Enq.: Une seule réponse possible.  
Encercler la distance la plus éloignée.

**B 11. Attention enquêteur :**

Cette question s'adresse uniquement aux ménages composés de plusieurs groupes.  
Si le ménage comprend un seul groupe, passer tout de suite au questionnaire A.

Le fait de vivre ensemble, vous-même et les autres groupes du ménage, vous procure-t-il des avantages pour...  
*Dass dir zesummen liewt (er Grupp an di aner Gruppen vum Stôt) bringt dat iech Virdéler fir...*

	Aucun	Quelques-uns	Beaucoup
- Payer le logement <i>d'Wunnkäschten ze droen</i>	-1-	-2-	-3-
- Payer les charges <i>d'Chargen ze bezuelen</i>	-1-	-2-	-3-
- Payer l'alimentation <i>d'lessen ze bezuelen</i>	-1-	-2-	-3-
- Garder les enfants <i>d'Kanner ze versuergen</i>	-1-	-2-	-3-
- Prendre en charge les travaux ménagers <i>den Haushalt</i>	-1-	-2-	-3-
- Exercer une activité professionnelle <i>e Beruf anzeuben (dobaussen ze schaffen)</i>	-1-	-2-	-3-
- Avoir des loisirs <i>Freizeit ze hun</i>	-1-	-2-	-3-
- Pour faire des économies <i>Geld ze spueren</i>	-1-	-2-	-3-
- Pour ne pas vivre seul <i>fir net aleng ze sinn</i>	-1-	-2-	-3-
- Autres avantages (préciser) <i>Aner Virdéler</i>	-1-	-2-	-3-
.....			
.....			
.....			

NUMERO DU MENAGE :

--	--	--	--

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL SIMPLIFIE : "C"

Concerne les membres du ménage de moins de seize ans et ceux de plus de seize ans n'ayant jamais interrompu leur scolarité durant plus d'un an ; il est indispensable qu'ils suivent des cours à temps plein.

ATTENTION : Les apprentis qui travaillent chez un patron auront un QUESTIONNAIRE "D" COMPLET.

*Dei vereinfacht Emfro "C" betrifft*

*- dei dei mænnner ewei 16 Joer hun*

*- dei dei mei aal ewei 16 Joer sin an hir Schoul net mei ewei 1 Joer laang ennerbrach hun.*

*Fir d'Leierjongen an d'Leiermeedercher dei bei engem Patron schaffen (agestallt sin) soll een dei komplett Emfro "D" ubringen.*

Renseignements individuels

Réservé au codage

Prénom : .....

--	--	--	--

Numéro du Groupe B :

--	--

--	--

Numéro du père :

--	--

--	--	--	--

Numéro de la mère :

--	--

--	--	--	--

Numéro du conjoint :

--	--

--	--	--	--

Qui a répondu au questionnaire :

--	--	--	--

Prénom : .....

Numéro du ménage  
1985

--	--	--	--

Numéro du ménage  
1986

--	--	--	--

▶ EVENEMENTS IMPORTANTS ◀

▶ Absence du ménage : est considérée comme absente du ménage, toute personne qui quitte le ménage pour un mois au moins, mais dont le départ n'est pas définitif.

▶ C 1. Pourriez-vous nous dire si, depuis avril 1987, *Waat ass mam M. geschitt seit Abreël 1987 ?*

	NON	OUI, à quelle période ?												
		M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	
a. M. a été absent du ménage <i>War den M. abwesend vun Doheem ?</i>	<input type="checkbox"/>													
b. M. a interrompu son activité scolaire pendant une semaine au moins pour raisons de santé <i>Den M. huet seng Schoul op d'manst eng Woch ennerbrach weinst Gesundheitsprobleemer ?</i>	<input type="checkbox"/>													
c. M. a eu un accident <i>M. haat en Onfall ?</i>	<input type="checkbox"/>													
d. M. a été hospitalisé <i>M. war am Spedool ?</i>	<input type="checkbox"/>													
Si OUI, poser la question C2.														
Si OUI, durée totale de l'hospitalisation: _____ jours.														

▶ C 2.

▶ Enq.: Si M. n'a pas eu d'accident depuis le début de l'année, ne pas poser cette question.

Depuis le début de l'année, M. a-t-il eu un accident?

	NON	OUI	Genre d'accident				Type de lésion				Suite donnée				
			QUAND	Ecole	Circulation	Loisir, sport	domestique	Fracture	Brûlure	Coupure	Autre	Consultation d'un médecin uniquement	HOSPITALISATION		
													ou urgence	ou séjour	ou traitement ambulatoire
<input type="checkbox"/>		Janvier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2	1 2	1 2	1 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>		Février	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2	1 2	1 2	1 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>		Mars	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2	1 2	1 2	1 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>		Avril	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2	1 2	1 2	1 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

► S A N T E ◀

► C 3. Depuis le début de l'année, combien de fois M. a-t-il été...  
*Vum Ufang vum Joer un, wei oft war den M. ...*

- Chez le médecin : *bei den Dokter :*
- Chez le dentiste : *bei den Zennokter :*

► **Enq. :** Il s'agit du nombre de fois où l'enfant s'est rendu chez le médecin ou le dentiste, que ce soit dans le cadre d'une même maladie ou non.

► C 4. M. éprouve-t-il des difficultés à parler...  
*Huet den M. Schwiregkëten fir eng vun dese Sproochen zu schwetzen...*

	Aucune	Quelques-unes	Beaucoup	N.A.P. (trop jeune)
le français <i>Franseisch</i>	-1-	-2-	-3-	-8-
le luxembourgeois <i>Letzebuergesch</i>	-1-	-2-	-3-	-8-
l'allemand <i>Deitsch</i>	-1-	-2-	-3-	-8-

► C 5. M. éprouve-t-il des difficultés à comprendre...  
*Huet den M. Schwiregkëten fir eng vun dese Sproochen zu verstoen... ?*

	Aucune	Quelques-unes	Beaucoup	N.A.P.
le français <i>Franseisch</i>	-1-	-2-	-3-	-8-
le luxembourgeois <i>Letzebuergesch</i>	-1-	-2-	-3-	-8-
l'allemand <i>Deitsch</i>	-1-	-2-	-3-	-8-

► SCOLARITE ◀

► C. 6. Dans quel type d'enseignement se trouve M. ?  
An woot fir enger Schoulgattung ass den M. ?


- 0- Pas encore à l'école
- 1- Jardin d'enfants
- 2- Enseignement primaire ordinaire Année: .....
- 3- Enseignement primaire spécial
- 4- Classe HMC
- 5- Classe d'accueil
- 6- Classe d'orientation
- 7- Enseignement secondaire général - division inférieure
- 8- Enseignement secondaire général - division supérieure (après la cinquième):  
Section: .....  
Option: .....  
Année: .....
- 9- Lycée technique: filière 1
- 10- Lycée technique: filière 2
- 11- Lycée technique: filière 3  
Section: .....  
Option: .....  
Année: .....
- 12- Enseignement complémentaire
- 13- C.O.I.P.
- 14- Etablissement pour handicapés
- 15- Enseignement supérieur non universitaire:  
Option: .....  
Année: .....
- 16- Enseignement supérieur universitaire:  
Faculté: .....  
Année: .....

► Enq.: Si les personnes ont des difficultés à situer leur enfant dans la classification, proposez-leur de regarder sur le dernier bulletin. En tête de celui-ci, ils trouveront les renseignements les plus importants.

► C 7. Dans quel établissement, M. poursuit-il ses études?

Nom de l'établissement: .....

Localité: .....

--	--	--

► REGIME SCOLAIRE ◀

► C 8. M. est-il ...

- 0- Pas encore à l'école
- 1- Interne
- 2- Demi-pensionnaire
- 3- Externe
- 4- Etudiant en cité universitaire/home pour étudiants
- 5- Etudiant logé gratuitement
- 6- Etudiant dans une chambre en ville

► REVENUS ◀

► C 9. M. touche-t-il l'un des revenus/subsides suivants:  
Huet den M. een vun deenen folgenden Akommen ?

	NON OUI, Quand ?												Dernier montant perçu	
	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A		
Pension d'orphelin <i>Weiserent</i>														
Bourse d'étude <i>Subsid fir Studien</i>														
Salaire d'un job <i>Pai fir éen'job</i>														
Aide communale pour frais de scolarité <i>Helfef vun der Gemeng fir Schoulkäschten</i>														

► C 10. M. reçoit-il de l'argent de poche?  
Kritt den M. Täschegeid ?

- OUI
- 1-
- NON
- 2-

Combien ? ..... francs par

- 1- semaine
- 2- mois



NUMERO DU MENAGE :

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL COMPLET : "D"

concerne les membres du ménage de plus de seize ans qui ne sont plus scolarisés

concerne aussi les membres du ménage qui sont actuellement scolarisés et qui ont repris des études après une interruption d'une durée supérieure à un an.

concerne les membres du ménage qui poursuivent simultanément des études et travaillent.

concerne les apprentis.

*dei komplett Emfro "D"*

*betrefft d'Memberen vun Stoot déi méi wéi 16 Joer aal sin an net mei an d'Schoul gin.*

*betrefft och dei dei elo erem an d'Schoul gin nodeem si mei wei ée Joer opgehale haaten.*

*betrefft och dei dei ganz an der Schoul sin an an engems 10 Stonnen schaffen.*

*betrefft och dei dei an der Leier sin.*

QUI REpond AU QUESTIONNAIRE :

Renseignements individuels

Réserve au codage

(ne rien écrire ci-dessous)

Prénom : .....

Numéro du Groupe "B" :

Numéro du père :

Numéro de la mère :

Numéro du conjoint :

NUMERO DU MENAGE 1985

NUMERO DU MENAGE 1986

► **FORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE**

D 1. M. suit-il actuellement une formation scolaire ou un stage de formation professionnelle ?  
*Mecht den Ament den M. eng Schoulbildung oder é Stage fir Berufsbildung mat ?*

OUI                      NON  
-1-                      -2-

→ si M. ne poursuit pas de formation, passer à D 20.

D 2. Dans quel type d'enseignement se trouve M. ?  
*A waat fir enger Schoulgattung ass hien ?*

- 1- Enseignement secondaire général
- 2- Enseignement technique à plein temps
- 3- Enseignement professionnel à plein temps
- 4- Enseignement professionnel concomittant
- 5- Enseignement supérieur non-universitaire
- 6- Enseignement supérieur universitaire
- 7- Brevet de maîtrise (*Meesterprüfung*)
- 8- Formation militaire à Diekirch
- 9- Ecole d'officiers
- 10- Formation complémentaire pour d'Administration
- 11- Autre formations complémentaires (computer...)

Code scolarité :

--	--	--

D 3. Dans quelle section se trouve M. ?  
*A waat fir enger sektioun ass hien ?*

Code section :

--	--

D 4. En quelle année se trouve M. ?  
*A waat fir engem Schouljoer ?*

--	--

► **CURRICULUM**

→ Concerne uniquement les personnes interrogées pour la première fois.

D 5. Quelle formation scolaire et professionnelle M. a-t-il terminée ?  
*Waat fir eng Schoul a beruflech Ausbildung huet den M. bis zum Schluss gemaach ?*

Code :

--	--

D 6. A la suite de ses études, M. a-t-il suivi une formation professionnelle complémentaire ou de reconversion ?  
*No senge Studien, huet den M. nach eng weider Berufsausbildung oder Embildung motgemach ?*

OUI                      NON  
-1-                      -2-

D 7. A quel âge, M. a-t-il commencé son activité professionnelle ?  
*Mat wei engem Alter huet den M. ugefaangen ze schaffen ?*

à ..... ans.

D 8. Quel est le premier emploi que M. a occupé pour gagner de l'argent ?  
*Wat war seng éischt Aarbecht fir Geld ze verdengen ?*

Décrire en quelques mots :

Code BIT :

--	--	--

→ Enq. : Si M. travaille actuellement, passer à D 11.

D 9. Quel est le dernier emploi que M. a exercé ?  
Waat war seng lescht Aarbechtsplazt ?

Décrire en quelques mots :

.....  
.....

Code BIT :

D 10. A quel âge M. a-t-il cessé son activité professionnelle ?  
Bei waat fir engem Alter huet den M. opgehalen beruflech ze schaffen ?

à ..... ans.

D 11. A l'époque où M. a cessé de fréquenter régulièrement l'école ou l'université, quelle était la profession de son père ou de la personne qui s'occupait de lui (en cas d'absence du père)

Zu der Zait wou den M. an der Schoul oder op der Uni opgehalen huet, waat war de Beruf vun sengem Papp oder vu sengem Stellvertreider ?

.....

Code BIT :

-8- décédé (gestuerven)

-9- N.S.P. (Wees et net).

D 12. Depuis sa naissance, M. a-t-il changé de nationalité ?  
Huet den M. zenter senger Gebuert, d'Nationaliteit geännert ?

OUI

NON

-1-

-2-

→ Eng. : Si M. n'a pas changé de nationalité, passer à D 15.

D 13. Quelle était sa nationalité de naissance ?  
Waat war seng Geburtsnationaliteit ?

.....

Code NAT. :

D 14. En quelle année, M. a-t-il changé de nationalité ?  
A waat fir engem Joer, huet den M. d'Nationaliteit geännert ?

1  9

D 15. Quel était le niveau de formation de la mère de M. ?  
Wei eng Schoulen huet dem M. seng Mam gemacht ?

-0- aucun

-1- primaire

-2- secondaire

-3- supérieur

D 16. Au moment où M. a cessé de fréquenter régulièrement l'école ou l'université, sa mère travaillait-elle ?  
Zu der Zait wou den M. an der Schoul oder op der Uni opgehalen huet, huet seng Mamm geschafft ?

OUI

NON

-1-

-2-

D 17. M. a-t-il des enfants qui ne vivent pas avec lui ?  
Huet den M. Kanner dei net bei ihm wunnen ?

OUI

NON

-1-



Combien ?

-2-

D 18. Combien M. a-t-il de frères et sœurs ? (y compris ceux qui seraient décédés)

D 19. Depuis combien d'années, M. habite-t-il dans cette commune ?

..... ans.

**ANCRAGE**

D 20. M. éprouve-t-il des difficultés à parler ...  
Huet den M. Schwiregkëten fir eng vun dese Sproochen ze schwetzen...

	Aucune	Quelques-unes	Beaucoup
le français Franseisch	-1-	-2-	-3-
le luxembourgeois Letzebuergesch	-1-	-2-	-3-
l'allemand Deitsch	-1-	-2-	-3-

D 21. M. éprouve-t-il des difficultés à comprendre...  
Huet den M. Schwiregkëten fir eng vun dese Sproochen ze verstoen...

	Aucune	Quelques-unes	Beaucoup
le français Fraseisch	-1-	-2-	-3-
le luxembourgeois Letzebuergesch	-1-	-2-	-3-
l'allemand Deitsch	-1-	-2-	-3-

**RETROSPECTIVE : MAI 87 - AVRIL 88**

D 22. Pourriez-vous nous dire, si, depuis avril 1986, l'un des événements suivants est arrivé à M. ?  
Waat ass mam M. geschitt seit Abréel 1986 ?

	NON	OUI, à quelle période ?											
		M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A
1. M. a été absent du ménage War den M. abwesend vun Daheim ?	<input type="checkbox"/>												
2. M. a interrompu son activité scolaire ou professionnelle pendant une semaine au moins pour raisons de santé Den M. huet seng Schoul oder seng Schaff op d'manst eng Woch ennerbrach weinst Gesondheetsprobleemer ?	<input type="checkbox"/>												
3. M. a eu un accident M. haat en Onfall	<input type="checkbox"/>												
4. M. a été hospitalisé M. war am Spedool ?	<input type="checkbox"/>												
5. M. a changé d'employeur (s'est mis à son compte) Den M. huet Schaff gewiesselt	<input type="checkbox"/>												

Si M. a été hospitalisé, durée totale de l'hospitalisation :    jours.

**S A N T E**

D 23. Depuis le début de l'année, combien de fois M. a-t-il été... *Vum Ufang vum Joer un, wei oft war den M.*

- Chez le médecin  
bei den Dokter

- Chez le dentiste  
bei den Zenn Dokter

D 24. Depuis le début de l'année, M. a-t-il eu un accident ?

→ Enq. : Ne pas poser la question si, en D 22.3, M. n'a pas eu d'accident.

NON	OUI	Genre d'accident				Type de lésion				Suite donnée				
		Quand ?	Travail	Circulation	Loisir sport	domestique	Fracture	Brûlure	Coupure	Autre	Consultation d'un médecin uniquement	HOSPITALISATION		
												ou urgence	ou séjour	ou traitement ambulatoire
<input type="checkbox"/>	Janvier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2	1 2	1 2	1 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Février	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2	1 2	1 2	1 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Mars	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2	1 2	1 2	1 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Avril	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 2	1 2	1 2	1 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



**RETRAITES** → Eng. : **Concerne les personnes qui ont répondu 1, 2, 3 au tableau d'orientation**

D 26. **Bénéficiez-vous actuellement...**  
*Kennt dir fir de Moment op d'Hellef zielen vun...*

	OUI	NON
de l'aide d'une aide familiale <i>enger aide familiale</i>	-1-	-2-
de l'aide d'une infirmière à domicile <i>enger Krankeschwester dei bei iech Heem kennt</i>	-1-	-2-
d'un kinésiste <i>engem Kinesist</i>	-1-	-2-
d'un pédicure	-1-	-2-
d'un service de repas sur roues <i>Kritt Dir d'lessen Heem bruecht</i>	-1-	-2-

D 27. **Avez-vous dans votre entourage quelqu'un qui pourrait prendre soin de vous au cas où vous ne pourriez plus vous débrouiller seul(e) ?**

OUI -1-	NON -2-
<u>De qui s'agit-il ?</u>	<u>A quelle solution auriez-vous recours ?</u>
-1- Votre conjoint <i>Ere Mann oder Fra</i>	-1- Vous demanderiez à être momentanément hospitalisé <i>Dir gift froen fir an de Spedool</i>
-2- Vos enfants <i>Er Kanner</i>	-2- Vous iriez dans une maison de retraite <i>Dir gift an éen Altersheim goen</i>
-3- Un autre membre de la famille <i>Een Aanere vun der Familien</i>	-3- Vous resteriez chez vous et demanderiez l'aide de services à domicile <i>Dir gift versichen d'eng eens ze ginn mat Hellef vun</i>
-4- Un voisin ou des amis <i>E Frenn oder Nooper</i>	.....

Pour les personnes âgées qui vivent avec leurs enfants

Depuis quand vivez-vous avec vos enfants ?

Année : 19

-8- Depuis toujours

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé(e) à choisir cette situation ?

- 1- Les enfants avaient besoin de votre aide
- 2- La peur d'être seul(e)
- 3- Votre état de santé
- 4- Votre rente était insuffisante pour vivre seul(e)
- 5- Autres raisons. Précisez.....

D 28. **Quelle serait, si elle était possible, la meilleure solution au cas où vous ne pourriez plus rester seul(e) ?**

- 1- Rester chez vous et faire appel aux enfants et aux amis.
- 2- Rester chez vous et faire appel à des services d'aide à domicile.
- 3- Demander à être hébergé par une maison de repos.

D 29. **A côté de votre retraite, avez-vous encore une activité professionnelle ?**

OUI	NON
-1-	-2-

→ Eng. : **Passer à la question sur les revenus.**

**ACTIFS**

M. exerce une activité professionnelle de plus de dix heures/semaine en avril 1987  
*Den M. ass beruflech téteg am Abrel 1987*

→ Enq. : Concerne les personnes qui ont répondu 4, 5, 6 au tableau d'orientation.

Réservé au codage

Code BIT :

D 30. Quelle est la profession de M. ?  
*Waat ass äre Beruf ?*

..... [Décrivez ici son travail. Que fait-il concrètement en avril 1987 ?]  
*[Seng Arbecht beschreiwen. Waat mecht den M. konkret all Daach dese Mount ?]*

..... → Enq. : Donner le plus de précision possible à la description de la profession. "Travaille dans un bureau" ne suffit pas. Que fait-il au bureau ? "Employé C.F.L." ne suffit pas. Que fait-il aux C.F.L. ? "Ouvrier d'usine" est insuffisant. Que fait-il à l'usine ? Il va de soi qu'il n'est pas question ici de la profession qu'il a apprise mais de celle qu'il exerce .

D 31. Combien d'heures de travail, M. fait-il par semaine ?  
*Wievill Stonnen pro Woch schafft hien ?*

Heures par semaine.

D 32. Sa profession, M. l'exerce-t-il...

à son compte

-1-

M. est-il agriculteur ?

-2-NON : Passer à D 33.

-1-OUI : Quelle est la superficie totale de l'exploitation ?

..... HA

Quelle est la superficie utilisée ?

..... HA

comme salarié

-2-

Est-il...

-1- Ouvrier

-2- Employé

Est-il lié à son employeur par un contrat ?

-1- sans contrat

-2- contrat à durée déterminée

-3- contrat à durée indéterminée (engagement définitif)

-4- fonctionnaire

-5- division anticrise ou autre mesure de résorption du chômage

-6- mise-au-travail dans le cadre de la loi du RMG (revenu minimum garanti)

-9- N.S.P.

M. travaille-t-il pour...

une commune

-1-

l'Etat

-2-

une organisation internationale CEE / OTAN

-3-

une entreprise privée

-4-

C.F.L.

-5-

Autre possibilité : préciser .....

→ Enq. : Passer à D 33.

D 33. Pouvez-vous décrire l'activité de l'établissement dans lequel M. travaille ?

- 1- Agriculture
- 2- Energie et eau
- 3- Extraction et transformation de minéraux, chimie
- 4- Industrie transformatrice de métaux
- 5- Autres industries manufacturières
- 6- Bâtiment et génie civil
- 7- Commerce, hébergement et réparations
- 8- Transport et communications
- 9- Banque et services financiers
- 10- Autres services

D 34. A quelle date, M. a-t-il commencé...

(s'il est salarié : à travailler pour l'entreprise qui l'emploie ?)

(s'il est indépendant : à diriger cette affaire ?)

Année :     Mois :

D 35. Arrive-t-il à M. de faire des heures supplémentaires ?

*Mecht den M. och alt iwwerstonnen ?*

Indépendant -1-	Jamais -2-	Parfois -3-	Souvent -4-
Passer à D 36.	Passer à D 36.	↓	
Combien d'heures supplémentaires M. a-t-il faites durant le mois d'avril 1987 ? <i>Wivill Iwwerstonnen huet den M. warend desem Mount gemacht ?</i>			<input type="text"/> <input type="text"/> heures.

Comment cela se passe-t-il pour les heures supplémentaires ?  
*Waat geschitt mat desen Iwwerstonnen ?*

	OUI	NON
- Elles sont payées <i>Si gin bezuelt</i>	-1-	-2-
- Elles sont récupérées <i>Si gin noogeholl</i>	-1-	-2-

D 36. Souhaiteriez-vous pouvoir travailler...

- 1- plus d'heures que vous ne le faites actuellement
- 2- moins d'heures que vous ne le faites actuellement
- 3- autant d'heures que vous le faites actuellement

→ Enq. : Une seule réponse possible

D 37. Dans votre entreprise, y a-t-il des risques que vous perdiez votre emploi ?

*Besteet eng Gefoor an Erem Betriib dass dir ar Plattz kénnit verleiren ?*

[Indépendant : Que pensez-vous de la marche de vos affaires ?]

[*Fir deen deen an engem freie Beruf steet, froen wei d'Geschäft geet ?*]

Très gros risques <i>Ganz grouse Risiko</i> [très mal]	Gros risques <i>Grousse Risiko</i> [mal]	Peu de risques <i>Weineg Gefoor</i> [bien]	Aucun risque <i>Keng Gefoor</i> [très bien]
-1-	-2-	-3-	-4-

D 38. Durant le mois de mars 1987, combien de jours M. a-t-il été absent de son travail ?  
(Pour raison de non-emploi, chômage technique, intempéries, maladie, accident, congé...)  
*Während dem Mount März 1987, wievill Dég huet den M. net geschafft ?  
(Keng Arbecht, Chômage, schlecht Wieder, Krankhét, Unfall, Congé...)*

Nombre de jours :

D 39. Quel est le coût de transport mensuel, domicile-travail, qui est à la charge de M.... (qui reste à charge de M., après déduction de ce que lui rembourse, le cas échéant, son employeur).  
*Wievill kascht den Transport hien fir op seng Schaff ze goen ? (Wievill bleift ihm nach ze bezuelen ofgesin vun dem wat hien eventuell erem bezueit krett ?*

Francs par mois :

D 40. A quelle distance de votre domicile se trouve votre lieu de travail ?

Kilomètres :

D 41. Dans l'entreprise où vous travaillez, combien de personnes sont employées ?

- 1- une personne
- 2- de deux à dix personnes
- 3- de onze à cent personnes
- 4- de cent et une à mille personnes
- 5- plus de mille personnes

D 42. A côté de son activité principale, M. a-t-il une activité accessoire ?  
*Huet den M. eng niewebeschaefteging ?*

OUI NON → Enq. : Passer à D 46.

-1- -2-

a. Combien d'heures cela représente-t-il par semaine ? (en moyenne)  
*Wievill Stannen Arbecht bedeit ze durchschnittlech an enger Woch ?*

Heures :

→ Enq. : Si le nombre est fluctuant, prendre le mois précédant l'enquête comme référence.

b. M. a-t-il la possibilité de développer cette activité au point qu'elle puisse devenir son activité principale ?  
*Huet den M. d'Meiglechkéet dess Beschaeftigung auszebauen, esou dass se kann, wann et néideg wier, seng Hauptbeschaeftigung gin ?*

Pas du tout <i>Guer net</i>	Oui, à long terme <i>Jo, op laang sicht</i>	Oui, à moyen terme <i>Jo, mettelfristeg</i>	Oui, à court terme <i>Jo, kurzfristeg</i>
-1-	-2-	-3-	-4-

M. est à la recherche d'un emploi  
*Den M. sicht eng Aarbecht*

→ Enq. : Concerne uniquement les personnes qui ont répondu  
 7 ou 8 au tableau d'orientation.

D 43. Pourriez-vous nous dire si, dans le cas de M., l'un des éléments suivants est (a été) un obstacle pour  
 trouver un emploi :  
*Huet eng vun dese folgende Ursachen den M. behennert fir eng Schaff ze fannen ?*

	OUI	NON
- sa qualification (insuffisante ou non-demandée) <i>seng Ausbildung (ungenügend oder net gefroot)</i>	-1-	-2-
- son âge (trop jeune ou trop vieux) <i>sain Alter (Ze jonk oder ze aal)</i>	-1-	-2-
- son sexe <i>sain Geschlecht</i>	-1-	-2-
- sa situation familiale (par ex. la garde d'un enfant) <i>sain Familieverhaltnes</i>	-1-	-2-
- autres raisons : préciser .....	-1-	-2-
<i>aaner Ursachen</i>		
.....		

D 44. Depuis que M. est sans emploi, quelles sont les démarches qu'il a entreprises en vue de retrouver  
 un emploi.  
*Waat huet den M. ennerholl fir eng Schaff ze fannen zenter dass hien ouni Schaff ass ?*

M. s'est...	OUI	NON
- inscrit à l'agence pour l'emploi <i>beim Arbeitsamt gemellt</i>	-1-	-2-
- inscrit dans une agence de travail temporaire <i>bei enger privataat agence gemellt</i>	-1-	-2-
- a fait des démarches directes auprès d'employeurs <i>ass direkt bei de Patron froen gangen</i>	-1-	-2-
- a fait passer une annonce dans un journal ou sur un tableau d'affichage <i>huet eng Annonce opginn</i>	-1-	-2-
- a répondu à des offres d'emploi publiées dans les journaux ou sur des tableaux d'affichage <i>huet op Annoncen geäntwert</i>	-1-	-2-
- a cherché par des relations personnelles <i>huet durch Privaat Relatiounen gesicht</i>	-1-	-2-
- a été conseillé ou envoyé chez des employeurs par l'agence de l'emploi <i>ass virgeschloen oder bei de Patron gescheckt gin vum Arbeitsamt</i>	-1-	-2-

D 45. A combien évaluez-vous le coût de ces démarches au cours du mois de mars 1987 ?  
*Wievill hut dir dobei ausginn am Laaf vum Mount März 1987 ?*

FRANCS :

→ Enq. : Passer à la question  
 sur les revenus.



D 46. (suite)														Dernier montant perçu	Le montant renseigné est-il... 1 - mensuel 2 - trimestriel 3 - semestriel 4 - annuel
Type de revenu	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A			
<b>Revenus de remplacement (transitoire)</b>															
v. prestations pour incapacité de travail, pour maladie, maternité ( <i>Krankegeld</i> )	<input type="checkbox"/>														
w. indemnités de chômage	<input type="checkbox"/>														
x. bourses d'études	<input type="checkbox"/>														
y. indemnités de préavis, licenciement	<input type="checkbox"/>														

D 47. Le montant des revenus de M. est-il très variable d'un mois à l'autre ?

OUI

NON

-1-

-2-

QUESTIONNAIRE E

ENFANT CINQ - ONZE ANS

→ Enq.: Ce questionnaire s'adresse aux parents ayant un enfant dont l'âge est compris entre cinq et onze ans (également, en cas d'absence des parents, aux personnes qui élèvent un enfant de cet âge).

▶ LA PERSONNE QUI DOIT RÉPONDRE EST OBLIGATOIREMENT CELLE QUI ELEVE L'ENFANT.

→ Enq.: Avez-vous trouvé dans le tableau familial un ou des enfant(s) né(s) entre le 01.01.1977 et le 31.12.1983 ?

Réservé au codage

1. OUI : Prénom(s) des enfant(s)

(1) .....

(2) .....

(3) .....

(4) .....

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Poser les questions du QUESTIONNAIRE E pour les enfants repris ci-dessus.

2. NON : S T O P

▶ QUI RÉPOND AU QUESTIONNAIRE :

- 1. père
- 2. mère
- 3. père et mère
- 4. grand-père
- 5. grand-mère
- 6. les deux grands-parents.
- 7. oncle
- 8. tante
- 9. autre : préciser

.....

▶ **AVANT-PROPOS DESTINE A EXPLIQUER AUX PARENTS LES OBJECTIFS DU QUESTIONNAIRE**

- Il est destiné à recueillir des informations sur la façon dont les parents perçoivent l'école en général, et aussi l'école que fréquentent leurs enfants.
- Le but de cette partie est d'avoir une image de la façon dont l'école et les parents peuvent (ou ne peuvent pas) entretenir des relations.

- ▶ **Enq. :**
- Ce questionnaire contient une partie générale et une partie spécifique.
  - La partie générale doit être posée une fois, quel que soit le nombre d'enfants concernés par le questionnaire.
  - La partie spécifique doit être posée pour chaque enfant du ménage, pour autant qu'il ait entre cinq et onze ans.

▶ **PARTIE GENERALE**

Voici une série d'affirmations. Elles ne sont, en soi, ni vraies, ni fausses. Nous souhaiterions avoir votre avis à ce sujet.

	E t e s - v o u s ...			
	tout à fait d'accord <i>ganz averstaan</i>	d'accord <i>averstaan</i>	pas d'accord <i>net averstaan</i>	total désaccord <i>guer net averstaan</i>
E. 1. Il est très facile d'entrer en contact avec l'école. <i>Et ass ganz liicht mat de Schoul Kontakt opzuhuelen</i>	-4-	-3-	-2-	-1-
E. 2. L'école vous tient très bien informé des nouveaux programmes scolaires <i>D'Schoul hält iech ganz gudd um Courant iwert dei nei Schoulprogrammer</i>	-4-	-3-	-2-	-1-
E. 3. L'organisation du système scolaire est très simple <i>D'Organisatioun vum Schoulsystem ass ganz einfach</i>	-4-	-3-	-2-	-1-
E. 4. Le contact des parents avec l'école est très important <i>De Kontakt vun den Elteren mat der Schoul ass ganz wichteg</i>	-4-	-3-	-2-	-1-
E. 5. Les enseignants souhaitent que les parents ne se mêlent pas de ce qui se passe à l'école <i>D'Leierpersonal Wënscht dass d'Elteren sêch nêt an d'Saachen vun der Schoul amëschen</i>	-4-	-3-	-2-	-1-
E. 6. Les maîtres donnent trop de devoirs à domicile <i>D'Schoulmeeschteren gin zevill Hausaufgaben</i>	-4-	-3-	-2-	-1-

	tout à fait d'accord ganz averstaan	d'accord averstaan	pas d'accord net averstaan	total désaccord guer net averstaan
E 7. Les maîtres savent s'adapter à chaque élève de leur classe <i>D'Leierpersonal kann sech un all Schüler vun der Klass upassen</i>	-4-	-3-	-2-	-1-
E 8. L'école permet de bien préparer la vie professionnelle <i>D'Schoul ermëglecht eng gudd Virbereedung op d'Berufsliewen</i>	-4-	-3-	-2-	-1-

► QUESTIONS SPECIFIQUES

→ Eng.: **ATTENTION:** Dans cette partie, il faut poser les questions pour chaque enfant, ayant entre cinq et onze ans.

Vous indiquerez la réponse donnée par les parents dans la colonne correspondant à l'enfant dont il est question. - Pour éviter les confusions, dans les cas où il y a plusieurs enfants, NOTEZ LES PRENOMS.

E 9. En quelle année d'étude se trouve ...  
*A wei engem Schouljoer ass ärt. Kand?*

E 10. L'école de M... organise-t-elle ...  
*Organiséiert Schoul vun ärem Kand...*

- des fêtes scolaires /Schoulfester
- des réunions avec les parents /Elternversamlungen
- des consultations /Elternberatungen

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
.....	.....	.....	.....	.....
		→ Eng.: Ecrire l'année		
		→ Eng.: - Oui = 1 ; non = 2 ; - Refus - Ne sait pas - Si la question est sans objet, laisser en blanc		



	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
<p>E. 13. Combien de fois par semaine discutez-vous avec M. de ce qu'il fait à l'école?  <i>Wei dax an der Woch schwätzt dir mam M. iwert dôt wôt hien an der Schoul mëcht?</i></p>	.....  <input type="checkbox"/>	.....  <input type="checkbox"/>	.....  <input type="checkbox"/>	.....  <input type="checkbox"/>
		Eng.: Inscrire le nombre		
<p>E. 14. Combien de temps, par jour, passez-vous habituellement avec M. pour faire ses devoirs scolaires?  <i>Wéivill Zäit verbrëngt dir geweinlech all Daag fir mat ärem Kand fir d'Schoulaufgaben ze maachen?</i></p>	.....	.....	.....	.....
		Eng.: Donner le temps en minutes		
<p>E. 15. Chez vous, qui s'occupe le plus des travaux scolaires de M.?  <i>Wéin këmmert sech bei iech am meeschten ämt Schoulaufgaben vum M.?</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le père / de Papp</li> <li>2. la mère / d'Mamm</li> <li>3. les deux / déi Zweek</li> <li>4. le grand-père / de Grousspapp</li> <li>5. la grand-mère / d'Groussmamm</li> <li>6. autre membre de la famille <i>een aanere aus der Famill</i></li> <li>7. un voisin / éen Nooper</li> <li>8. un ami / ee Frënd</li> <li>9. quelqu'un de payé <i>één deen bezuelt gëtt</i></li> <li>10. personne / kéén</li> </ol>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Eng.: Inscrire, pour chaque enfant, le chiffre qui correspond à la réponse donnée		
<p>E. 16. Quelles notes (sur 5 points) M. a-t-il obtenu au 2e trimestre en:  <i>Wéi eng Nummere haat ärt Kand am 2. Trimester op der Zensur am:</i></p> <p>français écrit / <i>Franséischen schrëftlech</i></p> <p>allemand écrit / <i>Daitschen schrëftlech</i></p> <p>calcul / <i>Rechnen</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Eng.: Inscrire la cote. entre 50 et 60 = 1 entre 40 et 49 = 2 entre 30 et 29 = 3 entre 20 et 29 = 4 entre 0 et 19 = 5		
<p>E. 17. Avez-vous fait suivre, au cours des deux premiers trimestres des cours particuliers à M.?  <i>Hütt dir ärem Kand Nostonnen gin losse während den 2 éischten Trimesteren?</i></p>	.....	.....	.....	.....
		Eng.: oui = 1 non = 2 Refus ; Ne sait pas; Non concerné = blanc		
→ SI NON, passer à E. 18				
→ SI OUI, voir page suivante.				

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
	.....	.....	.....	.....
<b>E 17. (suite)</b>		→ <b>Enq. : Ecrire le nombre</b>		
<b>SI OUI :</b> Combien d'heures de cours particuliers suit (suivait)-il en moyenne par semaine? <i>Wéivill Stonnen an der Woch?</i>	_____	_____	_____	_____
<b>SI OUI :</b> Pendant combien de semaines M. a-t-il suivi ces cours? <i>Während wéivill Wochen?</i>	_____	→ <b>Enq. : Ecrire le nombre</b>	_____	_____
<b>SI OUI :</b> Combien, au total, avez-vous dépensé pour ces cours? <i>Wéivill huet dāt iech ongeféier kascht? (am gansen)</i>	_____	→ <b>Enq. : Mettre le montant</b>	_____	_____
<b>E 18.</b> Combien de fois, aux deux premiers trimestres avez-vous discuté avec l'enseignant(e) de sa méthode pour faire les leçons? <i>Wei dax hutt dir während den 2 é'ischten Trimesteren mam Schoulmeschter/Léierin iwert seng/hiir Methoden (an der Schoul) geschwaat?</i>	_____	→ <b>Enq. : Ecrire le nombre</b>	_____	_____

**E 19.** Même si vous pensez que c'est encore un peu tôt pour vous prononcer, pouvez-vous me dire jusqu'à quel niveau scolaire vous souhaitez que M. parvienne?  
*Kënnst dir mir soen waat fir en Schoulöfschluss dir iech fir ärt Kand wënscht och wann et nach e besseer freih ass fir sich ze entscheiden?*

→ **Enq. : Ecrire la réponse et vous aider du petit carton prévu pour cette question**

Enfant 1 : .....

Enfant 2 : .....

Enfant 3 : .....

Enfant 4 : .....

**E 20.** De même, malgré que ce soit encore fort tôt, quel niveau scolaire pensez-vous que M. atteindra réellement?  
*Et ass zwar nach besseer freih, awer mir wëllte froen wei een Ofschluss dir mengt dāt ärt Kand wirkleech erreecht?*

→ **Enq. : Ecrire la réponse et vous aider du petit carton prévu pour cette question**

Enfant 1 : .....

Enfant 2 : .....

Enfant 3 : .....

Enfant 4 : .....

E 21. Pour votre enfant M. pouvez-vous m'indiquer deux comportements qui vous paraissent le mieux caractériser son intelligence?  
 Kent dir mir fir ärt Kand M. zwo Verhaalensweisen ugin déi seng Intelligenz am beschten rëmpigelen?

→ Eng.: Ecrire le comportement

	Premier comportement	Deuxième comportement
Enfant 1 :	..... .....	..... .....
Enfant 2 :	..... .....	..... .....
Enfant 3 :	..... .....	..... .....
Enfant 4 :	..... .....	..... .....

E 22. Pour votre enfant, pourriez-vous m'indiquer dans quelle mesure il vous paraît présenter chacune des six caractéristiques suivantes?  
 A wéi engem Moss treffen dei folgend Eegenschaften op ärt Kand zou?

- Il a un esprit ouvert  
 Heen huet ee waakrege Geescht

La caractéristique correspond...

1    2    3    4    5    6    7  
 un tout un petit un tout  
 petit peu plus ..... à  
 peu plus ..... fait

- Quand il parle, il trouve ses mots facilement  
 Wann e schwätzt, fënd en liicht seng Wieder

1    2    3    4    5    6    7

- Il travaille dur  
 Heen schafft vill

1    2    3    4    5    6    7

- Il comprend bien les situations  
 Hee versteet se'er em waat et geet...

1    2    3    4    5    6    7

→ Eng.: Ecrire le chiffre

Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
.....	.....	.....	.....
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

→ (suite à la page suivante)

- Il réfléchit avant de parler ou d'agir  
*Heen iwerleet iirt ee schwätzt oder  
eppes mécht*

1 2 3 4 5 6 7

- Quand il se trompe, il le reconnaît  
sans peine.  
*Wann e sech geiirt huet, erkennt en et  
ouni Schwieregkët*

1 2 3 4 5 6 7

Enfant 1

Enfant 2

Enfant 3

Enfant 4

.....

.....

.....

.....

**Annexe B**  
**Consignes aux enquêteurs**  
**Vague 1988**

## B.1 Avant-propos

Merci d'accepter cette année encore de faire des enquêtes pour le panel des ménages.

La plupart des choses dont il va être question dans cette brochure sont connues des enquêteurs. Il est cependant nécessaire de les rappeler. Plusieurs mois se sont écoulés depuis votre dernière enquête; le temps passé a pu effacer de vos mémoires un certain nombre de détails qui pourraient être importants. Soyez donc patients si nous vous laissons un peu.

Une première remarque TRES IMPORTANTE concerne la confidentialité. Les adresses que vous avez reçues et tous les renseignements que vous allez récolter sont strictement confidentiels. Les ménages ont reçu la promesse que leurs réponses seraient traitées de façon anonyme et confidentielle. Vous êtes les seuls à pouvoir établir le lien entre les adresses des ménages et les réponses reçues. Nous vous recommandons donc la plus stricte discrétion par rapport à tout ce qui vous a été confié dans le cadre de votre travail d'enquêteur. **Nous vous demanderons de signer un document par lequel vous vous engagez à respecter l'anonymat.**

## B.2 Les adresses

Dans la mesure où cela a été possible, nous avons rectifié les adresses de façon à ce que vous ayez la dernière adresse des ménages.

Nous vous rappelons qu'il est indispensable d'interroger les mêmes familles que l'année passée.

Cette année, vous recevrez une fiche avec l'adresse du ménage que vous devrez interroger.

Tout comme l'année passée, cette fiche doit absolument revenir au Centre, que le ménage ait été interrogé ou non. Toutes les fiches que vous aurez reçues seront exigées. Prenez donc un soin tout particulier de vos fiches.

Merci de ne rien écrire sur l'étiquette reprenant l'adresse du ménage.

Une place est réservée pour toutes les remarques que vous aurez à émettre.

**ATTENTION:** Si la personne dont vous avez le nom, ne se trouve plus à l'adresse qui vous a été donnée, demandez si à cette adresse se trouvent des personnes qui faisaient partie du ménage de la personne dont vous avez l'adresse.

Si c'est le cas, interrogez ces personnes.

Pour la personne qui est partie, vous suivrez la marche décrite dans le questionnaire (feuille des changements dans la composition familiale)

Si à l'adresse, vous ne trouvez plus personne, renseignez-vous chez les voisins, le quartier, la poste ou l'administration communale pour obtenir la nouvelle adresse.

Nous vous recommandons de nous faire part de ces problèmes.

## **B.3 Les documents du questionnaire**

### **1. La fiche d'identification du ménage**

Cette fiche reprend l'adresse de la famille à visiter. Sur cette fiche ( dès que vous l'aurez remis, cette fiche sera séparée du reste du questionnaire pour des raisons de respect de l'anonymat) vous pourrez noter tout renseignement qui concerne les personnes que vous visitez.

Nous vous prions instamment de ne noter aucun renseignement personnel permettant d'identifier la personne, ailleurs que sur cette feuille ( adresse, nom, n° de téléphone...)

Le reste du questionnaire ne peut comporter aucune remarque permettant d'identifier la personne.

Cette fiche doit vous servir également dans le cas où l'enquête n'a pas pu être réalisée. Vous y noterez dans ce cas, les raisons pour lesquelles l'enquête n'a pas pu être réalisée.

Rappel: Qu'elle accompagne ou non un questionnaire, cette fiche doit toujours revenir chez la responsable de l'enquête.

### **2. Une copie de la composition familiale de 1987**

Pour vous permettre de bien enregistrer les changements intervenus dans la composition familiale, nous vous avons remis la composition familiale de 1987.

Nous vous demandons aussi de vérifier si les renseignements de 1987

sont corrects. Merci de signaler les erreurs que vous découvririez.

### 3. La fiche- enquêteur

La fiche-enquêteur est tout-à-fait la même qu'en 1987. Dans les types d'immeubles, nous avons ajouté la maison de retraite pour les cas où cela se pose. ( voir définition du ménage)

4. Le tableau de composition familiale
5. La feuille des changements
6. L'annexe concernant les dates des événements d'état civil.
7. Le questionnaire " ménage "
8. Le questionnaire " Groupes de revenus "
9. Le questionnaire individuel "adulte"
10. Le questionnaire individuel " enfant "
11. Le questionnaire " enfant cinq- onze ans "

Ce questionnaire est nouveau dans l'étude. Il s'adresse aux personnes qui ont des enfants dont l'âge se situe entre cinq et onze ans . Il porte sur les relations que les parents entretiennent avec l'école.

## **B.4 L'ordre d'administration du questionnaire**

Vous suivrez l'ordre qui vous convient le mieux. Il y aurait quand même lieu de toujours commencer par le tableau de composition familiale. Ce tableau vous donne toutes les informations utiles pour l'administration des autres questionnaires.

Il vous renseigne sur le type de questionnaire individuel à administrer à chaque membre du ménage. Il vous renseigne aussi sur le nombre et la composition des groupes de revenus.

Vous pourrez poursuivre par les questionnaires individuels puis par le questionnaire 'groupe', puis par le questionnaire 'ménage' ou alors commencer par le ménage et continuer avec les groupes et les questionnaires individuels.

Rappelez-vous néanmoins qu'il y aura autant de questionnaires individuels qu'il y a de membres dans le ménage, qu'il y aura autant de questionnaires " groupes " que vous aurez repéré de groupes dans le ménage. Il n'y aura jamais qu'un seul questionnaire " ménage".

## **B.5 A qui faut-il poser les questions?**

Il est recommandé d'interroger le chef de ménage ou son conjoint. ( Nous vous donnons la définition du chef de ménage un peu plus loin).

Pour les groupes, il est recommandé d'interroger un représentant du groupe dont il est question.

Pour le questionnaire " enfant cinq- onze ans" vous devez obligatoirement vous adresser à l'un des parents de l'enfant. Si les parents de l'enfant ne sont pas présents dans le ménage, vous devez vous adresser à la personne qui élève l'enfant.

Cette année, nous vous demanderons d'indiquer sur chaque questionnaire, le prénom de la personne qui a répondu.

## B.6 Le tableau de composition familiale

Ce document est très important pour l'étude. Veillez à le remplir avec beaucoup de soin. Aidez-vous de la composition familiale de 1987.

Gardez ce document sous les yeux pour la suite de l'interview. Vous éviterez ainsi, surtout dans les ménages nombreux, d'oublier une personne lorsque vous complétez les questionnaires individuels.

Vous pouvez même indiquer tout de suite les prénoms sur les différents questionnaires.

Après une introduction qui dépendra de l'inspiration du moment, vous ferez le relevé de toutes les personnes présentes ou non qui habitent dans le logement.

( Il est possible d'habiter le logement tout en étant temporairement absent : un étudiant à l'étranger, une personne hospitalisée, une personne qui est momentanément en mission à l'étranger pour son travail...).

Vous commencerez cette liste par le chef de ménage.

Sauf avis contraire de la personne interrogée, vous prendrez le même chef de ménage qu'en 1987.

Lorsque ce n'est pas possible, (lorsque le chef de ménage est décédé, lorsqu'il a quitté le ménage ou pour toute autre raison ...), vous prendrez comme chef de ménage, celui que la personne interrogée vous désignera comme tel.

**UNE REGLE DOIT ETRE RESPECTEE ABSOLUMENT: le chef de ménage doit ETRE UN ADULTE, C.À.D ETRE AGE DE DIX-HUIT ANS AU MOINS.**

Si un problème se pose pour le choix du chef de ménage, suivez les règles suivantes:

\* Le chef de ménage doit nécessairement être âgé de dix-huit ans au moins et peut être:

- a. un mari légal, ou
- b. un compagnon dans un couple non marié, formé depuis plus d'un an,
- c. la femme qui n'a pas de mari ou de compagnon, ou
- d. la femme, si celle-ci vit avec un ami depuis moins d'un an, ou
- e. une femme mariée dont le mari vit dans le ménage mais se trouve dans une situation d'incapacité ( sénile, handicapé, maladie grave, alcoolique..) dans une telle situation, c'est la femme qui assume, en fait, les fonctions de chef de ménage et qui tient généralement la famille soudée. ou
- f. dans des cas rares, une femme qui- dans un couple non-marié- refuse à son compagnon le titre de chef de ménage.

En conséquence, dans les couples mariés, le chef de ménage sera presque toujours le mari. Dans les situations de couples non-mariés, vous devrez prendre en considération la durée du couple en question:

- Si le couple existe depuis moins d'un an, prenez pour chef de ménage la personne qui vous est désignée comme telle; mais il est recommandé, dans ce cas, de choisir comme chef de ménage, de préférence, la personne qui gagne le plus d'argent ou celle qui paye le loyer

- Si le couple existe depuis plus d'un an, ce sera l'homme qui sera presque toujours chef de ménage.

## LIEN AVEC LE CHEF DE MENAGE.

Tous les membres du ménage seront caractérisés dans le ménage par leur lien avec le chef de ménage. Vous commencerez donc la liste des membres du ménage par le chef de ménage. Pour définir le lien des membres du ménage avec le chef, vous utiliserez les termes donnés dans la liste " Lien avec le chef de ménage".

## DATE DE NAISSANCE

Soyez très précis pour relever cette date!

## ETAT CIVIL

Pour les personnes mariées qui n'ont pas leur conjoint dans le tableau familial, posez la question de savoir si ce ne sont pas des personnes séparées de fait. Il est cependant possible d'être marié sans que le conjoint soit présent dans le ménage. Comme il s'agit d'une situation inhabituelle, nous vous saurions gré de nous le signaler.

## DETERMINATION DES GROUPES DE REVENUS A PARTIR DU TABLEAU FAMILIAL

Dans le cadre de cette étude, nous avons adopté une définition du ménage assez large. Le ménage est formé par l'ensemble des personnes qui occupent une même unité de logement. Dans cette définition, le ménage inclut des membres liés les uns aux autres par des liens de parenté mais aussi des membres non-apparentés, tels que locataires, domestiques, sous-locataires pour autant que ceux-ci prennent très régulièrement leurs repas avec les autres membres du ménage et participent à la vie collective du ménage.

La notion de ménage ne s'appuie pas sur des liens de parenté des membres mais sur des pratiques de vie que ces membres partagent.

Dès lors, le ménage ne correspond pas nécessairement à une situation où toutes les ressources des membres sont mises en commun.

Si, en général, les personnes qui habitent un même logement mettent en commun leurs ressources, on remarque aussi d'autres pratiques de partage telles que des mises-en-commun partielles ou inexistantes.

On peut imaginer que des liens familiaux plus ténus ou inexistantes limitent le partage des revenus.

Pour éviter ultérieurement de formuler trop d'hypothèses sur ces pratiques de partage, nous avons envisagé, à l'intérieur du ménage, une unité d'analyse intermédiaire entre le ménage et l'individu qui pourrait rendre compte de ces pratiques de partage différentes.

Cette unité d'analyse est le groupe de revenus.

Nous le définissons comme une entité créée à l'intérieur du ménage par un, plusieurs ou tous les membres du ménage en fonction de certaines règles relatives au partage des revenus.

Un ménage peut ainsi comprendre un ou plusieurs groupes de revenus.

Le nombre de groupes de revenus dans le ménage dépend du nombre de membres qui ont des revenus et aussi de la manière dont les membres qui ont des revenus en règlent le partage au sein du ménage.

1. Envisageons d'abord la situation où l'on trouvera un seul groupe de revenus dans le ménage.

Cette situation se présentera dans deux cas:

- \* on la trouvera dans le cas où une seule personne du ménage dispose de revenus.  
Cette personne prend en charge les autres membres du ménage qui n'ont pas de revenus.
- \* on la trouve aussi dans le cas où plusieurs membres du ménage disposent de revenus personnels et mettent au moins la moitié de leurs revenus en commun.

Dans ces deux cas, le contour du groupe de revenu correspond au ménage.
---

2. On trouvera plusieurs groupes de revenus dans le ménage, lorsque, plusieurs membres du ménage, disposant de revenus personnels, gardent, pour leur usage, plus de la moitié de leurs revenus.

Les personnes du ménage qui n'ont pas de revenus ou des revenus faibles feront partie du groupe de la personne qui les prend en charge.

L'affectation de chaque membre du ménage dans un groupe est une opération unique; Aucun membre du ménage ne peut figurer dans deux groupes différents.

Par convention, la pratique de mise-en-commun des ressources est considérée comme automatique entre mari et femme. Mari et femme feront donc nécessairement partie du même groupe.

Une dernière règle concerne le montant minimum de ressources nécessaires pour constituer un groupe de revenus. Ce montant s'élève à 17000 francs. Il était de 16000 francs en 1985 et 1986. Veuillez noter qu'il a donc été modifié.

Pratiquement, pour construire les groupes de revenus, il est recommandé de suivre les consignes données en tête du tableau de composition familiale.

A chacun des groupes que vous aurez ainsi constitués, vous poserez le questionnaire groupes de revenus.

#### ORIENTATION DU QUESTIONNAIRE.

C'est à partir des colonnes '19,20,21,22' que vous allez déterminer pour chaque membre du ménage, le type de questionnaire individuel à utiliser.

Pour toutes les personnes nées après 1972 - qui ont moins de seize ans- vous poserez les questions du questionnaire 'C' (de couleur jaune pâle)

Dans les personnes de plus de seize ans, il faut distinguer:

- \* Celles qui sont toujours aux études et n'ont jamais travaillé, vous poserez le questionnaire 'C'
- \* A toutes les autres, y compris les apprentis de plus de seize ans, vous poserez le questionnaire 'D'.

## **B.7 les changements dans la composition familiale**

*REMARQUE TRÈS IMPORTANTE: L'année- panel commence le premier mai de l'année qui précède celle durant laquelle se déroule l'enquête. Elle se termine le 30 avril de l'année de l'enquête.*

Pour décider d'un changement intervenu dans le ménage, votre point de repère sera toujours (sauf les exceptions que nous vous signalerons) le mois d'avril 1987.

Les questions sont d'ailleurs toujours formulées dans les termes suivants: " Depuis avril 1987..."

Nous vous avons longuement expliqué que l'étude du changement était la raison d'être du panel.

Les questions reprises sur la feuille annexée au tableau familial concernent les changements dans la composition familiale.

Pour ne pas faire d'erreur, aidez-vous de la copie de la composition familiale de 1987.

Dans le cas où de nouvelles personnes sont arrivées dans le ménage, il y aurait lieu de vous renseigner si ces personnes n'ont pas déjà été interrogées dans le cadre de l'étude "PANEL" soit parce qu'elles étaient déjà dans ce ménage en 1985, 1986, 1987 ou parce qu'elles étaient dans un autre ménage de l'échantillon.

La dernière colonne du deuxième tableau est prévue à cet effet.

## **B.8 La date des événements d'état civil**

Cette feuille est un nouvel élément du questionnaire. Les années prochaines, ces questions seront intégrées au curriculum vitae.

Cette année, nous souhaitons poser ces questions pour toutes les personnes de l'échantillon qui sont ou ont été mariées.

Seront donc concernées par cette question toutes les personnes du tableau familial qui ne sont pas célibataires.

Selon leur état civil actuel, vous leur poserez la question de la date de l'événement.

Dans le cas d'un couple marié, demandez la date du mariage; Dans le cas d'une personne veuve, demandez la date du décès du conjoint; Dans le cas d'un divorce, demandez la date du divorce; Dans le cas d'une séparation, demandez la date de la séparation. Dans ce dernier cas, vous aurez sans doute des difficultés à obtenir un renseignement précis. Si c'est le cas, demandez une date approximative.

Pour les événements qui se sont produits depuis avril 1987, il ne sera pas nécessaire de reposer la question. Elle vous aura déjà été donnée dans la feuille des changements dans la composition familiale.

## B.9 Le questionnaire 'A'

### Le niveau du ménage

Le questionnaire 'A' porte sur l'ensemble du ménage. Ce questionnaire commence cette année par une nouvelle question. Cette question porte sur le revenu minimum garanti.

La question 'A1' est assez simple. Il s'agit de demander si les ménages connaissent l'existence de la loi sur le RMG. Quelle que soit la réponse à la question 'A1', il faut poser la question 'A2' et 'A3'.

La question 'A2' est une question d'opinion. Elle porte sur le principe fondamental de la loi: Le droit à un revenu minimum, peu importe les raisons pour lesquelles la personne est dans le besoin.

On peut être plus ou moins d'accord avec ce principe. C'est ce que nous voudrions demander aux ménages. Aucune réponse à cette question n'est mauvaise. Les personnes ont le droit de répondre ce qu'elles veulent!

Les mêmes recommandations valent pour la question 'A3'. Cette question demande l'avis des personnes sur les différentes conditions pour obtenir le RMG.

Viennent ensuite les questions habituelles. S'il s'agit d'un ménage que vous interrogez pour la première fois, posez toutes les questions. Si, en revanche, il s'agit d'un ménage qui a déjà été interrogé, suivez les sauts; Vous éviterez de poser des questions auxquelles les ménages ont déjà répondu.

Question 'A15' Le prix du logement: cette année, nous avons ajouté une rubrique " Prix de l'hébergement en Maison de Retraite".

Nous vous rappelons que les personnes hébergées en Maison de Retraite ne font plus partie de l'étude, sauf si la Maison de Retraite leur laisse une possibilité de gestion financière pour certains aspects de la vie quotidienne.

Question 'A17' Cette question a été introduite dans le questionnaire pour garder des possibilités de comparaison avec la Lorraine, où se déroule une étude similaire à la nôtre, comme vous le savez, sans doute.

Question 'A21' Cette question est destinée à remplacer toutes les questions du questionnaire qui, auparavant portaient sur la pauvreté. Sa formulation reprend un certain nombre de théories actuelles sur la pauvreté.

Il s'agit d'une liste qui comprend à la fois des objets mais aussi des pratiques.

Par rapport à cette liste, trois questions sont posées:

- *Le ménage a-t-il cet objet ou fait-il cette pratique?*
- *Au cas où le ménage n'a pas ou ne fait pas, souhaiterait-il le faire, s'il en avait les moyens financiers?*
- *La personne interrogée pense-t-elle que tout le monde devrait avoir ce bien?*

Nous vous conseillons de poser d'abord les deux premières questions, puis de reprendre la liste et de poser la troisième.

Ne posez la deuxième question que dans le cas où le ménage n'a pas ou ne fait pas l'item de la liste.

Lorsque vous poserez cette deuxième question, insistez sur le fait que les personnes souhaiteraient l'avoir mais ne peuvent pas se le permettre pour des raisons financières.

Ex. Les personnes qui n'ont pas de chauffage central parce qu'elles préfèrent le feu de bois, ne sont pas des personnes qui souhaiteraient avoir le chauffage central mais ne peuvent pas se le permettre pour des raisons financières. Elles n'ont pas le chauffage central par goût. Elles ne souhaitent donc pas avoir le chauffage central.

Le "-8" (modalité de réponse à la deuxième question) est prévu pour les personnes qui ont répondu 'Oui' à la première question.

Question 'A22' Nous voudrions pouvoir reconstituer les revenus bruts à partir des réponses données aux questions sur les revenus.

A partir des revenus bruts, nous avons une possibilité de comparaison internationale beaucoup plus grande.

C'est la raison pour laquelle nous posons la question des avances payées pour les impôts. A partir de cette question, nous pourrions reconstituer les foyers fiscaux et calculer le revenu brut.

La question paraîtra indiscrette à certains ménages. Rappelez-leur qu'ils gardent la possibilité de refuser les questions auxquelles ils ne souhaitent pas répondre.

## B.10 Le questionnaire 'B'

### Niveau du groupe de revenus

Le mode d'application du questionnaire 'B' dépend de la structure du ménage en un ou plusieurs groupes.

Rappel:

- Ménage composé d'un seul groupe: Un seul questionnaire 'B' à remplir; Le groupe correspond à l'ensemble du ménage.
- Ménage composé de plusieurs groupes: Il faut remplir autant de questionnaires 'B' qu'il y aura de groupes dans le ménage.

Dans le tableau de composition familiale, vous aurez déterminé le nombre de groupes et leur composition. Commencez votre interrogation par le groupe 1 qui est celui du chef de ménage.

Sur la couverture du questionnaire, vous reprendrez le prénom des membres du groupe. Vous vous rappellerez ainsi beaucoup mieux qui est concerné par les questions du questionnaire.

Nous vous rappelons que le questionnaire 'B' est destiné à étudier l'organisation du partage des revenus à l'intérieur du ménage. C'est la raison pour laquelle vous trouverez dans ce tableau une colonne "Participation aux frais du ménage".

Cette colonne vous permet de noter la contribution de chacun des membres à l'ensemble des frais du ménage. C'est à partir de cette question que nous vérifions si les groupes sont construits à bon escient ou non.

\* Si la personne ne remet rien, veuillez l'indiquer clairement. Le blanc n'est pas pour nous une réponse évidente. Il peut signifier : "la personne ne remet rien" mais il peut signifier aussi que les personnes n'ont rien dit ou que vous avez oublié la question.

La notion "Frais du ménage" doit être prise dans un sens très large: Il s'agit des frais du logement, nourriture, chauffage, électricité, gaz etc...

Le questionnaire 'B' est tout à fait semblable à celui de l'année passée. Il devrait donc vous poser peu de problèmes.

## **B.11 Les questionnaires individuels**

### **B.11.0.1 Le questionnaire 'D': adulte**

Très peu de changement dans ce questionnaire par rapport à 1987.

#### **Formation scolaire et professionnelle**

Attention: ne pas oublier les apprentis. Ils poursuivent une formation scolaire!

#### **Questions D5 à D19: Le curriculum vitae**

Cette année, vous ne poserez plus le curriculum à tout le monde. Seuls les nouveaux arrivants dans le panel seront concernés par ces questions.

Nous voudrions cependant vous demander d'être particulièrement attentifs à ne pas oublier ces questions dans la cas des nouveaux arrivants dans l'étude.

#### **Questions D20 et D21**

Ces questions portent sur les langues comprises et parlées par les personnes habitant le Luxembourg. Elles présentent surtout un intérêt pour les personnes immigrées. N'indiquez donc pas 'non concerné par la question' lorsqu'il s'agit d'un étranger. Si la personne ne connaît pas la langue, indiquez qu'elle a beaucoup de difficultés.

#### **ATTENTION: IMPORTANT**

D'une manière générale, lorsque nous admettons la réponse "Non concerné", cette possibilité figure en clair dans le questionnaire .

Nous vous remercions de ne pas prendre l'initiative de la faire figurer si nous ne l'avons pas prévue.

#### **Question D22**

Cette question permet de relever les événements importants qui se sont passés depuis avril 1987. Attention: certains faits sont des faits ponctuels; changement d'employeur par exemple, cochez seulement le mois durant lequel l'événement s'est produit.

Absence du ménage: Est considérée comme absente du ménage, toute personne qui quitte le ménage pour un mois au moins mais dont le départ n'est pas définitif.

Durée de l'hospitalisation: si la personne a été hospitalisée plusieurs fois, additionnez la durée des différents séjours.

#### Question D23

Il s'agit du nombre total de visites chez le médecin ou le dentiste. Si la personne a dû s'y rendre plusieurs fois dans le cadre d'une même maladie, il y a lieu de comptabiliser le nombre de fois.

#### Question D24

Cette question ne figurera dans le questionnaire, qu'une seule année.

Ne la posez pas, si à la question D22, les personnes n'ont pas déclaré avoir eu un accident depuis le début de l'année.

Si les personnes vous disent avoir eu un accident:

\* Quand cela s'est-il produit?

**ATTENTION:** Sont seulement concernés les mois de janvier, février, mars et avril 1988.

\* De quel genre d'accident s'agissait-il?

- Travail: les accidents qui se produisent au travail et sur le chemin du travail.
- Circulation: les accidents qui se produisent sur les routes, qu'un véhicule soit impliqué ou non.
- Loisir, sport: les accidents qui se produisent lors de l'exercice d'un sport ou d'une activité de loisir.

**Attention:** Les accidents qui se produisent lors d'un travail de bricolage que vous faites à la maison sont des accidents domestiques.

- Domestique: Les accidents qui se produisent à la maison ou à l'intérieur d'une propriété privée.

\* Type de lésion

- Fracture: Rupture d'un os ou d'un cartilage dur. Inclure ici les entorses, les luxations...
- Brûlure: Toutes les lésions provoquées par le feu ou la chaleur.
- Coupure: Incisions, blessures ouvertes...
- Autre: Tous les autres types de lésions, empoisonnements...

\* Suite donnée

- Il est possible qu'aucune suite médicale n'ait été donnée. Dans ce cas, vous ne mettez aucune croix.
  - Si les personnes se sont rendues chez un médecin à domicile: Mettre une croix dans la colonne " Consultation d'un médecin uniquement".
  - Si les personnes se sont rendues à l'hôpital, était-ce aux urgences uniquement?
  - Ont-elles dû séjourner en clinique?
  - Ont-elles dû retourner en clinique à plusieurs reprises?
- Les trois possibilités sont mutuellement exclusives.
- urgence: si une seule visite à la clinique.
  - séjour: si logement en clinique.
  - traitement ambulatoire: si plusieurs visites chez le médecin, mais visite EN CLINIQUE.

Il n'y aura vraisemblablement que très peu de cas qui seront concernés par cette question. Si vous avez des difficultés, notez en clair. Nous déciderons ultérieurement ce qu'il y a lieu de faire.

#### Question D 25: Tableau d'orientation.

Cette question est à la fois une question qui nous permet de situer la trajectoire professionnelle des personnes depuis avril 1987 mais aussi d'orienter la suite du questionnaire.

Pour situer la trajectoire professionnelle, nous avons relevé dix possibilités. La onzième est réservée aux cas particuliers qui n'entrent pas dans les dix premières.

Il s'agit de situer l'activité principale des personnes.

Les trois premières possibilités concernent les pensionnés.

Les points '4 à 6' concernent les personnes au travail ou en arrêt de maladie de longue durée ( dont le contrat de travail continue) et aussi les apprentis.

Pour les personnes qui commencent à travailler, APRES ETRE SORTIS DE L'ECOLE, vous laisserez en blanc les mois où ils étaient à l'école. Les mois où ils n'étaient plus à l'école mais ne travaillaient pas encore seront considérés comme une période de recherche d'emploi.

Les points '7 et 8' concernent les personnes qui cherchent un travail, qu'elles touchent ou non des indemnités de chômage.

Les femmes au foyer qui cherchent un travail doivent aussi être reprise dans cette rubrique.

Le point '9' concerne les femmes au foyer.

Le point '10' concerne les personnes qui effectuent un petit travail qui représente moins de dix heures par semaine.

Il est inutile de poser les questions du travail à ces personnes. Elles seraient un peu déplacées, vu le petit nombre d'heures prestées.

Le point '11' concerne les situations que nous n'avons pas imaginées et que vous ne pouvez pas classer sous une autre rubrique reprise dans le tableau. Voudriez-vous, dans les cas où vous cocher ce point '11' préciser de quoi il s'agit.

Votre objectif, en posant cette question, est de voir si des changements se sont produits dans la situation professionnelle de la personne et de les localiser sur le calendrier.

Nous vous conseillons de vous informer d'abord sur la situation actuelle de la personne ( actuelle = avril 1988) et, ensuite, de demander si des changements se sont produits entre avril 1987 et avril 1988. S'il n'y a pas eu de changement, vous cochez une seule ligne.

Si, en revanche, des changements se sont produits ( p.ex. une personne au travail jusqu'au 30.11.87 prend sa pension, le 01.12.87) vous cochez une première ligne jusqu'au mois durant lequel l'événement s'est produit, vous cochez une autre ligne, ensuite, à partir du mois durant lequel une autre situation commence ( dans l'exemple ci-dessus, vous cochez la ligne '4' jusqu'en novembre, puis, à partir de décembre, vous cochez la ligne '2')

*ATTENTION: Il n'est pas possible, pour cette question, d'avoir plus de douze croix! Si la situation d'une personne change au milieu d'un mois, procédez avec bon sens et cochez ce qui vous semble être le plus important pour la famille.*

Cette question est destinée aussi à vous orienter pour la suite du questionnaire. Suivant la situation de la personne concernée durant le mois d'avril 1988, la dernière colonne de la question vous indiquera les questions à poser ensuite.

### LES RETRAITES

Soyez attentifs à bien faire la différence entre la question D27 et la question D28. La question D27 concerne les situations de fait, la question D28 porte sur les souhaits des personnes, INDEPENDAMMENT DE CE QUI EST POSSIBLE .

#### Question D27

Cette question est divisée en deux parties: La première concerne les personnes âgées qui vivent seules ( c.à.d sans une personne de moins de soixante ans dans leur ménage). La seconde partie concerne les personnes âgées qui vivent avec leurs enfants.

*Qu'entendons-nous par " ne plus pouvoir vivre seul"?*

*Ne plus pouvoir vivre seul, c'est ne plus avoir la force ( ou les moyens intellectuels ) de prendre en charge les tâches de la vie courante. Cela peut être plus ou moins grave.*

*Nous voudrions savoir si les personnes âgées ont autour d'elles un réseau qu'elles pourraient mobiliser en cas de difficultés.*

Nous voudrions savoir aussi, dans le cas où elles n'ont pas un proche qui pourraient leur venir en aide, à quelles solutions, elles feraient appel.

### LES ACTIFS

#### Question D30

Soyez précis dans la description de la profession. Nous devons transformer la profession en code chiffré. Sans une description suffisante, cette opération est impossible et l'information est perdue.

### LES PERSONNES A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

#### Les questions D43 à D45

Elles concernent les personnes qui sont à la recherche d'un emploi. Elles concernent donc un public beaucoup plus large que celui des bénéficiaires de chômage.

Le problème de la perte d'emploi est un problème très aigu à l'heure actuelle.

Le but de nos questions n'est pas de culpabiliser les personnes qui n'ont pas de travail mais plutôt de mettre en évidence les raisons pour lesquelles elles sont sans travail et aussi de montrer les difficultés qu'elles rencontrent pour retrouver du travail.

Certains enquêteurs nous ont fait remarquer que ces questions sont parfois mal acceptées. Nous vous demanderons, dans ces cas, d'expliquer aux personnes les intentions avec lesquelles nous avons fait ces questions. Vous pourrez aussi leur reparler des objectifs de l'étude qui sont de mettre en évidence des problèmes et aussi de leur trouver des solutions.

#### Question D43

Il semblerait préférable d'attendre une réponse spontanée à cette question. Il serait peut-être plus heureux de ne pas énumérer les différentes propositions de la question.

### LES REVENUS

Avec la partie des revenus, vous abordez un chapitre délicat de l'étude. Vous le savez tout aussi bien que nous. C'est la raison pour laquelle nous vous rappelons quelques recommandations importantes.

*MEME SI ELLES SONT DELICATES, CES QUESTIONS DOIVENT ETRE POSEES. N'EN FAITES PAS DES QUESTIONS SANS REPONSE SANS MEME LES AVOIR POSEES.*

En Europe, les personnes n'aiment pas évoquer leurs revenus. Il vous faudra donc, dans un certain nombre de ménages, faire preuve de diplomatie.

Ne vous braquez pas vous-même sur ces questions. Amenez-les avec naturel; et, si les gens ne souhaitent pas coopérer totalement, tentez au moins d'obtenir l'ordre de grandeur du montant du revenu demandé. S'il vous est impossible d'obtenir une telle réponse, vous pourrez peut-être obtenir une information plus qualitative: Y-a-t-il un tel type de revenu dans votre ménage ou groupe?

Voici maintenant quelques arguments que vous pouvez utiliser en vue de gagner la confiance et la coopération des personnes:

Vous-même, enquêteur, êtes soumis au secret professionnel.

Les informations que vous récoltez dans cette enquête seront traitées de manière uniquement statistique: Dans une enquête aussi vaste ( 2000 ménages) une approche individuelle des informations est impossible et n'intéresse pas l'équipe chargée de cette recherche. Cette équipe est elle-même astreinte au secret professionnel;

Cette recherche, à laquelle collabore chaque ménage interviewé, a reçu l'autorisation de la commission qui traite les problèmes relatifs au secret informatique; Il s'agit d'une recherche à caractère scientifique et non commercial; le travail de l'équipe scientifique est lui-même soumis au contrôle de cette commission. Pour l'équipe de recherche, le caractère confidentiel des informations récoltées auprès des deux mille ménages luxembourgeois constitue une loi impérative. De ce point de vue, toutes les précautions ont été prises.

- Chaque ménage est uniquement identifié, au cours de notre travail scientifique, par un numéro. Ce numéro est différent du numéro séquentiel attribué à chaque ménage au moment des enquêtes.

- Ni le nom, ni l'adresse du ménage n'interviennent lorsque l'enquête est terminée. Le nom et l'adresse sont séparés du questionnaire dès que l'enquête a été réalisée.

- Le nom et l'adresse nous servent uniquement à contacter les ménages. La liste se trouve dans un lieu différent de celui où se trouvent les questionnaires.

- L'annuaire qui contient le nom de chaque ménage et le numéro qui lui correspond est détenu par une personne digne de confiance, soumise au secret professionnel.

- L'équipe de recherche apporte un soin tout particulier à la protection de l'anonymat des informations récoltées, pour une raison bien simple:

\* Cette enquête aura lieu chaque année dans les mêmes ménages;

\* Dans ce cas, il est évident que l'équipe chargée de cette étude prend toutes les garanties nécessaires pour préserver le contact privilégié qu'elle a avec chaque ménage qui collabore au projet. Le moindre faux pas à cet égard compromettrait l'avenir de cette recherche.

Les revenus seuls ne nous intéressent pas; ce qui nous intéresse, c'est la relation entre les revenus et d'autres aspects importants de la vie des ménages.

Pour établir un bilan des conditions de vie des ménages au Luxembourg, de même pour proposer au Gouvernement des perspectives de réforme ou pour évaluer l'efficacité de celles-ci, nous devons disposer de certains renseignements à propos des revenus de ces ménages qui représentent l'ensemble des ménages luxembourgeois.

Enfin, comme le montrent de nombreuses questions dans ce questionnaire, ce qui nous intéresse, c'est globalement, comment vivent les ménages luxembourgeois?

Plus ou moins bien, avec plus ou moins de difficultés, et dans quels domaines, etc...

Pour comprendre les différentes situations, il nous est, bien entendu, utile de connaître aussi les conditions de revenus de ces ménages.

#### **La question D46**

Elle est subdivisée en plusieurs rubriques qui correspondent à différents types de revenus.

Le tableau des revenus pourrait d'une certaine manière être mis en parallèle avec le tableau de l'activité professionnelle.

Quelques explications:

Les revenus du travail concernent tous les salariés.

Ils concernent aussi les aidants familiaux. Si un aidant familial ne reçoit pas de salaire, indiquez-le clairement.

Les bénéfices concernent tous les indépendants: commerçants, artisans et professions libérales. On ne peut, en aucun cas, retrouver ici ce qui est versé à des aidants familiaux.

Les pensions concernent les travailleurs retraités.

Les revenus de remplacement concernent toutes les personnes en âge d'être actives mais qui, pour des raisons comme la maladie ou la pénurie d'emploi, se retrouvent dans une autre situation.

Lorsque donc, vous remplirez le questionnaire, veillez à bien mettre en parallèle la situation professionnelle et le type de revenus.

Quelques types particuliers de revenus:

\* Le salaire en nature: Rémunération donnée sous une autre forme que monétaire: p.ex. logement, nourriture ou autres avantages ( une agence de voyage qui accorde gratuitement un voyage à ses employés, la CFL qui donne des facilités pour l'utilisation du réseau ferroviaire, une usine qui accorde les produits qu'elle fabrique à des prix réduits pour ses employés etc...)

\* Gain d'une activité professionnelle accessoire: Si vous avez une activité accessoire en D42, n'oubliez pas de noter ici les gains que cette activité rapporte.

\* Salaire d'apprentissage: C'est dans cette rubrique qu'il faut indiquer les salaires des apprentis.

\* Les pensions: Les lois qui régissent les pensions sont un domaine très complexe. Il est difficile de donner à leur sujet des explications à la fois courtes et claires.

Néanmoins, retenez quelques principes tout à fait élémentaires.

- La pension de vieillesse concerne les personnes qui ont travaillé et cotisé.

- La pension de survie est destinée aux personnes qui n'ont jamais travaillé mais qui reçoivent la pension du chef du travail d'une autre personne qui est décédée.  
p.ex. Une veuve qui n'a jamais travaillé touche une pension de survie en raison du travail de son époux.

- La pension alimentaire est payée à un conjoint divorcé ou séparé. Dans de très rares cas, il peut s'agir d'une pension payée par d'autres débiteurs d'aliments.

- La pension d'invalidité est une pension payée aux personnes qui ne peuvent plus travailler pour des raisons de santé.

- La prestation spéciale: Cette prestation( régie par des lois tout à fait particulières) est prévue pour des personnes qui ne remplissent pas certaines conditions pour obtenir la pension normale.

- Le fonds national de solidarité: Bien que la loi ait changé, nous laissons encore cette rubrique dans le questionnaire jusqu'à ce que toutes les personnes aient réalisé la transformation.

- Revenu minimum garanti: Vous pouvez demander au CEPS quelques exemplaires de cette brochure pour informer les personnes qui seraient intéressées.

- Rentes viagères: Ce sont les rentes payées suite à la vente d'un bien ( généralement une maison).

Attention: en luxembourgeois, le terme "Rent" désigne les pensions. Soyez attentifs à ne pas confondre les rentes viagères et les autres pensions.

#### B.11.0.2 le questionnaire 'C': enfant

Le questionnaire 'C' est un peu plus épais que l'an passé.

##### Question C1

Absence du ménage: Tout comme pour les adultes, est considérée comme absente du ménage, toute personne qui quitte le ménage pour un mois au moins, mais dont le départ n'est pas définitif.

##### Question C2

Cette question est tout à fait la même que pour les adultes. Nous avons uniquement remplacé les accidents du travail par les accidents qui arrivent à l'école.

##### Question C11

Cette question concerne les dépenses que font les parents pour la scolarité de l'enfant. Il va de soi que nous ne vous demandons pas des montants au franc près. Quand les personnes ont la possibilité de vous donner une réponse précise, c'est bien sûr plus intéressant pour l'étude. Lorsque ce n'est pas possible, contentez-vous d'un ordre de grandeur.

#### B.11.0.3 le questionnaire 'E': enfant de cinq à onze ans

Cette partie qui concerne les enfants entre cinq et onze ans est tout à fait neuve dans l'étude. Nous voudrions développer parallèlement au reste de l'étude un aspect particulier qui concerne les relations des parents avec l'école.

Nous avons décidé de limiter ce complément d'étude aux enfants de cinq à onze ans, donc ceux qui sont nés entre le 01.01.77 et le 31.12.83.

La personne qui doit répondre à ce questionnaire est obligatoirement celle qui élève l'enfant. Vous noterez en bas de la première page du questionnaire qui est la personne qui a répondu.

Si vous avez trouvé dans le tableau familial des enfants nés entre le 01.01.77 et le 31.12.83, vous noterez leur prénom sur la couverture du questionnaire. Contrairement aux autres questionnaires individuels, il n'y aura pas autant de questionnaires 'E' que d'enfants dans le ménage.

Le questionnaire 'E' est prévu pour quatre enfants simultanément. Un seul questionnaire 'E' devrait suffire dans chaque ménage.

Dans les cas où il y a plus de quatre enfants entre cinq et onze ans, vous prendrez un second questionnaire.

Le questionnaire 'E' contient une partie générale et une partie spécifique.

La partie générale est posée une fois, quel que soit le nombre d'enfants concernés par le questionnaire. La partie spécifique doit être posée autant de fois qu'il y a d'enfants dans le ménage qui ont entre cinq et onze ans.

La partie générale se termine à la question E8. Elle comporte des affirmations par rapport auxquelles les personnes doivent dire si elles sont d'accord ou non.

Il y a lieu d'expliquer aux personnes que c'est leur avis qui nous intéresse et que les affirmations ne sont en soi ni vraies, ni fausses.

Les questions spécifiques commencent à la question E9.

Ici, nous vous demanderons d'être attentifs. Les possibilités de réponse varient d'une question à l'autre. Elles seront inscrites pour chaque question dans la bulle 'enquêteur' qui précède la question.

Toutes ces questions portent sur l'école. Dans les enfants concernés par le questionnaire, vous trouverez des petits de cinq ans pour qui certaines questions ne s'appliqueront pas. Les questions qui concernent les devoirs à domicile, les questions sur les points obtenus seront dans ce cas. Nous vous demandons de laisser 'vide' la partie réservée à la réponse.

Nous restons à votre entière disposition pour tous les points dont vous voudriez discuter.

Quelques dernières recommandations qui concernent des points d'organisation.

Voudriez-vous prendre rendez-vous chaque fois que vous souhaitez nous rendre visite.

Madame Hentges se tiendra à votre disposition chaque matin entre 8.30h et 11.45h.

Lorsque vous remettrez vos questionnaires, Madame Hentges les regardera avec vous afin de vérifier s'il ne reste plus de problème.

Les questionnaires ne seront payés que s'ils sont correctement remplis. Soyez donc soigneux.

La fiche d'identification et la fiche-enquêteur ne peuvent en aucun cas vous accompagner dans le ménage.

Cette année, nous avons envisagé de remettre cinq cents francs aux ménages qui participent. Madame Hentges vous expliquera comment procéder pratiquement pour remettre cette somme aux ménages.

Nous vous souhaitons un très bon travail et beaucoup de chance dans vos enquêtes.

**Annexe C**  
**Complément d'information pour**  
**les nouveaux enquêteurs**

## Annexe C

### Complément d'information pour les nouveaux enquêteurs

Ce texte est destiné aux enquêteurs qui réalisent des enquêtes pour la première fois. Il est destiné à compléter les consignes de 1988. Il ne peut suffire pour réaliser correctement le travail.

#### "LIEWEN ZU LETZEBUERG"

Un panel des ménages luxembourgeois.

Le panel des ménages est une étude qui porte sur les conditions de vie des ménages au Grand-Duché de Luxembourg. Il s'agit d'une étude longitudinale. Depuis quatre ans, en effet, nous interrogeons les mêmes ménages pour observer ce qui d'une année à l'autre change et évolue.

En 1985, 2000 ménages ont été interrogés. Ils représentaient les 130000 ménages du Grand-Duché de Luxembourg. Il n'est pas possible d'interroger 130000 ménages. Aussi, avons nous choisi 2000 ménages pour les représenter. C'est ce que l'on appelle un échantillon représentatif. Cet échantillon a été constitué sur base des lois du hasard. Le choix au hasard se fonde sur des lois mathématiques, et c'est en fonction de ces règles que les 2000 ménages ont été choisis.

Une étude similaire est réalisée depuis 20 ans aux Etats-Unis. Nous avons, en même temps que l'étude du G.D. de Luxembourg, fait démarrer avec des collaborateurs français, une étude identique en Lorraine.

#### A quoi peut servir une étude de ce type?

Au cours de ces dernières années, beaucoup de choses ont changé dans notre société. Les familles, par exemple. Elles deviennent de plus en plus petites; le nombre d'enfants diminue. Les grandes familles où vivent parents et grands-parents et enfants deviennent de plus en plus rares.

L'étude à laquelle vous allez collaborer, est destinée à décrire et à analyser à travers la vie des ménages, le développement économique et social du pays et à en prévoir certains aspects importants.

Voici par exemple quelques thèmes importants que l'étude "Liewen zu Letzebuerg" permettra de mieux comprendre.

\* Comment évolue le bien-être des ménages d'une année à l'autre? Quels sont les événements ou les politiques qui peuvent influencer cette évolution? Quels sont les problèmes que l'on rencontre, lorsque la famille s'agrandit, lorsque les enfants devenus grands, s'appêtent à quitter la famille, lorsque l'on prend sa retraite...

\* Comment cela se passe-t-il lorsque l'on veut travailler à deux et que l'on a des enfants à élever, lorsque l'on se retrouve seul(e) pour élever ses enfants...

\* Comment fait-on face à des difficultés inattendues comme la perte d'un emploi ou lorsqu'un enfant a du mal à trouver du travail?

\* Comment se déroule la scolarité des enfants et à quels métiers se destinent-ils?

\* Comment évolue la structure de l'emploi dans le pays? Quels changements observe-t-on dans le travail des hommes et des femmes au Luxembourg?

\* Comment vivent les personnes âgées? Quels sont les problèmes que rencontrent ces personnes et quelles solutions peuvent y être apportées?

### En quoi consiste le travail de l'enquêteur?

L'enquêteur est chargé de contacter les ménages dont il reçoit l'adresse et de leur poser les questions d'un questionnaire qui a été élaboré au CEPS.

**Nous exigeons de sa part de nombreuses qualités.**

#### 1. La discrétion

Dans l'exercice de votre travail d'enquêteur, vous allez rencontrer beaucoup de personnes qui vont vous parler de leur vie privée. Il importe que, pour tout ce que vous apprendrez dans votre travail d'enquête, vous fassiez preuve de la plus grande discrétion.

Vous seuls avez la possibilité de faire le lien entre les réponses reçues et l'identité des personnes. En effet, lorsque le questionnaire complété rentre au CEPS, il est immédiatement séparé de l'adresse des personnes.

Nous avons promis aux personnes interrogées que leurs réponses seraient strictement confidentielles.

*IL EST DONC IMPERATIF QUE VOUS GARDIEZ LE SECRET PAR RAPPORT A TOUT CE QUE VOUS APPRENDREZ DANS LE CADRE DE VOS ENQUETES.*

Cette discrétion touche même ce qui peut paraître anodin et ce que tout le monde sait.

Nous vous demanderons d'ailleurs de signer un document par lequel vous vous engagerez officiellement à garder le secret.

## 2. La précision

Le travail de récolte des données est un travail fondamental dans la recherche en sciences sociales.

Nous vous demanderons donc d'être très précis dans la manière dont vous noterez les réponses reçues.

Soyez aussi très attentifs au fait que les personnes interrogées peuvent parfois mal comprendre les questions que vous leur posez. Lorsque vous vous rendez compte que la question n'a pas été comprise, reposez-la en donnant éventuellement un mot d'explication.

## 3. Le respect des réponses reçues

Ce sont les réponses des personnes interrogées qui nous intéressent. N'essayez pas dans votre travail d'influencer les réponses. Posez les questions telles qu'elles sont libellées dans le questionnaire. Il est très différent de demander: " Avez-vous un frigo? et de dire " Vous avez, bien sûr, un frigo? Dans le deuxième cas, les personnes n'oseront peut-être plus vous dire qu'elles n'ont pas de frigo.

Cette recommandation est particulièrement importante pour les questions d'opinion. Lorsque vous demanderez aux personnes interrogées, ce qu'elles pensent, soyez très attentifs à ne pas les influencer dans leur réponse.

## 4. La patience

Faire une enquête réclame un peu de temps, plus ou moins selon que les personnes vous répondront avec facilité ou non. Ne brusquez pas les personnes lorsqu'elles cherchent une réponse. Laissez-les vous faire part de leurs réflexions, vous vous rendrez peut-être compte qu'elles ne vous ont pas compris. Si elles ne trouvent pas de réponse, ne répondez pas à leur place. Aidez-les avec prudence mais sans les influencer.

\*\*\*\*\*

## Le déroulement pratique des enquêtes

C'est Madame Hentges qui s'occupe de la distribution des adresses et de la réception des enquêtes. C'est à elle qu'il faut vous adresser pour toutes vos difficultés.

Madame Hentges est au CEPS , Tous les matins de 8h.30 à 12H.  
Le numéro de téléphone du Centre est le 33 25 15.

Pour rencontrer Madame Hentges, nous vous demanderons de prendre rendez-vous. Ceci permet à Madame Hentges d'être tout à fait disponible , les jours où vous souhaitez la rencontrer.

Les adresses que vous allez recevoir sont des adresses de personnes qui participent à l'étude pour la quatrième fois.

Ces personnes recevront avant votre visite une lettre leur expliquant que vous allez passer.  
Dans la mesure du possible, nous vous donnons les numéros de téléphone des personnes à contacter. La plupart des enquêteurs prennent, préalablement à leur visite, un rendez-vous par téléphone.

Quelques définitions importantes:

## 1. Qu'est-ce qu'un ménage?

### *1.1 définition générale*

D'une manière générale, un ménage est formé par l'ensemble des personnes qui occupent la même unité de logement.

On entend par *unité de logement*:

- \* une maison, ou
- \* un appartement, ou
- \* un autre groupe de pièces d'habitation, ou
- \* une simple pièce...

...dès lors que cette maison, appartement, groupe de pièces ou simple pièce constitue un espace de vie séparé.

Un ménage comprend ainsi des personnes

- \* qui vivent habituellement ensemble
- \* et qui occupent un même espace de vie.

Ces personnes accèdent à leur logement par un accès direct de l'extérieur ou par un hall commun; elle disposent habituellement d'une cuisine (ou d'un équipement pour faire la cuisine), réservé à leur propre usage.

### *1.2 La notion de ménage et la notion de lien de parenté*

Dans cette étude, un ménage peut être composé :

- de personnes apparentées
- de personnes non-apparentées
- de personnes apparentées et non-apparentées

La notion de ménage inclut donc:

- des membres liés les uns aux autres par des liens de parenté; de ce point de vue, les membres d'un couple "marié" font évidemment partie du ménage; mais il en va de même pour les membres qui "vivent ensemble" sans constituer un couple légalement marié (cas des couples non-mariés vivant dans une même unité de logement);
- des membres non-apparentés, tels que des locataires ou sous-locataires pour autant que ceux-ci

\* aient vécu dans le logement depuis plus d'un an,

- \* et prennent très régulièrement leurs repas avec les autres membres du ménage,
- \* et participent à la vie collective du ménage.

### 1.3 Quelles sont les personnes ou situations exclues de notre définition du ménage?

Doivent être exclues de la composition du ménage:

- les locataires (ou sous-locataires) qui occupent de manière temporaire une partie du logement, qui payent un loyer et mènent une vie indépendante des autres occupants du logement. Par exemple un étudiant qui loue une chambre.
- les employés du ménage qui disposent, au sein de l'habitation de leur employeur, d'un logement de service: ces employés (gens de maison par exemple) constituent un ménage différent de celui de leur employeur.

Dans cette étude, la définition du ménage se réfère à l'unité de logement; cette unité de logement exclut:

- les collèges, internats et établissements fonctionnant dans le cadre de la législation relative à la protection de l'enfance, les maisons de retraite, etc.
- les institutions psychiatriques, les prisons,
- les foyers (ex. les foyers de jeunes travailleurs)
- les casernes
- les couvents et les monastères

### 1.4 Quelles sont les autres personnes qui sont comprises dans notre définition du ménage?

Une personne vivant seule dans un logement doit être comptée comme un ménage (cas d'un ménage formé d'une seule personne).

Un groupe de personnes non-apparentées qui partagent la même unité de logement et qui conviennent d'en partager les frais, doit être compté comme un ménage pour autant que cet arrangement ne soit pas temporaire (ceci exclut par exemple les étudiants qui partagent une chambre ou un appartement, mais inclut deux ou plusieurs personnes qui se regroupent pour partager les frais de leur logement, pendant une période au moins supérieure à une année).

D'une manière générale, il faut compter parmi les membres du ménage toutes les personnes qui peuvent être temporairement absentes, mais qui en dépendent étroitement, sur le plan financier par exemple.

De ce point de vue, il convient de compter parmi les membres d'un ménage:

- un enfant qui poursuit ses études dans une école ou une université étrangère et qui dépend financièrement de ses parents;
- un jeune homme qui remplit ses obligations militaires;

mais aussi:

- une personne qui suit un traitement médical et qui au terme de ce traitement réintégrera le ménage;
- une personne emprisonnée;
- une personne qui vit à l'étranger pour des raisons professionnelles par exemple mais qui rejoindra le ménage au terme de sa mission.

## 2. Qu'est-ce qu'un groupe de revenus

Dans le cadre de cette étude, nous avons adopté, pour le ménage, une définition large.

En effet, le ménage est formé par l'ensemble des personnes qui occupent une même unité de logement. Dans une telle définition, le ménage inclut des membres liés les uns aux autres par des liens de parenté mais aussi des membres non-apparentés, tels que locataires, sous-locataires, domestiques, pour autant que ceux-ci prennent très régulièrement leurs repas avec les autres membres du ménage et participent à la vie collective du ménage.

La notion de ménage ne s'appuie pas sur des liens de parenté des membres mais sur des pratiques de vie que ces membres partagent.

Dès lors, le ménage ne correspond pas nécessairement à une situation où toutes les ressources des membres sont mises en commun: si, en général, les personnes qui habitent un même logement mettent en commun leurs ressources, on peut relever aussi d'autres pratiques de partage, telles des mises-en-commun partielles ou inexistantes.

On peut imaginer que des liens familiaux plus ténus ou une absence de liens familiaux limitent le partage des ressources. Afin d'éviter, sur le sujet, l'usage abusif de suppositions, nous avons envisagé à l'intérieur du ménage, une unité d'analyse intermédiaire entre le ménage et l'individu, qui pourrait rendre compte de pratiques de partage différentes. Cette unité d'analyse est le groupe de revenus. Nous le définissons comme "Une entité créée à l'intérieur du ménage par un, plusieurs ou tous les

membres du ménage en fonction de certaines règles relatives au partage des revenus."

Un ménage peut ainsi comprendre un ou plusieurs groupes de revenus. Le nombre de groupes de revenus dans le ménage dépend du nombre de membres qui ont des revenus et aussi de la manière dont les membres disposant de revenus en règlent le partage au sein du ménage.

Envisageons d'abord la situation où l'on trouvera un seul groupe de revenus dans le ménage.

Cette situation se présentera dans deux cas:

\* on la trouvera dans le cas où une seule personne du ménage dispose de revenus. Cette personne prend en charge les autres membres du ménage qui n'ont pas de revenus.

\* on la trouve aussi dans le cas où plusieurs membres du ménage disposent de revenus personnels et mettent largement leurs ressources financières en commun.

D'une manière générale, on dira qu'un ménage est constitué d'un seul groupe de revenus...

- si, dans le ménage, il n'y a qu'une seule personne qui dispose de revenus.

- si, dans le ménage, plusieurs personnes disposent de revenus et mettent en commun au moins la moitié de leurs revenus.

Dans ces deux cas, le contour du groupe de revenus correspondra au contour du ménage.

On trouvera plusieurs groupes de revenus dans le ménage, lorsque, plusieurs membres du ménage, disposant de revenus personnels gardent pour leur usage personnel plus de la moitié de leurs revenus.

Les personnes du ménage qui n'ont pas de revenus ou des revenus faibles feront partie du groupe de la personne qui les prend en charge.

L'affectation de chaque membre du ménage dans un groupe est une opération unique; aucun membre du ménage ne peut figurer dans deux groupes différents.

Afin d'éviter une interrogation embarrassante et indiscrete, nous avons convenu de considérer la pratique de mise-en-commun des ressources comme automatique entre mari et femme. Mari et femme feront donc nécessairement partie du même groupe de revenus.

Il reste à donner une règle de base qui concerne le montant minimum de revenus nécessaires pour constituer un groupe de revenus. Il serait possible d'envisager la constitution d'un groupe de revenus dès le moment où une personne dispose de revenus personnels quel qu'en soit le montant. Toutefois, il n'est pas possible d'envisager une organisation financière autonome sans un minimum de ressources. Nous avons fixé ce montant minimum à 16000 ménage, en 1985.

A l'époque, en l'absence de loi sur un revenu minimum au Luxembourg, ce montant a été fixé en référence à la pension du Fonds National de Solidarité pour une personne isolée. Ce montant minimum a été porté à 17000 FL. depuis 1987.

### 3. La composition des ménages et la structure du questionnaire.

L'adresse que vous recevrez, vous permettra de contacter un ménage.

Dans la majorité des cas, le ménage sera composé de la manière suivante:

- père et mère + enfants, ou
- père ou mère + enfants, ou
- une personne seule.

Vous devez cependant vous attendre à rencontrer aussi des situations plus complexes, telle que la suivante:

le chef de ménage + épouse + enfants du C.M + mère du C.M.

Dans une telle situation, le ménage comprend trois générations.

Mais, quelle que soit la configuration du ménage, ce qui nous intéresse pour définir la structure du questionnaire, c'est la façon dont les membres règlent la gestion de leurs revenus.

Cette structure dépend exclusivement du nombre de groupes de revenus qui constituent le ménage:

*Dans un ménage donné, il y a autant de questionnaires B dans le protocole d'enquêtes qu'il y a de groupes de revenus dans le ménage.*

Autrement dit, l'opération qui consiste à dénombrer les groupes de revenus dans le ménage commande la structure du protocole d'enquête:

- *Si dans un ménage, il n'y a qu'un seul groupe de revenus, un seul questionnaire "B" doit être appliqué.*

- *Si dans un ménage, il y a deux groupes de revenus, deux questionnaires "B" doivent être appliqués.*

- *Si, dans un ménage, il y a trois groupes de revenus, trois questionnaires "B" doivent être appliqués. etc.*

Quelques exemples pour illustrer ces différentes situations:

@1. Un seul groupe de revenus - Un seul questionnaire "B"

Nous aurons un seul groupe de revenus dans le ménage, lorsque l'on rencontre l'une des situations suivantes:

- un seul membre a des revenus.
- deux personnes ont des revenus, mais ces deux personnes forment un couple.
- plusieurs personnes ont des revenus personnels, mais ces différentes personnes mettent toutes en commun au moins la moitié de leurs revenus personnels respectifs et prennent en charge, le cas échéant, les autres membres du ménage qui n'ont pas de revenus personnels ou alors, des revenus très faibles.

Dans les ménages où il n'y a qu'un seul groupe de revenus, le questionnaire se présentera comme suit:

- un tableau de composition familiale
- un questionnaire A
- un questionnaire B
- autant de questionnaires individuels qu'il y a de personnes répertoriées dans le tableau de composition du ménage.

Voici quelques exemples:

1. Un ménage composé d'une seule personne: Angélique, 60 ans, veuve.

Le questionnaire comprendra:

- le tableau de composition familiale
- le questionnaire 'groupe'
- le questionnaire 'individuel adulte'

2. Un ménage composé de: Jean-Pierre, 26 ans, chef de ménage; Bernadette, son épouse, 25 ans; Sheila, 3ans, fille de Jean Pierre.

Dans ce ménage, Jean-Pierre et Bernadette travaillent tous les deux mais étant mari et femme, ces deux personnes forment un seul groupe de revenus. Sheila qui n'a pas de revenus appartiendra, évidemment, au groupe de ses parents.

Le questionnaire comprendra donc:

- le tableau de composition familiale
- le questionnaire 'groupe'
- deux questionnaires individuels adultes
- un questionnaire individuel enfant

3. Un ménage composé de : François, 58 ans, chef de ménage; Elisabeth, 54 ans, son épouse; René, 22 ans, fille de François; Julie, 16 ans, fille de François (étudiante).

Dans ce ménage, deux personnes ont des revenus: François et René qui travaillent tous les deux.

A la question: "François et René mettent-ils en commun au moins la moitié de leurs revenus pour faire vivre le ménage?", on obtient une réponse affirmative. Par conséquent, le ménage comprend un seul groupe de revenus.

Le questionnaire comprendra donc:

- le tableau de composition familiale
- le questionnaire 'groupe'
- trois questionnaires individuels adultes
- un questionnaire individuel enfant.

## @2. Plusieurs groupes de revenus - plusieurs questionnaires 'B'

1. Un ménage composé de trois personnes: un homme, chef de ménage qui a des revenus personnels. Son épouse n'a pas de revenus. Le fils, 25 ans travaille et dispose de revenus personnels supérieurs à 17000 frs. Le fils ne partage pas ses revenus avec ses parents; le ménage sera donc formé de deux groupes de revenus.

Le questionnaire comprendra donc:

- le tableau de composition familiale
- le questionnaire 'ménage'
- deux questionnaires 'groupe'
- trois questionnaires individuels 'adulte'.

2. Un ménage composé de quatre personnes: un homme, chef de ménage, qui a des revenus personnels. Son épouse n'a pas de revenus personnels. Un fils, 25 ans, travaille et dispose de revenus personnels. Une femme, 22 ans, non apparentée au Chef de ménage, est l'amie du fils du chef de ménage et qui n'a pas de revenus personnels. Dans ce ménage, le chef de ménage partage ses revenus avec son épouse, tandis que son fils partage les siens avec son amie. Il y a donc dans ce ménage, deux groupes de revenus: deux personnes ont des revenus mais ne les mettent pas en commun. Le chef de ménage prend en charge son épouse et le fils prend en charge son amie.

Le questionnaire comprendra donc:

- un tableau de composition familiale
- le questionnaire 'ménage'
- deux questionnaires 'groupe'
- quatre questionnaires individuels 'adulte'.

**Annexe D**  
**Lettres aux ménages**

C E P S / I N S T E A D  
Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté  
et de Politiques Socio-Economiques  
International Networks for Studies  
in Technology, Environment, Alternatives, Development

association sans but lucratif / nonprofit organization

Walferdange, date de la poste

Madame, Monsieur

Depuis 1985, le CEPS mène une étude sur les conditions d'existence des ménages luxembourgeois.

2000 ménages, choisis au hasard pour représenter les ménages du pays, collaborent à l'étude en répondant chaque année à nos questions. Grâce à leur collaboration, il est possible de constituer une documentation objective sur les conditions d'existence des ménages au Grand-Duché, documentation utile à l'élaboration des politiques sociales.

Pour que l'échantillon de l'étude conserve son caractère représentatif, il nous faut atteindre aussi les nouveaux ménages qui se créent.

C'est pour cette raison que nous nous permettons de solliciter votre participation. Ci-joint vous trouverez une description de l'étude.

En signe de reconnaissance de votre effort de participation nous nous permettons de vous offrir la somme de cinq cents francs. Veuillez conserver soigneusement la carte ci-jointe. L'enquêteur, lors de son passage et de la réalisation de l'enquête, vous remettra les cinq cents francs en échange de cette carte.

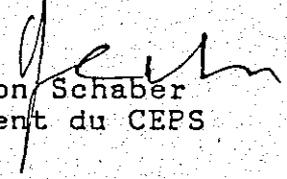
Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiterez obtenir, tant à propos de l'étude que des activités du Centre.

Vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante:

CEPS/INSTEAD  
Mme Hentges ou Mme Kerger  
BP 65  
L-7201 Walferdange

ou téléphoner à Mesdames Hentges ou Kerger au numéro 332515 entre 9H. et 12H.

En vous remerciant d'avance pour l'aide que vous nous apportez, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

  
Gaston Schaber  
président du CEPS

---

CEPS / INSTEAD  
Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté  
et de Politiques Socio-Economiques  
International Networks for Studies  
in Technology, Environment, Alternatives, Development

---

association sans but lucratif / nonprofit organization

Walferdingen, Datum der Post

Sehr geehrte Damen und Herren,

Seit 1985 führt der CEPS eine Studie über die Lebensbedingungen der luxemburgischen Haushalte durch.

2000 Haushalte, die nach dem Zufallsprinzip ausgewählt wurden und repräsentativ für die Haushalte des Landes sind, beteiligen sich an der Studie, indem sie jedes Jahr unsere Fragen beantworten. Dank ihrer Mitarbeit ist es möglich eine objektive Beschreibung der Lebensbedingungen der Haushalte im Grossherzogtum aufzustellen.

Damit die Studie repräsentativ bleibt müssen wir auch neu entstandene Haushalte erreichen.

Aus diesem Grund erlauben wir uns, Sie um Ihre Mitarbeit zu bitten. Beiliegend finden Sie eine Beschreibung unserer Studie.

Als Zeichen des Dankes für Ihre Mitarbeit erlauben wir uns Ihnen die Summe von 500 Franken zu übergeben. Bitte bewahren Sie das beigegefügte Kärtchen sorgfältig auf. Der Umfragebeauftragte wird Ihnen bei seinem Besuch die 500 Franken im Tausch gegen das Kärtchen aushändigen.

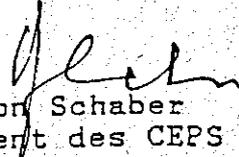
Für weitere Auskünfte über die Studie selbst oder über andere Aktivitäten des Forschungszentrums stehen wir Ihnen zur Verfügung.

Bitte schreiben Sie an folgende Adresse:

CEPS/INSTEAD  
Frau Hentges oder Frau Kerger  
BP 65  
L-7201 Walferdingen

Sie können Frau Hentges sowie Frau Kerger auch zwischen 9 und 12 Uhr unter der Telefonnummer 332515 erreichen.

Wir möchten uns jetzt schon für Ihre Mitarbeit bedanken, und verbleiben mit freundlichen Grüßen.

  
Gaston Schaber  
Präsident des CEPS

---

**C E P S / I N S T E A D**  
**Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté**  
**et de Politiques Socio-Economiques**  
**International Networks for Studies**  
**in Technology, Environment, Alternatives, Development**

---

**association sans but lucratif / nonprofit organization**

Walferdange, date de la poste

Madame,  
Mademoiselle,  
Monsieur,

Cette année encore, nous aimerions solliciter votre participation à l'étude "Liewen zu Letzebuerg".

Le texte avec les résultats que vous remettra l'enquêteur vous permettra de vous faire une idée sur l'utilisation que nous faisons de vos réponses, en tout anonymat, bien sûr.

Nous sommes conscients que, depuis toutes ces années, nous avons exigé beaucoup de patience de votre part.

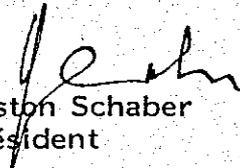
Aussi, nous souhaitons vous dédommager quelque peu pour cet effort en vous offrant la somme de cinq cents francs, somme que l'enquêteur vous remettra après avoir fait l'interview de cette année.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, tant à propos de l'étude que des activités du Centre. Vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante:

CEPS/INSTEAD!  
aux mains de Mme KERGER ou Mme HENTGES  
BP 65  
L-7201 WALFERDANGE

ou téléphoner à Mesdames Kerger et Hentges au numéro 33 25 15, entre 9 et 12 heures.

En vous remerciant d'avance pour l'aide que vous nous apportez, nous vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos salutations distinguées.

  
Gaston Schaber  
Président

---

**C E P S / I N S T E A D**  
Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté  
et de Politiques Socio-Economiques  
International Networks for Studies  
in Technology, Environment, Alternatives, Development

---

association sans but lucratif / nonprofit organization

---

Walferdingen, Datum des Poststempels

Sehr geehrte Damen und Herren

Wir möchten Sie auch dieses Jahr wiederum bitten, sich an unserer Studie "Liewen zu Letzebuerg" zu beteiligen.

Das Informationsblatt, welches der Umfragebeauftragte Ihnen bei seinem Besuch übergeben wird, enthält Informationen über den Gebrauch der von Ihnen und den anderen Teilnehmern gelieferten Antworten, dies selbstverständlich unter strikter Einhaltung der Anonymität.

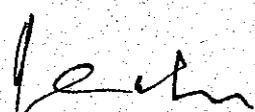
Wir sind uns bewusst, dass wir in diesen Jahren Ihre Geduld in Anspruch genommen haben. Wir möchten Sie ein wenig für Ihre Mühe entschädigen, indem wir Ihnen dieses Jahr 500.- Fr. zukommen lassen. Der Umfragebeauftragte wird Ihnen diese Summe nach der Umfrage aushändigen.

Selbstverständlich stehen wir Ihnen gern für weitere Auskünfte über diese Studie und die Tätigkeiten des CEPS/INSTEAD zur Verfügung.  
Sie können uns an folgende Adresse schreiben:

CEPS/INSTEAD  
aux mains de Mme KERGER oder Mme HENTGES  
BP 65  
L-7201 WALFERDANGE

oder Mme Kerger und Mme Hentges unter der Nr. 33 25 15 zwischen 9 und 12 Uhr anrufen.

Wir danken Ihnen für Ihre Mitarbeit und verbleiben mit freundlichen Grüßen.

  
Gaston Schaber  
President

**C E P S / I N S T E A D**  
**Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté**  
**et de Politiques Socio-Economiques**  
**International Networks for Studies**  
**in Technology, Environment, Alternatives, Development**

association sans but lucratif / nonprofit organization

Walferdange, date de la poste

Madame, Monsieur,

En 1985 et 1986, vous avez bien voulu accepter de collaborer à l'étude "Liewen zu Letzebuerg" en répondant à nos questions. Nous vous en remercions vivement, parce que par votre collaboration, vous nous avez permis de constituer une documentation objective sur les conditions d'existence des ménages au Grand-Duché, documentation utile à l'élaboration des politiques sociales.

En 1987, vous n'avez pas reçu notre enquêteur.

Pour assurer la meilleure continuité possible dans les réponses aux enquêtes annuelles, nous nous permettons de solliciter à nouveau votre collaboration.

Ci-joint, vous trouverez une présentation succincte de l'étude. Ainsi, nous espérons vous en expliquer davantage l'intérêt.

En signe de reconnaissance de votre effort de participation nous nous permettons de vous offrir la somme de cinq cents francs. Veuillez conserver soigneusement la carte ci-jointe. L'enquêteur, lors de son passage et de la réalisation de l'enquête, vous remettra les cinq cents francs en échange de cette carte.

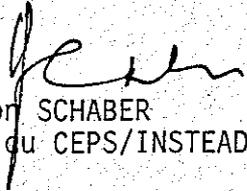
Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaitez obtenir, tant à propos de l'étude que des activités du Centre.

Vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante:

**CEPS/INSTEAD**  
**Madame KERGER**  
BP 65  
L-7201 WALFERDANGE

ou téléphoner à Mme Kerger au numéro 33 25 15 entre 9h et 12h.

En vous remerciant d'avance pour l'aide que vous nous apportez, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

  
Gaston SCHABER  
Président du CEPS/INSTEAD

---

**C E P S / I N S T E A D**  
Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté  
et de Politiques Socio-Economiques  
International Networks for Studies  
in Technology, Environment, Alternatives, Development

---

association sans but lucratif / nonprofit organization

---

Walferdingen, Datum des Poststempels

Sehr geehrte Damen und Herren,

In den Jahren 1985 und 1986 waren Sie so freundlich an der Studie "Liewen zu Letzebuerg" teilzunehmen, indem Sie bereit waren unsere Fragen zu beantworten. Wir sind Ihnen dafür sehr dankbar. Durch Ihre Mitarbeit war es möglich, eine objektive Beschreibung der Lebensbedingungen der Haushalte im Grossherzogtum aufzustellen.

1987 haben Sie den Umfragebeauftragten nicht empfangen.

Um eine bestmögliche Kontinuität unserer Studie zu gewährleisten, möchten wir Sie aufs neue um Ihre Mitarbeit bitten.

Wir haben eine kurze Beschreibung unserer Studien beigelegt, die Ihnen Sinn und Zweck unserer Arbeit näherbringen soll.

Als Zeichen des Dankes für Ihre Mitarbeit erlauben wir uns, Ihnen die Summe von 500 Franken zu übergeben. Bitte bewahren Sie das beigelegte Kärtchen sorgfältig auf. Der Umfragebeauftragte wird Ihnen bei seinem Besuch die 500 Franken gegen das Kärtchen aushändigen.

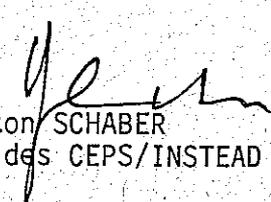
Für weitere Auskünfte über die Studie selbst oder über andere Tätigkeiten unseres Zentrums stehen wir Ihnen selbstverständlich zur Verfügung.

Bitte schreiben Sie an folgende Adresse:

**CEPS/INSTEAD**  
Frau KERGER  
Postfach 65  
L-7201 WALFERDINGEN

Sie können Frau Kerger auch zwischen 9 und 12 Uhr unter der Telefonnummer 33 25 15 erreichen.

Wir möchten uns jetzt schon für Ihre Mitarbeit bedanken, und verbleiben mit freundlichen Grüßen.

  
Gaston SCHABER  
Präsident des CEPS/INSTEAD

**Annexe E**  
**Documents de précodage**



N°

--	--	--	--

---

Concordance 87 - 88 C.M. 88 est-il le même qu'en 87?

- 8.: N.A.P. (nouveau ménage)
  - 1.: oui, toujours le même.
  - 2.: En 1987, le chef du ménage était marié; il est décédé depuis lors et sa veuve est devenue chef de ménage.
  - 3.: En 1987, le C.M. et son épouse étaient mariés; le C.M. 1988 est l'épouse actuellement divorcée ou séparée du C.M. 87.
  - 4.: La femme - C.M. 87 - n'était pas marié. Elle s'est mariée et son conjoint est le C.M. 88.
  - 5.: Le C.M. 87 est décédé; sa veuve s'est remariée et le conjoint actuel est le C.M. 88.
  - 6.: Le C.M. 87 et son épouse sont divorcés ou séparés; l'épouse du C.M. vit avec quelqu'un qui est C.M. en 88.
  - 7.: En 1987, la femme (C.M.) vivait avec un ami; cet ami est devenu C.M. en 1988.
  - 8.: En 1987, l'épouse était C.M. (le mari était incapable ou en institution). Le mari est C.M. en 1988.
  - 9.: En 1987, l'épouse n'était pas C.M.; elle l'est devenue en 1988 par suite d'incapacité de son mari (très malade, en institution ....).
  - 10.: Le C.M. 87 n'est plus là (parti, décédé ...) et un autre membre du ménage (autre que le conjoint ou nouveau conjoint de l'épouse) est devenu C.M.
  - 11.: Une femme, dans le ménage 87, qui n'était pas C.M., s'est mariée et son époux est devenu C.M.
  - 12.: Le C.M. 87 est toujours dans le ménage, mais un membre du ménage (autre que le conjoint du C.M. 87) est devenu C.M. en 1988.
  - 13.: Autre solution.

Qualité de la concordance 87 - 88

1. Aucun problème
  2. Il y a des changements liés à des erreurs de l'enquêteur (date de naissance; nationalité d'un membre du ménage ....)
  3. Une personne qui n'a pas été reprise l'an passé et qui aurait dû l'être est reprise cette année.
  4. Impossibilité d'établir un diagnostic.
- 8 : N.A.P.

Le nombre de groupes de revenus en 88 est-il égal au nombre de groupes en 87?

- 8: N.A.P.

1. oui

2. non



passer aux types de ménages.

poser les questions suivantes.

- Combien y-a-t-il de groupes en plus en 88?

- Combien y-a-t-il de groupes en moins en 88?

Typologie n° 1

Attention: une seule réponse possible

- 10. Ménages non familiaux.
- 20. Père ou mère seul(e) avec enfants à charge.
- 30. Père ou mère avec un enfant adulte.
- 31. Père ou mère avec un enfant adulte et un ou plusieurs enfants à charge.
- 40. Familles nucléaires sans enfant à charge.
- 41. Familles nucléaires avec un enfant à charge.
- 42. Familles nucléaires avec deux enfants à charge.
- 43. Familles nucléaires avec trois enfants ou plus à charge.
- 50. Familles claniques sans enfant à charge.
- 51. Familles claniques avec un enfant à charge.
- 52. Familles claniques avec deux enfants à charge.
- 53. Familles claniques avec trois enfants ou plus à charge.

Enfant à charge: toute personne qui a un C simplifié

Typologie n° 2

Attention: une seule réponse possible

- Couple marié sans enfant
  - 11.1. sans autre personne
  - 11.2. avec une autre personne
- Couple marié avec enfant
  - 12.1. sans autre personne
  - 12.2. avec une autre personne
- Pères seuls avec enfant
  - 13.1. sans autre personne
  - 13.2. avec une autre personne
- Mères seules avec enfant
  - 14.1. sans autre personne
  - 14.2. avec une autre personne
- Ménages de deux familles ou plus
  - 20.0. ménages de deux familles ou plus
- Ménages non familiaux
  - 30.1. ménages d'isolé
  - 30.2. ménages multiples (plusieurs isolés)

FICHE-ENQUETEUR : En remplissant cette fiche, assurez-vous que votre questionnaire est bien complet.

Aucun nom, aucune adresse ne doivent figurer sur cette feuille.

1. NUMERO DU MENAGE: \_\_\_\_\_ Date de l'interview : [ ] [ ] - [ ] [ ] - [ ] [ ]
2. CODE POSTAL : [ ] [ ] [ ] [ ]
3. NOM DE L'ENQUETEUR : ..... NUMERO : [ ] [ ] [ ] [ ]

4. QUALITE DE L'ENQUETE : Ces différents points seront discutés avec vous lors de la remise du questionnaire au CEPS.

- a. Combien de personnes sont recensées dans le tableau familial?  OUI  NON   
Ces personnes ont-elles toutes un questionnaire individuel ?  
Si NON pourquoi ? .....
- b. Combien de groupes "B" avez-vous repérés dans le ménage ?  OUI  NON   
Avez-vous un questionnaire "B" pour chacun de ces groupes ?  
Si NON pourquoi ? .....
- c. Avez-vous rencontré des problèmes pour réaliser cette enquête ? OUI  NON   
Si OUI, veuillez les décrire au verso de cette feuille.

d. Comment qualifiez-vous...

	mauvais	plutôt mauvais	plutôt bon	très bon
<u>L'accueil</u>	-1-	-2-	-3-	-4-
<u>La fidélité des réponses</u>	-1-	-2-	-3-	-4-

5. QUEL EST LE TYPE DE L'HABITATION DE L'INTERVIEWE ?

- 0- maison de retraite
- 1- maison rurale
- 2- maison unifamiliale individuelle
- 3- maison unifamiliale jumelée
- 4- maison unifamiliale en série
- 5- petit collectif : bâtiment comprenant deux à quatre logements
- 6- collectif moyen : 5 à 19 logements
- 7- collectif de grande taille : 20 logements et plus
- 8- habitation précaire en matière légère : baraque, roulotte...

6. LE LOGEMENT VOUS SEMBLAIT-IL...

bien entretenu	moyennement entretenu	vétuste, délabré
-1-	-2-	-3-

7. L'IMMEUBLE (ou les abords s'il s'agit d'une maison individuelle) était-il...

bien entretenu	moyennement entretenu	vétuste, délabré
-1-	-2-	-3-

8. EN COMBIEN DE SEANCES AVEZ-VOUS FAIT PASSER LE QUESTIONNAIRE ?

Séances \_\_\_\_\_ Durée totale de l'interview en minutes \_\_\_\_\_

9. QUELLES SONT LES PERSONNES QUI ONT REPONDU A L'INTERVIEW ?

Prénoms : .....

Nos. \_\_\_\_\_

## DIAGNOSTIC MENAGE

- 1 - Enquête réalisée en 1987 et 1988
- 2 - Enquête refusée en 1988
- 3 - Ménage introuvable
- 4 - Ménage parti à l'étranger
- 5 - Tous les membres du ménage sont décédés
- 6 - Splitoff - nouveau ménage
- 7 - Enquête refusée en 87 et réalisée en 88

## DIAGNOSTIC INDIVIDUEL

- 1 - Interrogé en 87 et 88
- 2 - Refus
- 3 - Absent de longue durée
- 4 - Hospitalisé, maison de retraite, institution
- 5 - A fondé son propre ménage, ne fait plus partie de ce ménage
- 6 - Parti à l'étranger
- 7 - Entré dans le panel en 88 (n'a pas été interrogé en 87)
- 8 - Décédé
- 9 - A sauté une (ou plusieurs années)
- 10- Nouveau dans le ménage mais déjà présent dans le panel

**CODE SCOLARITE : FORMATION**  
**ACHEVEE**

[Question D5]

- 01 Pas de formation
- 02 Ecole primaire
- 03 Ecole primaire supérieure
- 04 Enseignement complémentaire
- 05 Ecole des Arts et Métiers
- 06 Ecole des Arts et Métiers/professionnelle supérieure
- 07 Cycle inférieur de l'enseignement général (école moyenne ou lycée)
- 08 Cycle supérieur de l'enseignement général (école moyenne ou lycée)
- 09 Maîtresse de jardin d'enfants
- 10 Brevet de maîtrise artisanale
- 11 Enseignement technique à l'école technique
- 12 Ecole normale
- 13 Post-graduat
- 14 Institut pédagogique
- 15 Enseignement supérieur non-universitaire
- 16 Enseignement universitaire

**CODE HANDICAP**

- 01 Handicap moteur
- 02 Handicap sensoriel
- 03 Handicap mental
- 04 Maladie chronique
- 05 Cumul de handicaps

## CODE ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

001 Ecoles primaires  
002 Athénée de Luxembourg  
003 Lycée classique de Diekirch  
004 Lycée classique Echternach  
005 Lycée de Garçons-Luxembourg  
006 Lycée de Garçons-Esch/Alzette  
007 Lycée Robert Schuman-Luxembourg  
008 Lycée Hubert Clement-Esch/Alzette  
009 Lycée Michel Rodange-Luxembourg  
010 Lycée Mathias Adam-Pétange  
011 Lycée Technique Nic Biver-Dudelange  
012 Lycée Technique du Nord-Wiltz  
013 Lycée Technique J.Bech-Grevenmacher  
014 Ecole privée N.Dame-Luxembourg  
015 Ecole privée Fieldgen-Luxembourg  
016 Ecole privée Ste Anne-Ettelbruck  
017 Ecole privée N.Dame de Lourdes-Diekirch  
018 Lycée Technique; Ecole de Commerce et de Gestion  
019 Institut supérieur de Technologie  
020 Lycée Technique des Arts et Métiers  
021 Lycée Technique Michel Lucius-Luxembourg  
022 Lycée Technique du Centre-Luxembourg (Limpertsberg)  
023 Lycée Technique-Esch/Alzette  
024 Lycée Technique-Ettelbruck  
025 Lycée Technique du Nord  
026 Lycée Technique-annexe Remich  
028 Lycée Technique du Centre-(Annexe Verlorenkost)  
027 Lycée Technique hôtelier "Alexis Heck" Diekirch  
029 Lycée Technique Mersch  
030 Lycée Technique agricole-Ettelbruck  
031 Ecole privée Marie-Consolatrice-Esch/Alzette  
032 Ecole privée Ste Elisabeth-Troisvierge  
033 Lycée Technique Emile Metz-Luxembourg/Dommeldange  
034 Ecole professionnelle ARBED-Differdange  
035 Ecole DURO-Luxembourg  
036 Ecole Grandjean-Luxembourg  
037 A l'étranger  
038 Ecole d'infirmière au Luxembourg  
039 Institut pédagogique  
040 Lycée Technique-Differdange  
041 Lycée Technique-Pétange  
042 Ecole privée-Berlitz  
043 Ecole privée Maria-Hilf.-Esch/Alzette  
044 Lycée Technique-Echternach  
045 Centre Universitaire  
046 C.O.I.P.  
047 Lycée Technique de Bonnevoie

- 048 Ecole Européenne
- 049 Ecole Goodyear
- 050 Ecole du Kirchberg
- 051 Ecole spéciale E.S.A.
- 052 I.F.E.M.-Fentange
- 053 Lycée Technique de Capellen
- 054 Centre de Logopédie
- 055 Ecole paramédicale d'Ettelbruck
- 056 Ecole spéciale de Mondorf
- 057 Ecole complémentaire de Rédange
- 058 Cours de formation complémentaire en usine
- 059 Cours de formation complémentaire (administration -  
computer)
- 060 Ecole militaire
- 061 Collège de Diekirch
- 062 Victor Hugo
- 063 Institut cathéchétique

## CODE SECTION D'ENSEIGNEMENT

### Question D3 - Question C6

- 8- pas scolarisé
- 001 Primaire ordinaire
- 002 Primaire spéciale
- 003 Technique I
- 004 Technique II | -> Lycée technique
- 005 Technique III |
- 006 préparatoire
- 007 complémentaire
- 008 complémentaire III | -> complémentaire
- 009 Section de fin d'études
- 010 C.O.I.P.
- 011 Sec.gén.classique A (langues)
- 012 Sec.gén.classique B (maths.)
- 013 Sec.gén.classique C (sciences)
- 014 Sec.gén.classique D (économique)
- 015 Sec.gén.classique E
- 016 Sec.gén.classique F
- 017 Sec.gén.moderne A
- 018 Sec.gén.moderne B
- 019 Sec.gén.moderne C
- 020 Sec.gén.moderne D
- 021 Sec.gén.moderne E
- 022 Sec.gén.moderne F
- 023 Enseignement supérieur non-universitaire
- 024 Enseignement supérieur universitaire
- 025 Ecole d'infirmière
- 026 Dactylographie
- 027 Stage de formation complémentaire dans usine
- 028 Cours de formation complémentaire
- 029 Ecole militaire

## NIVEAUX DE SCOLARITE

Questions E 19 et E 20

- 1- Scolarité sans qualification
- 2- Certificat d'aptitude technique et professionnelle
- 3- Baccalauréat
- 4- Enseignement supérieur

## LISTE DES PAYS DE NATIONALITE ET DE NAISSANCE

Afghanistan	251	El Salvadore	421
Afrique du Sud	325	Empire Centre Afrique	305
Albanie	101	Equateur	516
Allemagne RFA	103	Espagne	139
Allemagne RDA	104	Etats-Unis d'Amérique	402
Algérie	351	Ethiopie	311
Andorre	102	Fernando Po	392
Angola	341	Fidji	617
Antilles Britanniques	424	Finlande	160
Antilles Françaises	481	France	111
Antilles Néerlandaises	482	Gabon	312
Antilles Américaines	483	Gambie	313
Arabie Saoudite	252	Ghana	314
Argentine	511	Grande-Bretagne	112
Australie	611	Grèce	114
Autriche	135	Guatemala	413
Bahamas	484	Guinée	315
Bahrein	268	Guinée Equatoriale	337
Barbadès	423	Guinée Portugaise	391
Belgique	150	Guyana	521
Benin	320	Haiti	419
Bermudes	485	Haute Volta	316
Bhoutan	223	Honduras	414
Birmanie	201	Hongrie	115
Bolivie	512	Ile de Dominica	480
Botswana	302	Ile de Santhome	393
Brésil	513	Iles Vierges	486
Brunéi	224	Inde	207
Bulgarie	136	Indonésie	208
Burundi	303	Irak	254
Cameroun	304	Iran	255
Canada	401	Irlande	116
Cap Vert/Iles du/	339	Islande	117
Chili	514	Israel	256
Chine	204	Italie	128
Chine/Rép. pop.	218	Jamaïque	415
Chypre	137	Japon	239
Colombie	525	Jordanie	257
Congo	307	Kenia	336
Corée	206	Khmer	202
Corée du Nord	219	Koweit	264
Costa-Rica	411	Laos	210
Côte d'Ivoire	309	Lesotho	301
Cuba	412	Libye	353
Danemark	138	Liberia	318
Dominicaine/Rép.	420	Liban	258

Liechtenstein	118	Roumanie	124
Luxembourg	113	Russie	131
Malagasy	324	Rwanda	327
Mali	319	Sahara	388
Malaisie	212	Sainte H�el�ene (Ile)	389
Malawie	358	Saint-Marin	125
Maldives	222	Saint-Si�ge	133
Malte	119	Samoa Occidental	614
Maroc	354	Seychelles (Iles)	390
Mascate et Oman	266	S�n�gal	320
Mauritanie	355	Sierra Leone	328
Maurice/Ile	317	Singapour	205
Mexique	416	Somalie	329
Monaco	120	Soudan	356
Mongolie Ext�rieure	221	Sri-Lanka	203
Mozambique	340	Su�de	126
Nauru	615	Sud-Yemem	265
Nepal	213	Sultanats	du Golf
Ngame	331	Persique	260
Nicaragua	417	Suisse	127
Nigeria/R�p.F�d.du	322	Swaziland	395
Niger	321	Syrie	261
Norv�ge	121	Tanzanie	332
Nouvelles H�brides	618	Tahiti	236
Nouvelle-Z�lande	613	Tchecoslovaquie	130
Ouganda	323	Tchad	333
Pacifiques/Iles du	620	Thaillande	235
Pakistan	259	Togo	334
Panama	418	Tonga	616
Papouasie - Nouvelle		Trinit� et Tobago	422
Guin�e	619	Tunisie	357
Paraguay	527	Turquie	262
Pays.Bas	129	Uruguay	519
P�rou	518	V�n�zuela	520
Philippines	214	Vietnam	217
Pologne	122	Vietnam du Nord	220
Portugal	123	Yemen	263
Porto Rico	487	Yougoslavie	132
Qatar	267	Zambie	335
R�p.Arabe d'Egypte	352	Zaire	306
R�union	387		
Rhod�sie	326	Apatride	999

LISTE DES MOTS-CLEF CONVENANT POUR DESIGNER LE LIEN ENTRE LE C.M. ET  
CHACUN DES MEMBRES DU MENAGE

Dans le tableau de composition du ménage, une colonne est réservée pour

- 1) identifier le C.M.
- 2) et ensuite enregistrer la relation qui existe entre ce C.M. et chaque autre membre du ménage.

Pour enregistrer cette relation, vous devrez -impérativement- vous limiter à utiliser -dans la liste- le mot qui convient :

No	MOT-CLEF	COMMENTAIRES
1	C.M. : chef de ménage	
2	Epouse	Il s'agit de l'épouse légitime du C.M.
3	"Epouse"	Il s'agit de la compagne du C.M. dans un couple non-marié qui existe depuis 1 an, au moins.
4	Amie ou ami du C.M.	Cette personne n'est pas mariée au C.M. mais vit en couple avec le C.M. depuis moins d'un an.
5	Fils ou fille du C.M.	Y compris les enfants adoptés.
6	Beau-fils ou Belle-fille	Il s'agit d'un enfant de l'épouse du C.M., mais pas du C.M. (Les enfants de l'"épouse" ou "amie" ne sont pas inclus ici : cf. No 7.).
7	"Beau-fils" ou "Belle-fille"	Il s'agit d'un enfant de l'"épouse" du C.M., mais pas du C.M. (Les enfants de l'amie ne sont pas inclus ici : cf. no. 28).
8	Bru ou gendre	Cette personne est mariée à un enfant (ou beau-fils/belle-fille) du C.M.
9	Fils ou fille adoptif(ve)	Il s'agit d'un enfant sans lien de parenté avec le C.M. mais à charge de celui-ci (ex : placement familial).
10	Frère ou soeur	Il s'agit d'un frère ou d'une soeur du C.M. On inclut ici les demi-frères/soeurs.
11	Beau-frère ou belle-soeur par mariage	Une telle personne est soit l'épouse/l'épouse d'un frère ou d'une soeur du C.M., ou le frère/la soeur de son épouse.
12	"Beau-frère" ou "belle-soeur", en vertu de la compagne du C.M.	Il s'agit des frères/soeurs de l'"épouse" du C.M. (les frères et soeurs de l'ami ou amie ne sont pas inclus ici, cf. No 33).
13	Père ou mère	Il s'agit des parents du C.M. (on inclut ici le 'beau-père' du C.M. dans le cas où il s'agit de l'époux de la mère du C.M., la mère du C.M. s'étant remariée).
14	Beau-père ou Belle-mère par mariage	Il s'agit des parents de l'épouse du C.M. (Les parents de la "compagne" ou "amie" ne sont pas inclus ici).
15	'Beau-père' ou 'Belle-mère' en vertu de la 'compagne' ou amis du C.M.	Ce sont les parents de l'"épouse", de l'ami/amie du C.M.

## Table des Matières

Annexe A	Le questionnaire 1988	3
Annexe B	Vague 1988: Consignes aux enquêteurs	5
B.1	Avant-propos . . . . .	6
B.2	Les adresses . . . . .	7
B.3	Les documents du questionnaire . . . . .	8
B.4	L'ordre d'administration du questionnaire . . . . .	10
B.5	A qui faut-il poser les questions? . . . . .	11
B.6	Le tableau de composition familiale . . . . .	12
B.7	les changements dans la composition familiale . . . . .	17
B.8	La date des événements d'état civil . . . . .	18
B.9	Le questionnaire 'A' . . . . .	19
B.10	Le questionnaire 'B' . . . . .	22
B.11	Les questionnaires individuels . . . . .	23
B.11.0.1	Le questionnaire 'D': adulte . . . . .	23
B.11.0.2	le questionnaire 'C': enfant . . . . .	32
B.11.0.3	le questionnaire 'E': enfant de cinq à onze ans . . . . .	32
Annexe C	Complément d'information pour les nouveaux enquêteurs	35
Annexe D	Lettres aux ménages	49
Annexe E	Documents de précodage	51